



**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PREALABLE A LA
PLANIFICATION URBAINE INTERCOMMUNALE**

RAPPORT FINAL

Janvier 2016



11, avenue président Doumergue - 31500 TOULOUSE

☎ : 05 62 30 00 50

FAX : 05 62 30 00 50

COURRIEL : amenis@amenis.fr



RUFFAT Urbanisme Aménagement





RUFFAT Urbanisme Aménagement

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	3
A. Les objectifs de la démarche	5
B. Les principales étapes de la démarche	5
Cadre territorial	7
A. Une Communauté de Communes à la croisée des territoires.....	9
B. Un territoire au cœur d'un paysage institutionnel en recomposition	10
C. Une lecture de l'espace renouvelée pour ce « territoire fusionné »	11
D. L'occupation des espaces à travers l'analyse paysagère	14
Les enjeux territoriaux.....	29
A. Où en est-on aujourd'hui : les dynamiques territoriales à l'œuvre.....	31
B. L'Environnement, subi ou au service du territoire?	52
C. Une mobilité contrariée ?	127
D. Une Economie plurielle	138
Les enjeux du futur SCOT pour la CCMN.....	155
Table des figures	163
Table des matières	167

PARTIE 1

PREAMBULE

A. Les objectifs de la démarche

La Communauté de Communes de la Montagne Noire, composée de 24 communes membres, ne dispose pas de SCoT à ce jour. Or la loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend quasi obligatoire la couverture de toutes les communes par un SCoT à partir du 1^{er} Janvier 2017 sous peine d'être soumis au régime de la constructibilité limitée.

Aujourd'hui, il est donc nécessaire de disposer d'un SCoT, un SCoT « dernière génération », c'est-à-dire prenant en compte les lois Grenelle 2, de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, ALUR, d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Macron et NOTRe.

Mais ce SCoT ne pouvait pas correspondre au périmètre de celui de la Communauté de Communes au moment où cette étude a été lancée.

C'est pourquoi, pour préparer l'avenir du territoire, la Communauté de Communes de la Montagne Noire a souhaité se doter d'un diagnostic du territoire préalable à la mise en place d'un SCoT avec la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo.

Ainsi, cette démarche vise à disposer d'une meilleure connaissance de son territoire.

Cette étude va plus loin que le simple état des lieux, il s'agit d'une analyse prospective, transversale et spatialisée qui constitue un outil d'aide à la décision.

Compte-tenu de la méthodologie mise en place (notamment à travers des ateliers de travail avec les élus), cette étude a permis de développer une pédagogie de l'urbanisme et de l'intérêt de la gestion commune de l'espace auprès des élus.

Notons qu'un travail similaire a été réalisé sur le territoire de Carcassonne Agglo courant 2015.

B. Les principales étapes de la démarche

Cette étude s'est déroulée sur environ 6 mois, elle a commencé début septembre 2015, elle s'est achevée fin janvier 2016.

Elle a été jalonnée par plusieurs grandes étapes que nous rappelons ci-après.

Le 1^{er} septembre 2015, l'étude a été lancée par une réunion de démarrage avec le bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Cette réunion a permis de présenter la méthodologie employée par le groupement mais de recueillir aussi la parole d'élus communautaires :

- connaitre leurs perceptions de l'existant ;
- identifier les points importants (à conforter, à prendre en compte)

Le groupement a participé à l'animation d'un séminaire des élus le 4 novembre 2015. Ce séminaire multithématique visait à compléter les analyses quantitatives par du qualitatif afin de tendre vers un diagnostic stratégique et non un simple état des lieux. Il comptait 3 ateliers thématiques autour :

- de l'Economie / l'Agriculture et Forêt / du Tourisme ;
- de l'Environnement ;
- des Conditions de vie et accueil.

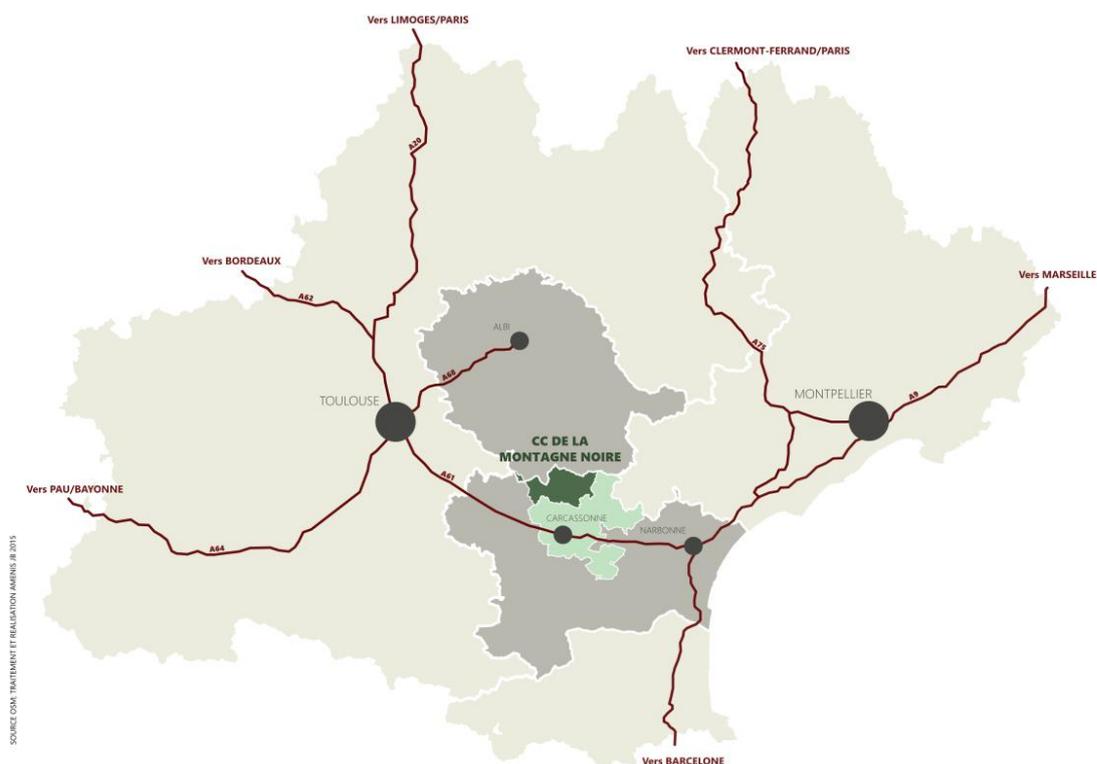
Enfin le 21 janvier, l'étude a été rendue devant l'ensemble des élus du territoire.

PARTIE 2

CADRE TERRITORIAL

A. Une Communauté de Communes à la croisée des territoires

FIGURE 1 UNE COMMUNAUTE DES COMMUNES A LA CROISEE DES TERRITOIRES (OSM 2014 ; AMENIS 2015)

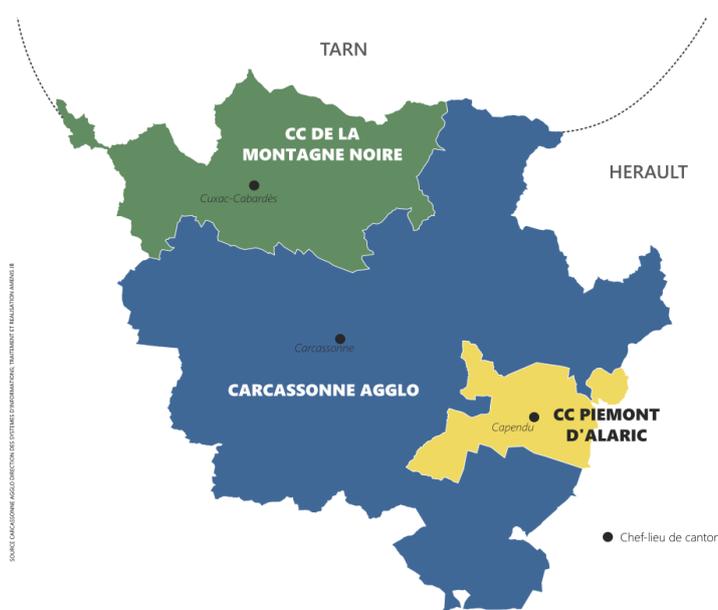


Autrefois espace-limite, aujourd'hui lieu de jonctions territoriales... le territoire de la Montagne Noire occupe une position géographiquement centrale à l'échelle de la nouvelle région mais une position périphérique dans les systèmes urbains.

Fortement relié au territoire carcassonnais, il n'en est pas moins resté fortement tourné vers le territoire tarnais.

B. Un territoire au cœur d'un paysage institutionnel en recomposition

FIGURE 2 LE TERRITOIRE DU FUTUR SCoT (AMENIS 2015)



Au 30 janvier 2014, deux communautés de communes – la Communauté de Communes du Haut-Cabardès et la Communauté de Communes Cabardès-Montagne Noire, composées respectivement de 14 communes et 10 communes – ont fusionné pour former, à ce jour, l'actuel périmètre de la Communauté de Communes de la Montagne Noire regroupant 24 communes.

Le territoire issu de cette fusion est positionné dans un contexte intercommunal singulier.

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Montagne Noire se situe dans le bassin de vie du Carcassonnais, dont font également partie deux autres EPCI :

- La Communauté de Communes Piémont d'Alaric composée de 11 communes et rassemblant près de 6 200 habitants;
- La Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo de 73 communes et regroupant plus de 105 000 habitants.

Actuellement, seul le SCoT de Carcassonne Agglo est approuvé. Une réflexion est en cours quant à l'étendue du nouveau périmètre du SCoT, lorsque ce dernier sera mis en révision.

C. Une lecture de l'espace renouvelée pour ce « territoire fusionné »

Accueillant **6 127 habitants**, la Communauté de Communes de la Montagne Noire possède une singularité supplémentaire ; celle d'avoir **une hiérarchie urbaine locale avec peu d'écart entre les tailles démographiques des communes**.

A dominante rurale, aucune commune ne dépasse le seuil des 1 000 habitants.

Pour autant, la hiérarchie territoriale locale a la particularité :

- d'être composée de deux communes structurantes aussi bien démographiquement que structurellement, chacune (Saissac et Cuxac-Cabardès) faisant plus de 900 habitants ;
- de posséder des « espaces d'entre-deux » entre 300 et 600 habitants, qui occupent une position intermédiaire ;
- d'avoir, au bas de la hiérarchie, environ 15 communes sous le seuil des 300 habitants.

1. Un territoire semi-autonome sous influences

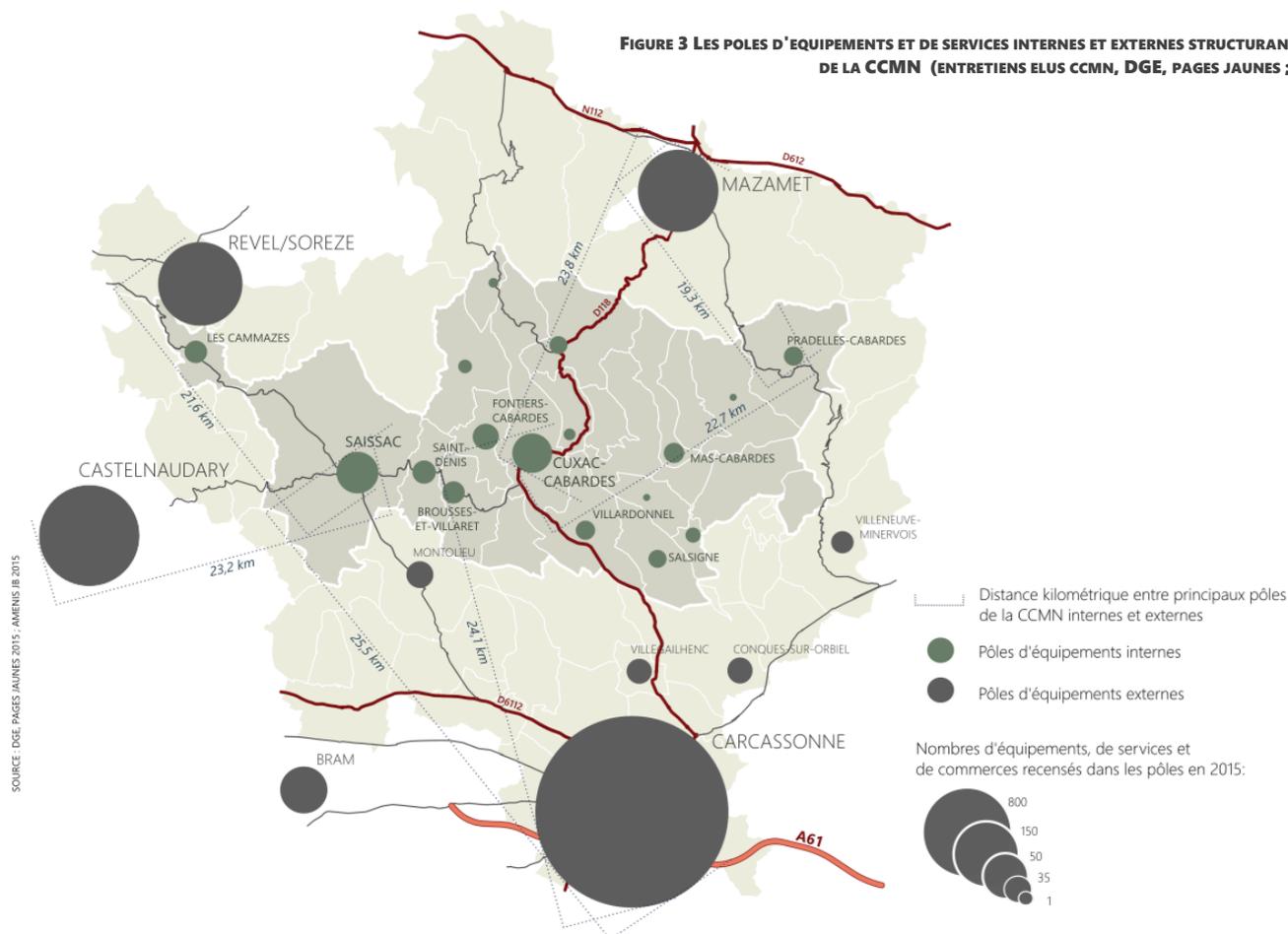
La fusion somme toute assez récente (des 2 EPCI formant aujourd'hui la CCMN), amène à renouveler l'analyse de l'organisation de ce territoire.

Le territoire de la Montagne Noire est influencé par plusieurs bassins de vie.

En effet, en matière d'équipements et de services notamment, le territoire est dans les influences (voir figure 3) :

- des bassins de vie de Bram, du Carcassonnais (Carcassonne, Villegailhenc, Conques-sur-Orbiel) au sud ;
- des bassins de vie mazamétain et lauragais (Revel, Sorèze) au nord.

FIGURE 3 LES POLES D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES INTERNES ET EXTERNES STRUCTURANT LE TERRITOIRE DE LA CCMN (ENTRETIENS ELUS CCMN, DGE, PAGES JAUNES ; AMENIS 2015)



Ces différents liens et interactions entre ces pôles d'équipements internes et externes plus ou moins éloignés et le reste du territoire vont jouer un rôle essentiel dans l'organisation territoriale.

La proximité de ces pôles d'équipements et de services « extérieurs » - induite par les différents axes structurants du territoire (RD118 et RD103) - a, entre autres, grandement contribué aux développements urbain et démographique de toutes les communes dépendantes de ces polarités.

Les pôles locaux importants, notamment Castelnaudary et Carcassonne, ont fortement impacté la structure territoriale des espaces localisés au sud de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

2. La répartition démographique : entre pôles, axes et zones de faibles densités

Comme le démontre la carte de la répartition démographique¹ ci-dessous, la répartition démographique est fonction de trois facteurs. Malgré la **présence d'axes structurants** impactant fortement les développements urbains et démographiques, les **différences de reliefs** viennent notamment distinguer les espaces de plaine (les zones sombres représentant des altitudes élevées) soumis **aux sphères carcassonnaise et chaurienne immédiates** et les espaces situés plus au nord, lovés dans les vallées et plateaux de la Montagne Noire.

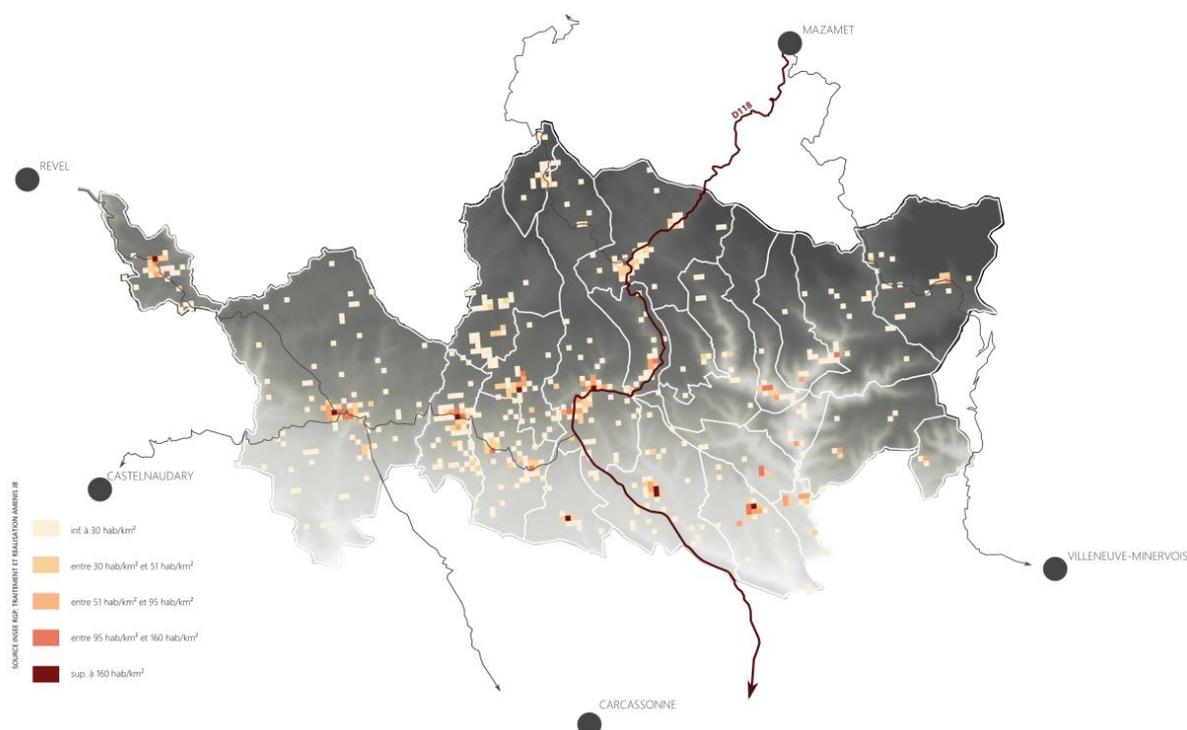


FIGURE 4 LA REPARTITION DE LA POPULATION EN 2010 (INSEE RGP 2010 ; AMENIS 2015)

¹ Répartition démographique établie selon les techniques de carroyage sur une échelle de 200m de l'INSEE en 2011. « Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe » (INSEE, novembre 2013).

D. L'occupation des espaces à travers l'analyse paysagère

1. Ce que nous apprend la géologie

- Les héritages géologiques

Atlas des paysages DIREN LR – Charte paysagère Pays carcassonnais Urbane

Le nord du territoire s'inscrit au sein de l'entité de « la Montagne Noire ». En descendant vers le sud, les reliefs sont moins marqués avec une pente se dessinant vers le sillon audois. Il s'agit des « contreforts de la Montagne Noire ». Le territoire de la Montagne Noire audoise est une barrière de moyenne montagne qui forme d'est en ouest une frontière naturelle avec le Tarn voisin.

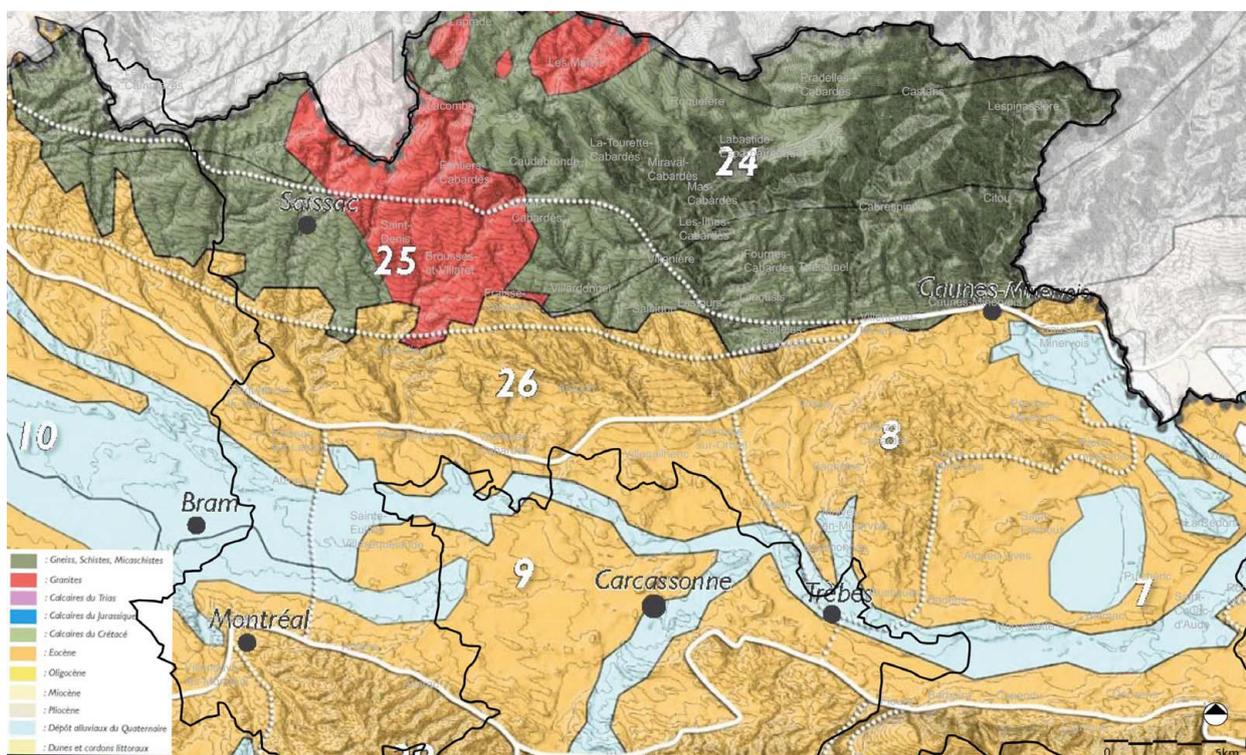


FIGURE 5 LA GEOLOGIE DU TERRITOIRE (ATLAS REGIONAL DU PAYSAGE, DIREN LR)

Sur le plan géologique, le territoire est à la transition entre un vieux massif paléozoïque (ère primaire), le Massif Central, dont la Montagne Noire est la terminaison Sud, et les premiers plissements au Nord de la chaîne pyrénéenne, jeune montagne du cénozoïque (ère tertiaire).

A **l'ère primaire**, le territoire audois est occupé par le massif montagneux hercynien. Il y a 245 millions d'années, les montagnes disparaissent par érosion ; il n'en reste que le socle ancien que forment aujourd'hui les roches profondes : granites et roches métamorphiques.

A **l'ère secondaire** (-245 à -65 millions d'années), ce socle est couvert par la mer au niveau des Pyrénées. D'épaisses couches de sédiments calcaires, marneux et argileux s'y déposent durant plus de 100 millions d'années.

A **l'ère tertiaire** (-65 à -1,65 millions d'années), la chaîne pyrénéenne s'élève et se plisse. Le socle, fortement fracturé, est porté en altitude. L'érosion dégage la couverture sédimentaire et met en relief les blocs granitiques dans la partie centrale la plus élevée.

Bien que formée sur le massif ancien hercynien, la Montagne Noire ne s'est soulevée qu'après les Pyrénées. A l'ère tertiaire, le socle est recouvert d'une faible épaisseur de sédiments. Durant le tertiaire et le quaternaire, il se courbe. Puis l'érosion déblaise la couche de sédiments et révèle le socle. On le perçoit particulièrement bien dans les vallées étroites et taillées en V qui incisent les pentes aux parois sombres de schistes déchiquetés. Quant au granite, il fait une discrète apparition sous forme de boules et petits chaos isolés sur les sommets.

D'où :

- un massif de **roches métamorphiques** variées : schistes, micaschistes et gneiss, centré sur Saissac (en vert kaki sur la carte). Les **schistes** accueillent une végétation plus luxuriante de maquis que les garrigues des sols calcaires car ils retiennent mieux l'humidité. On les retrouve sur les murs des maisons dans la Montagne Noire. Ils sont particulièrement spectaculaires sur les pentes de la Montagne Noire où les ruisseaux ont taillé des vallées en V caractéristiques de cette roche, dessinant des paysages noirs et hérissés de roches pointues. Les **gneiss** sont des roches qui ont subi un métamorphisme plus important que les schistes ; ils apparaissent autour de Saissac et sur le Pic de Nore où ils forment des tors de gneiss, empilements de boules rocheuses.
- un massif granitique, immédiatement à l'Est dans le Haut-Cabardès (Lacombe, Cuxac-Cabardès, Brousses, ...). Les **granites** sont issus du magma refroidi en profondeur (en rouge sur la carte) constituent l'ossature profonde de la Montagne Noire ; ils restent discrets dans le paysage, apparaissant essentiellement dans les pentes du Cabardès à l'ouest et sur les plateaux des sommets. On retrouve du granite dans les constructions, notamment aux Martyrs mélangé aux schistes.
- une zone de roches sédimentaires d'origine marine métamorphisées : marbres, schistes, à l'Est (Haut-Cabardès et Haut-Minervois), avec notamment un sous-sol riche en ressources minières.



Tors de gneiss (empilements de boules rocheuses) sur les pelouses du Pic de Nore.



Murs en granite et schiste aux Martys dans la Montagne Noire.



Escarpement rocheux de schiste sur les pentes de la Montagne Noire.

FIGURE 6 L'HERITAGE DE L'ERE PRIMAIRE (ATLAS DES PAYSAGES)



La vallée en V creusée par la Clamoux dans les schistes.

FIGURE 7 L'HERITAGE DE L'ERE QUATERNAIRE (ATLAS DES PAYSAGES)

Le ruissellement de l'eau agit aussi très fortement et creuse les vallées et gorges que l'on peut observer aujourd'hui. Le creusement du lit de la rivière s'accompagne d'autres phénomènes d'érosion tels que le ravinement et l'éboulement qui dessinent les vallées en V que l'on retrouve en particulier dans les schistes de la Montagne Noire : la Clamoux, l'Orbiel (et l'Argent-Double).

2. Les paysages naturels constitués



Les pentes boisées de la Montagne Noire.



La silhouette des Pyrénées vue depuis les pentes du Cabardès.

FIGURE 8 DIFFERENTS TYPES DE PAYSAGES (ATLAS DES PAYSAGES)

Trois unités de paysage de la Montagne Noire et du Cabardès sont identifiées par l'Atlas des Paysages :

- Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire ;
- Le Cabardès des croupes cultivées et pâturées ;
- Le Cabardès du piémont.

Située au nord du département de l'Aude, en limite avec le Tarn, la Montagne Noire offre une silhouette très massive, compacte et allongée d'est en ouest. Cet imposant relief sombre semble s'unir d'un même élan depuis le Lauragais pour atteindre le sommet du Pic de Nore.

Le Cabardès, balcon sur les Pyrénées. Le très beau glacis qui s'appuie sur les pentes mêmes de la montagne correspond au Cabardès. Ce pays est un véritable balcon sur les Pyrénées dont la chaîne de pics se déroule juste en face. Il se compose d'un plan incliné vers la plaine du Lauragais et peut se diviser en deux parties :

- depuis la plaine, une zone plutôt sèche de plaines et de cuestas pratiquement parallèles au lit du Fresquel ;
- entre le piémont et les pentes de la montagne, une frange inclinée vers le sud de croupes cultivées et pâturées, entrecoupées par des vallons boisés.



FIGURE 9 PENTES, VALLEES ET SOMMETS DE LA MONTAGNE NOIRE (CHARTRE PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

• Le paysage de la forêt

La Montagne Noire offre de vastes espaces à nu jusqu'à la moitié du XXe siècle et vit d'une économie agro-pastorale. L'essentiel des surfaces est occupé par des terres cultivables et des prairies.

Les landes occupent les crêtes et les terrains vallonnés au-dessus de 700 mètres ; elles constituent des parcours pour les troupeaux. Les bois sont cantonnés sur les terrains inutilisables par l'agriculture. Cette répartition se maintient jusqu'en 1950, même si, parallèlement, des reboisements résineux sont effectués dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (depuis 1860).

À partir de 1950, de nombreuses exploitations agricoles ne sont plus viables et l'on assiste à un exode rural de plus en plus important.

Aujourd'hui, la forêt couvre 62% de la Montagne Noire. Seuls les plateaux des sommets et les terres plus riches du Cabardès sont encore cultivés ou convertis en prairies. La forêt de feuillus s'étend peu à peu sur les friches et occupe 56% des surfaces, le hêtre domine au-dessus de 700 mètres, puis viennent à l'aval le chêne pubescent et le châtaignier, et dans les secteurs les plus ensoleillés, le chêne vert. De grandes surfaces (44%) sont également enrésinées avec des sapins, épicéas, douglas, pins laricio, cèdres de l'Atlas. Ces forêts, en particuliers de feuillus, sont très utilisées par les promeneurs notamment en automne pour la cueillette des champignons et des châtaignes. Sur les sommets, les sapinières dominent et sont exploitées en coupes à blancs qui entaillent par endroits ces masses boisées sombres.



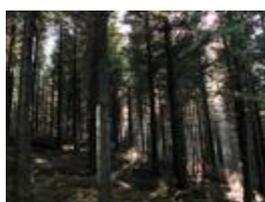
Chênes verts et châtaigniers sur les pentes de la Montagne Noire.



Châtaignier et fougère aigle dans la Montagne Noire.



Landes à fougères et sapinières vers les sommets de la Montagne Noire.



Sur les sommets de la Montagne Noire, les sous-bois sombres des boisements de sapins et d'épicéas.

FIGURE 10 DES AMBIANCES FORESTIERES CONTRASTEES (ATLAS DES PAYSAGES)

En montant sur la Montagne Noire, différentes formations boisées sont traversées : les pentes couvertes de chênes verts (jusqu'à 400 mètres d'altitude), puis les peuplements de châtaigniers (de 400 à 700 mètres) et les forêts de hêtres (au-delà de 700 mètres), et enfin les boisements de sapins et épicéas (sur les sommets).

Sur les versants exposés au sud, le chêne vert pousse spontanément et repeuple les friches auxquels s'ajoutent les taches de reboisement de pins noirs et de cèdres. Les ambiances sont ainsi particulièrement contrastées lorsque l'on passe d'un versant exposé au sud, avec des chênes verts, à un versant exposé au nord avec des résineux (sapins et épicéas) aux sous-bois très sombres, ou avec des feuillus (hêtres, châtaigniers) aux sous-bois plus clairs, particulièrement remarquables en automne.

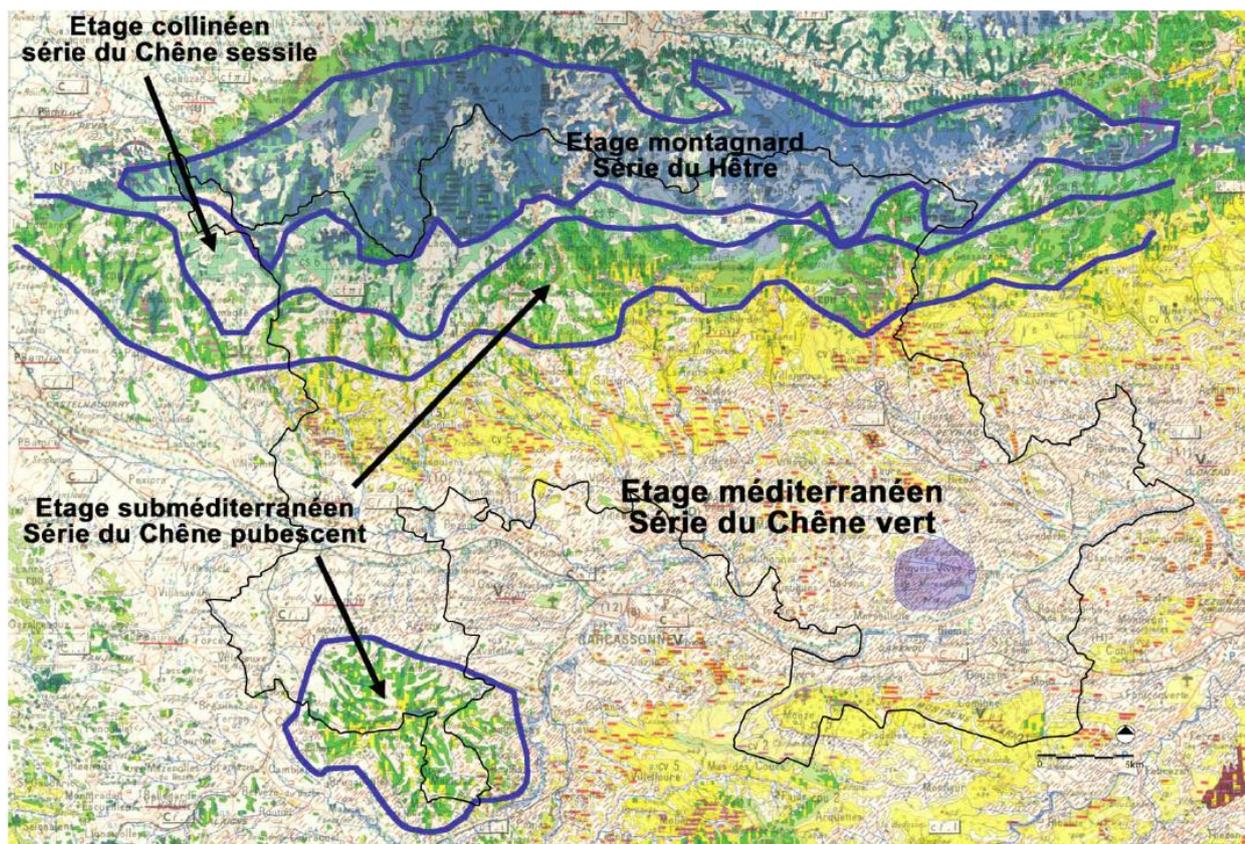


FIGURE 11 CARTE DE LA VEGETATION (CVF FEUILLE DE CARCASSONNE 1963 CNRS)

- **Le paysage des pâtures et des jardins**

Les pâtures se trouvent sur les sommets de la **Montagne Noire**, ouvrant de larges vues sur toute la plaine, les Corbières et les sommets des Pyrénées vers le sud, sur les montagnes héraultaises et la plaine de l'Agout au nord ; les pentes restent très boisées et seules quelques petites parcelles sont encore jardinées dans le fond étroit des vallées.



Pâturages sur les sommets de la Montagne Noire.



Les parcelles jardinées sont rares et précieuses dans les fonds de vallée de la Montagne Noire, ici vers les Ilhes sur les bords de l'Orbiel.

FIGURE 12 MONTAGNE NOIRE (ATLAS DES PAYSAGES)

Les pâtures et champs cultivés des croupes du **Cabardès** s'inclinent vers le sud et offrent des ouvertures remarquables sur les Pyrénées ; le Cabardès des piémonts est nettement moins cultivé et plus sec car situé sur des roches calcaires perméables.



Panorama sur les Pyrénées depuis le Cabardès.

FIGURE 13 VUE DEPUIS LE CABARDES (ATLAS DU PAYSAGE)

• Les pressions et facteurs de dégradation

Les facteurs de **pressions au sein du territoire sont relativement faibles** et sont liés :

- à la fréquentation humaine : en effet, elle se concentre sur les secteurs touristiques comme la vallée du Lampy, milieu écologiquement sensible, et sur certains axes majeurs de circulation tel que la RD 118 entre Castres et Carcassonne par exemple ;
- le développement des énergies renouvelables est très présent sur la Montagne Noire comme en témoigne l'exploitation de nombreux parcs éoliens et les projets à l'étude. Cette activité est un autre facteur de pression à la fois pour la qualité paysagère du territoire et sa sensibilité écologique. En effet, sont particulièrement concernés l'avifaune et la chiroptérofaune pour lesquels la Montagne Noire représente respectivement un axe migratoire et des habitats d'espèces importants ;
- La dynamique de colonisation par les espèces ligneuses issues des plantations sylvicoles de la Montagne Noire menace les milieux de pelouses, landes et tourbières relictuelles septentrionales. En outre, l'application de certaines règles sylvicoles peut parfois diminuer l'intérêt écologique des boisements, tant sur le plan du fonctionnel que des espèces qu'ils peuvent abriter. (boisements monospécifiques et homogènes) ;
- Enfin, l'abandon des activités pastorales traditionnelles (pâturage, fauche) est à l'origine d'une fermeture des milieux qui pèse sur l'intérêt écologique du secteur.

Le territoire de la Montagne Noire est boisé sur environ les deux tiers de sa surface. Les milieux naturels boisés sont intéressants pour la biodiversité qu'ils abritent et le diagnostic a mis en évidence une grande richesse sur ce territoire. Un diagnostic de l'intérêt de ces milieux et des propositions sur la gestion de ces derniers ont été formulés dans le cadre des réflexions autour de la charte forestière de territoire.

Les préconisations de gestion proposées en faveur de la biodiversité sont à prendre en compte également dans un contexte économique local. L'objectif de la charte sera de croiser les différents enjeux pour décider des actions de gestion à mettre en place conjuguant impératifs économiques et préservation de la biodiversité.

3. Les paysages urbains, des modes d'installation différents, cohérents avec le territoire

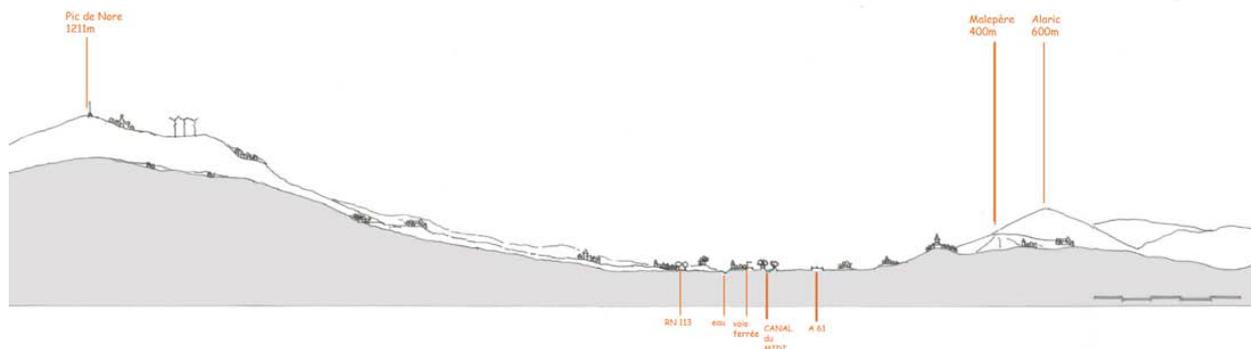


FIGURE 14 LES VILLAGES CALES CONTRE LE RELIEF (LAPRADE, VILLANIERE...) (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

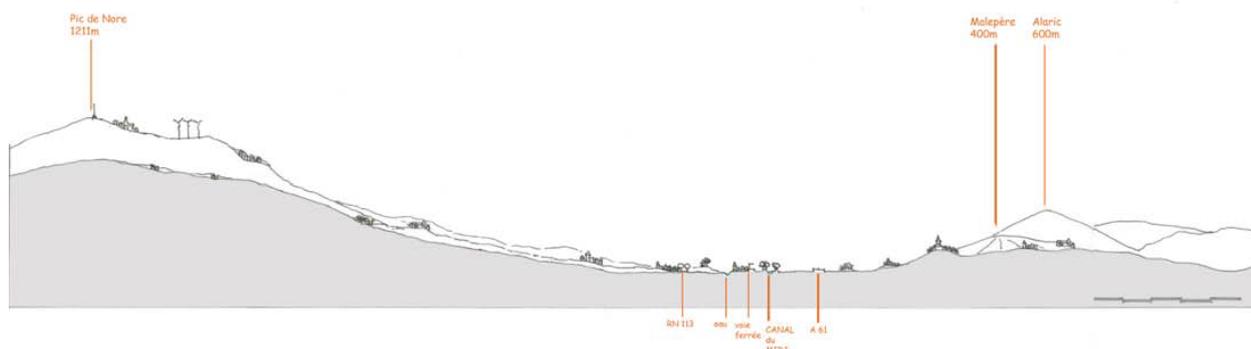


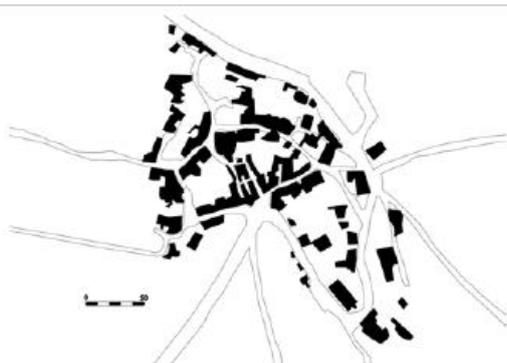
FIGURE 15 LES VILLAGES AU FOND DES VALLEES (LASTOURS...) (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

Les possibilités qu'offre la morphologie du territoire sont exploitées dans l'installation des villages : proximité de l'eau potable, repli du relief pour s'abriter du vent, s'ouvrir au soleil, s'éloigner des ruisseaux et rivières aux cours capricieux, pech rocheux pour observer et dominer les alentours et se mettre en position de défense ou de contrôle. Qu'il s'agisse des versants de la Montagne Noire, des vallées creusées des piémonts, des plateaux, des familles d'organisations urbaines se dessinent, préservant toutes le bon sol pour les cultures...Economies de l'espace rural, les villages se distinguent de lui par des limites bâties assez franches jusqu'au début du XX^e siècle.

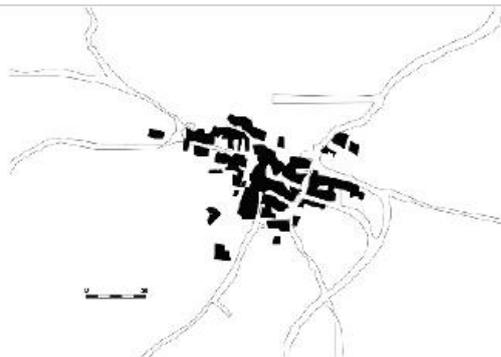
- **Les formes ouvertes**

Les villages de formes étagées et apparemment plus «ouvertes» se positionnent en majorité sur les versants sud de la Montagne Noire. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas pu être remparés, mais les formes anciennes visibles aujourd'hui se rapportent davantage à un

étagement organisé dans la topographie selon les lignes de niveau. Les limites en sont franches (front bâti continu sur les voies ou les jardins formant belvédère par exemple). Seul le village de Saint-Denis porte la forme urbaine visible de la bastide au quadrillage orthogonal. Cette lisibilité vaut d'ailleurs à ce bourg d'avoir été remarqué dans nombres d'études portant sur les caractères des bastides. Un autre bourg est mentionné comme bastide : Labastide Esparbairénque, mais sa forme (son dessin géométrique) n'est pas manifeste.



Villanière, des îlots organisés selon la topographie



Fournes Cabardés une urbanisation en peigne étagée selon la pente et l'ensoleillement



Miraval Cabardés une urbanisation qui épouse la topographie en fond de vallée



Lespinassière des urbanisations en grappes selon la topographie des versants et l'ensoleillement

FIGURE 16 FORMES URBAINES OUVERTES (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)



Castans hameau de Lavaille



Fournés Cabardès



Lastours étagée dans son site



Lespinassière



Pradelles rue en terrasse dans le paysage



Les Cammazes et sa rue principale



Villanière

FIGURE 17 VILLAGES AUX FORMES OUVERTES (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

Appliquées aux villages, les formes ouvertes signifient que nulle forme contenue par des remparts, nul enroulement autour d'un élément particulier (église, château ou «fort») ne sont perceptibles, en plan comme dans l'espace. Pas de fortification collective pour ces bourgs, mais une organisation en îlots plus ou moins étagés dans le relief. Les plans ne présentent pas de régularité particulière, mais les constructions forment l'espace public (chemins, rue, ruelles, placettes..) par leur alignement. Ces formes ouvertes peuvent être transmises de formes anciennes (avant l'an mille période carolingienne), caractérisée par la situation de l'église. Celle-ci, dans ce cas, est à l'extérieur ou en périphérie du village.

- **La bastide, forme particulière**

Les formes urbaines qui caractérisent les bastides sont : une implantation voulue, une grille orthogonale d'organisation d'îlots bâtis et de voies pour répartir-desservir-irriguer, la définition de lots (plus ou moins) égaux, une trame parcellaire régulière, une largeur d'environ 5m. Une place au centre sensiblement carrée (le plus souvent comportant des édifices dont les arcades forment des couverts) dont l'ordonnancement architectural peut être présent. La forme de régularité est traduite par un maillage géométrique de forme carrée ou rectangulaire. Saint Denis, créée avant 1307, de fondation française, est un exemple rare, car son quadrillage et ses enceintes sont réguliers. Labastide Esparbàirenque, créée par le sénéchal de Carcassonne fait partie des bastides pour lesquelles la régularité n'est pas de mise, compte tenu de l'occupation d'un site à la topographie marquée (crêtes et versants).

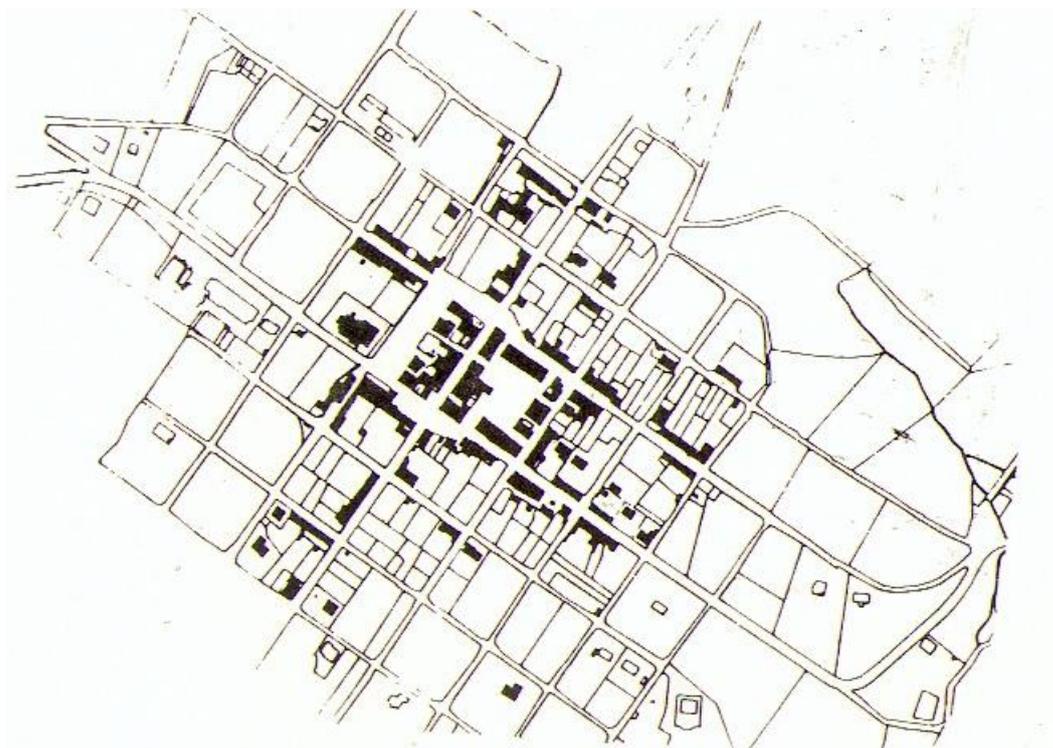


FIGURE 18 BASTIDE DE SAINT-DENIS ("LES BASTIDES" AAM 1985)

- **La reconstruction urbaine**

Au cours du XIX^e siècle, les modifications de l'organisation administrative de la France et l'évolution industrielle et agricole ont des incidences spatiales sur les territoires urbains. La réalisation d'équipements publics (création de groupes scolaires, déplacements des cimetières par exemple), la réorganisation des communes, la mise en place des mairies, l'aménagement de fontaines publiques, la question des déplacements, avec la transformation

des routes, l'affirmation d'un réseau routier départemental au milieu du XX^e siècle structurent et requalifient les bourgs et villages. La mise en place des réseaux de distribution d'électricité et d'eau courante se fauilera dans un dispositif urbain déjà requalifié au milieu du XX^e siècle.



*Les Ilhes et la place régulière aménagée
entre mairie, école et église*



Villardonnell et les éléments de fontaine

FIGURE 19 LA RECONSTRUCTION URBAINE (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

• Les extensions récentes

Au-delà de la ville aux formes contenues et denses, l'urbanisation récente s'installe au coup par coup, généralement le long des voies, en fonction des opportunités foncières et de la présence des réseaux (eau potable et électricité dans un premier temps).

Généralement implantée en milieu de parcelle c'est une rupture importante dans la forme urbaine qui s'installe. Le caractère dimensionnel des parcelles situées en périphérie du bourg joue un rôle important. Etroite et compacte (ancien potager, petite vigne..) elle permettra de recevoir une construction qui pourra s'apparenter aux tailles existants dans le village contenu. Large et grande (2 000m² voir plus) (parcelle de céréales ou grande vigne) elle marque par la surface utilisée pour une maison, une rupture au regard des parcelles bâties du village. Une dizaine de maisons neuves arrivent ainsi à occuper une superficie équivalente à celle du cœur du village qui contient le triple d'édifices. C'est ainsi que l'étalement s'opère. Même si cela s'explique par des réglementations d'urbanisme parfois laxistes ou par un urbanisme de

«tuyaux» (on équipe en réseaux puis on justifie l'urbanisation), cela est aujourd'hui largement questionné par les apports des textes sur le paysage, l'environnement, la solidarité et le renouvellement urbain.



Les Cammazes entrée est : sur une grande parcelle cette construction marque par sa haie la limite de l'urbanisation



Saissac du côté sud est.



Saint-Denis : les extensions à l'est du village s'organisent sur de grandes parcelles le long de la voie

FIGURE 20 DIFFERENTES EXTENSIONS URBAINES RECENTES (CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU PAYS CARCASSONNAIS, URBAINE)

ATOUTS

- La diversité des paysages
- La sérénité qui se dégage des formes urbaines anciennes

FAIBLESSES

- La réhabilitation des immeubles anciens sans l'appui d'aides publiques significatives et de projet de composition
- La précarité énergétique

OPPORTUNITES

- Les aménités du territoire : géologie, paysages, forêt, eau, patrimoines, circuits..

MENACES

- L'urbanisation non maîtrisée
- Les aménagements pour les énergies renouvelables sans travail sur le paysage impacté et produit

PARTIE 3

LES ENJEUX TERRITORIAUX

A. Où en est-on aujourd'hui : les dynamiques territoriales à l'œuvre

1. Les dynamiques démographiques

- **1982 : le regain démographique après les années de crise**

FIGURE 21 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 1968 ET 2011 (INSEE RGP DE 1968 A 2011 ; AMENIS 2015)

En une quarantaine d'années, le territoire de la Montagne Noire a vu sa population augmenter de plus de 270 habitants. Pour un volume de 5 849 habitants en 1968, le territoire de la Montagne Noire compte aujourd'hui 6 127 habitants.

Bien que léger, ce gain démographique n'en est pas moins négligeable, surtout dans un territoire rural aux influences

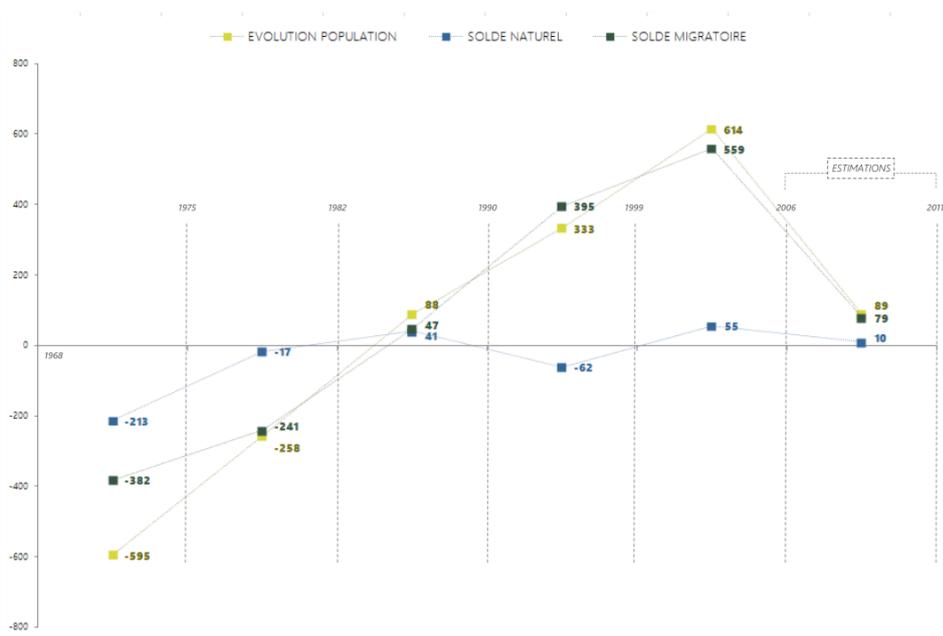
montagnardes et au passé industriel lourd. En effet, beaucoup de territoires dotés d'un profil équivalent n'ont pas su conserver leur valeur démographique d'antan et ont connu d'importants déclin démographiques.

Certes, entre les années 1968-1982, le territoire de la Montagne Noire a connu une décroissance démographique importante, accentuée par la désindustrialisation progressive de la vallée de l'Orbiel dans les années 1970-1980, avec la fermeture de la mine de Salsigne et des industries lainières.

Mais, 1982-1990 a été la période transitoire de l'évolution démographique du territoire intercommunal. C'est à partir de cette période que la population intercommunale n'a cessé d'augmenter plus ou moins fortement et ce jusqu'en 2011 encore.

Aujourd'hui, les aléas économiques n'impactent plus la dynamique démographique comme dans le passé. Cette croissance bien réelle, bien que timide sur les 5 dernières années, est principalement conditionnée par **les soldes migratoires positifs**.

Pour autant, l'arrivée de nouvelles personnes n'est pas la seule dynamique qui démographiquement, profite au territoire de la Montagne Noire.



Les soldes naturels (négatifs ou très légèrement positifs) ne signifient pas une baisse de la natalité. Mais ils résultent principalement d'un accroissement des décès, directement imputable au vieillissement de la population locale mais aussi à l'apport exogène de population âgée qui termine sa vie sur place. Pour rappel, entre 1968 et 1982, il y a eu 1 190 naissances pour 1 585 décès ; entre 1982 et 2011, il y a eu 1 437 naissances pour 2 195 décès. **Les deux extrémités de l'âge deviennent, de fait, une question centrale.**

Si une évolution démographique est globalement positive, il en devient autrement lorsque cette évolution est analysée à l'échelle communale. L'ensemble des communes du territoire de la Montagne Noire n'a pas vécu cette évolution de la même manière.

• **Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire**

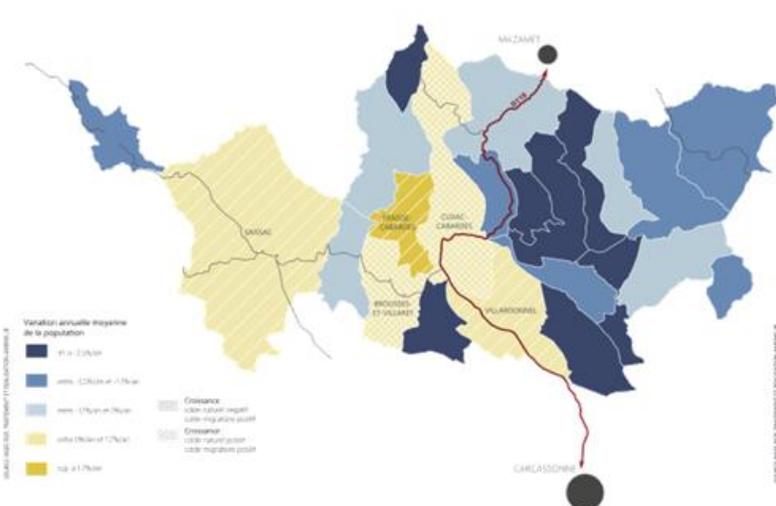


FIGURE 22 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE 1982 A 1999 (INSEE RGP DE 1982 A 1999 ; AMENIS 2015)

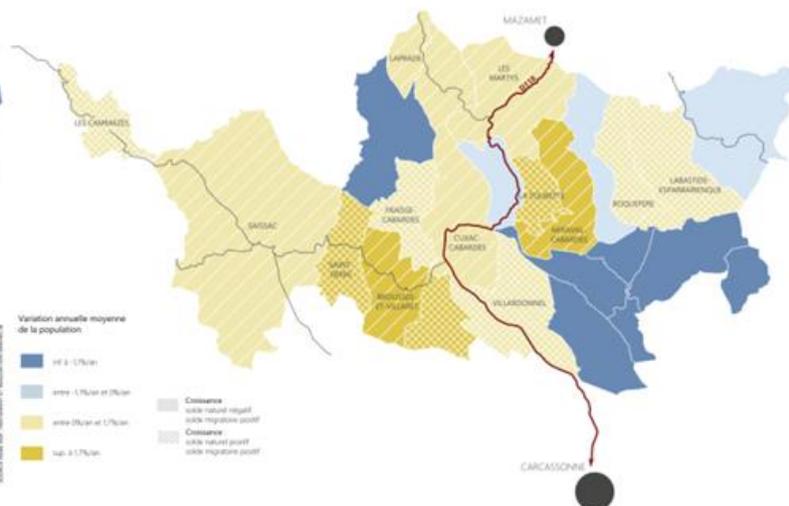


FIGURE 23 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE 1968 A 1982 (INSEE RGP DE 1968 A 1982 ; AMENIS 2015)

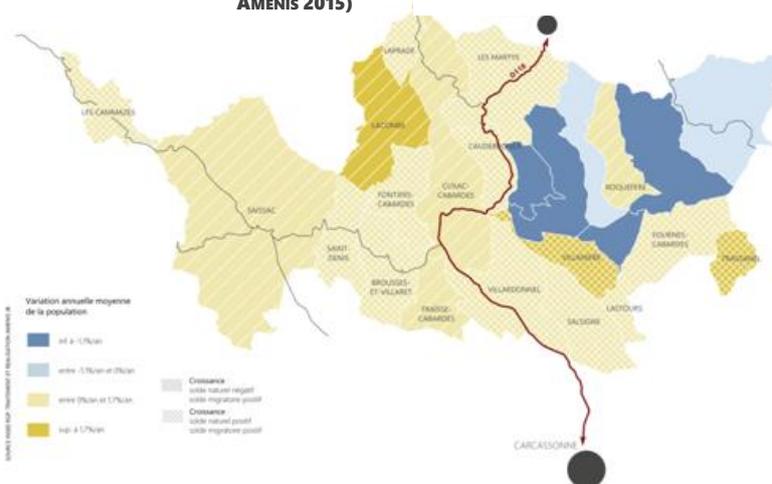


FIGURE 24 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE 1999 A 2012 (INSEE RGP DE 1999 A 2012; AMENIS 2015)

Bien que certaines communes s’engagent dans une dynamique positive, d’autres espaces ont, *à contrario*, tendance à rentrer dans un cycle récessif. Deux tendances principales peuvent être observées (voir figures 8 à 10):

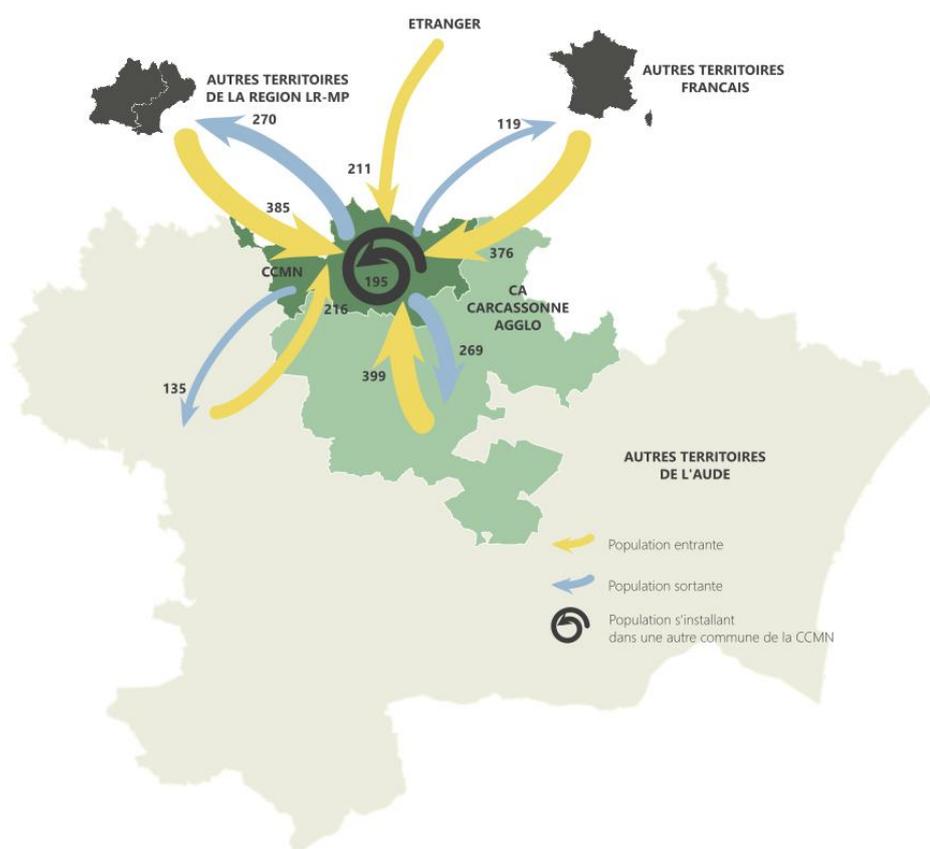
- à l’ouest du territoire, une évolution positive qui en premier lieu, s’est centrée autour de Cuxac et autour de Saissac et puis s’est propagée sur les communes environnantes (Saint-Denis 2,34%/an, Fontiers-Cabardès 1,43%/an, Caudebronde 2,36%/an), les communes situées à proximité de l’axe D118 (Villanière 6,58%/an) et des pôles structurants externes (Trassanel 5,29%/an) ;
- plus à l’est, une désertification rurale qui s’est enclenchée avec la crise entre 1968 et 1982 et qui continue et perdure encore actuellement sur certains territoires du nord-

est de la Montagne Noire (Les Ilhes -1,89%/an, Roquefère -2,92%/an, Miraval-Cabardès -2,33%/an ou La Tourette-Cabardès -3,43%/an).

Le devenir des contrastes territoriaux est également une question centrale.

- **Un territoire porté par des soldes migratoires des proximités**

FIGURE 25 LES MOBILITES RESIDENTIELLES EN 2008 (INSEE 2008; AMENIS 2015)



Le territoire de la Montagne Noire attire ses périphéries. Captant en grande partie des populations du territoire de Carcassonne Agglo, du département de l'Aude mais aussi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, il accueille également quelques personnes provenant des autres régions françaises voire étrangères.

Ces nouveaux arrivants vont essentiellement s'établir à Cuxac-Cabardès, à Saissac mais également à Fontiers-Cabardès ou à Saint-Denis.

Comme suggéré précédemment, ces apports migratoires bénéficient essentiellement aux parties ouest et sud du territoire. Ils sont le fait de jeunes couples qui viennent s'installer dans ces mêmes communes et qui par la suite, font des enfants. Le véritable ingrédient du dynamisme du territoire semble se trouver ici. Aux dires des acteurs locaux, cet apport de population « exogène » mais proche enraye dans un premier temps, le déclin démographique et suscitent par la suite, un dynamisme endogène. L'analyse statistique cartographique confirme largement les intuitions des acteurs.

• Une pyramide des âges qui traduit les dynamiques à l'œuvre

FIGURE 26 POPULATION DE LA CCMN SELON L'AGE EN 2006 ET 2012
(INSEE RGP DE 2006 ET 2012 ; AMENIS 2015)

Entre les années 1982 et 2012, la part des 30/44 ans connaît une importante augmentation.

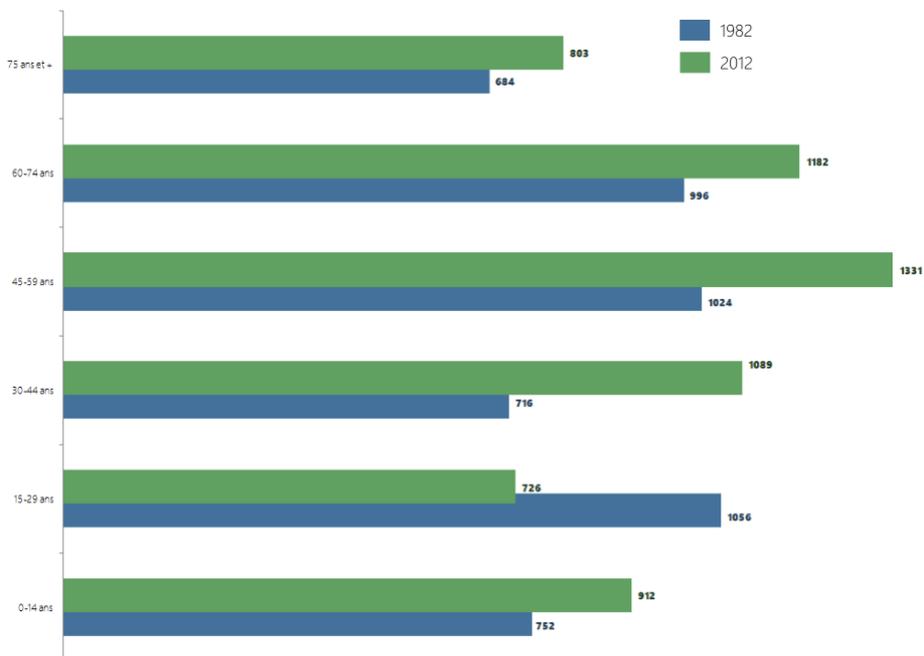
Il en est de même pour la catégorie des 0-14 ans.

Ainsi, il est possible de confirmer que ce sont encore ces jeunes couples qui aménagent et dynamisent le solde naturel par la naissance de leurs enfants.

D'autres populations, notamment plus âgées, viennent aussi s'installer sur

le territoire de la Montagne Noire. En une trentaine d'années, les catégories d'âge supérieures à 45 ans connaissent également un accroissement conséquent. En 2012, près de 42% de la population globale sont représentées par ces tranches d'âge. L'évolution des catégories plus jeunes – en plus de la forte diminution des 18-29 ans - n'a pu compenser cette forte poussée des plus âgés, menée plus exactement par les 55-69 ans.

Présent sur l'ensemble du territoire français, le phénomène de vieillissement de la population se constate intensément sur le territoire de la Montagne Noire mais de manière différente selon les espaces.



• **Le vieillissement vis-à-vis du renouvellement générationnel :
une vraie problématique ici, un réel atout là-bas**

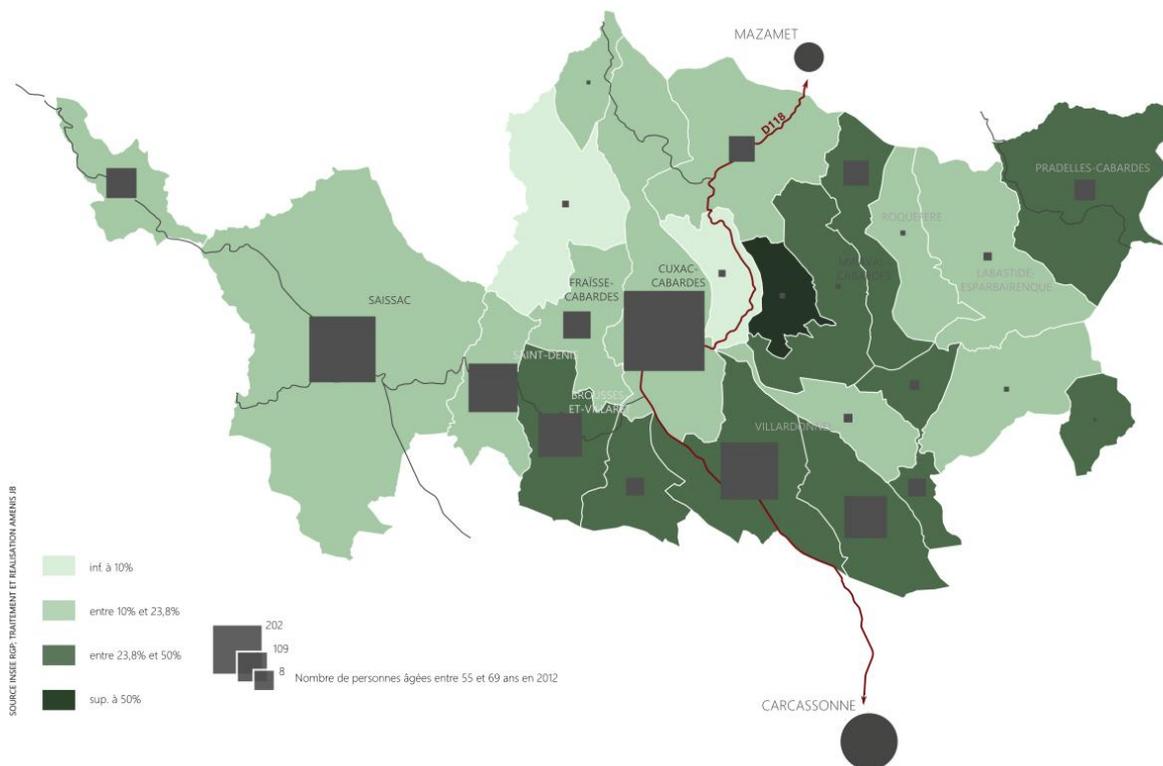


FIGURE 27 REPARTITION DES 55-69 ANS EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

Perçu sur le territoire de la Montagne Noire, le vieillissement démographique a en réalité plusieurs causes et plusieurs traductions spatiales.

Il est clair qu'avec leurs soldes migratoires plutôt faibles, les dynamiques démographiques **des communes montagnardes et industrielles situées au nord et à l'est du territoire** sont peu influencées par l'arrivée de nouvelles populations, même âgées. Leur vieillissement s'observera davantage « **sur place** ». Leurs populations, venues dans le sillage de l'âge d'or industriel, restent sur place, jusqu'à leur décès ou jusqu'à ce que leur maintien à domicile soit impossible. En outre, ces communes cumulent soldes migratoire et naturel négatifs.

En parallèle, les espaces du sud et de l'ouest connaissent un phénomène de vieillissement nettement imputable à l'arrivée de nouvelles populations. Dans cette zone, l'augmentation des catégories les plus âgées ne dépend pas uniquement du vieillissement naturel des tranches d'âge précédentes.

Ce sont notamment les communes les plus attractives du territoire, comme Cuxac-Cabardès, Saissac, Fraisse-Cabardès, Brousses-Villaret, Saint-Denis ou encore Villardonnel, qui sont concernées par ce phénomène. Elles possèdent un nombre conséquent de

personnes pré-âgées ou âgées au sein de leur périmètre, qui peut, en partie, être expliqué par leur contexte communal.

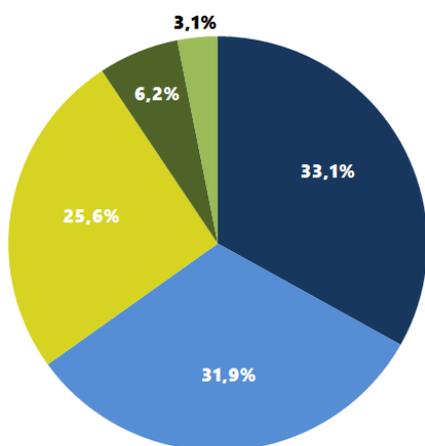
Cuxac-Cabardès accueille notamment une maison de retraite (le Centre de Repos de la Montagne) biaisant ainsi les chiffres de forte concentration de personnes âgées que la commune possède.

La présence de ces populations retraitées ou en devenir peut poser question pour certaines problématiques territoriales telles que le logement, l'accessibilité, l'accueil...

Il est donc important de prendre en considération ce phénomène non négligeable du vieillissement global de la population du territoire de la Montagne Noire.

Insistons encore une fois sur le fait que le phénomène de vieillissement n'est pas contradictoire avec la présence d'enfants et de jeunes populations sur le territoire.

• Une juxtaposition de profils sociodémographiques



■ Personne seule ■ Couples sans enfant ■ Couple avec enfant ■ Famille monoparentale ■ Autre

FIGURE 28 PROFIL DES MENAGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE EN 2012 (INSEE RGP 2012; AMENIS 2015)

Beaucoup de ménages du territoire de la Montagne Noire sont des ménages composés soit d'une seule personne, soit de couples sans enfant.

Additionnés, ces deux profils représentent 65% de la totalité des ménages recensés.

Il est probable que ces deux types de ménages correspondent aux personnes âgées et retraités.

Symétriquement, cette répartition atteste également de la présence de jeunes couples encore sans enfant.

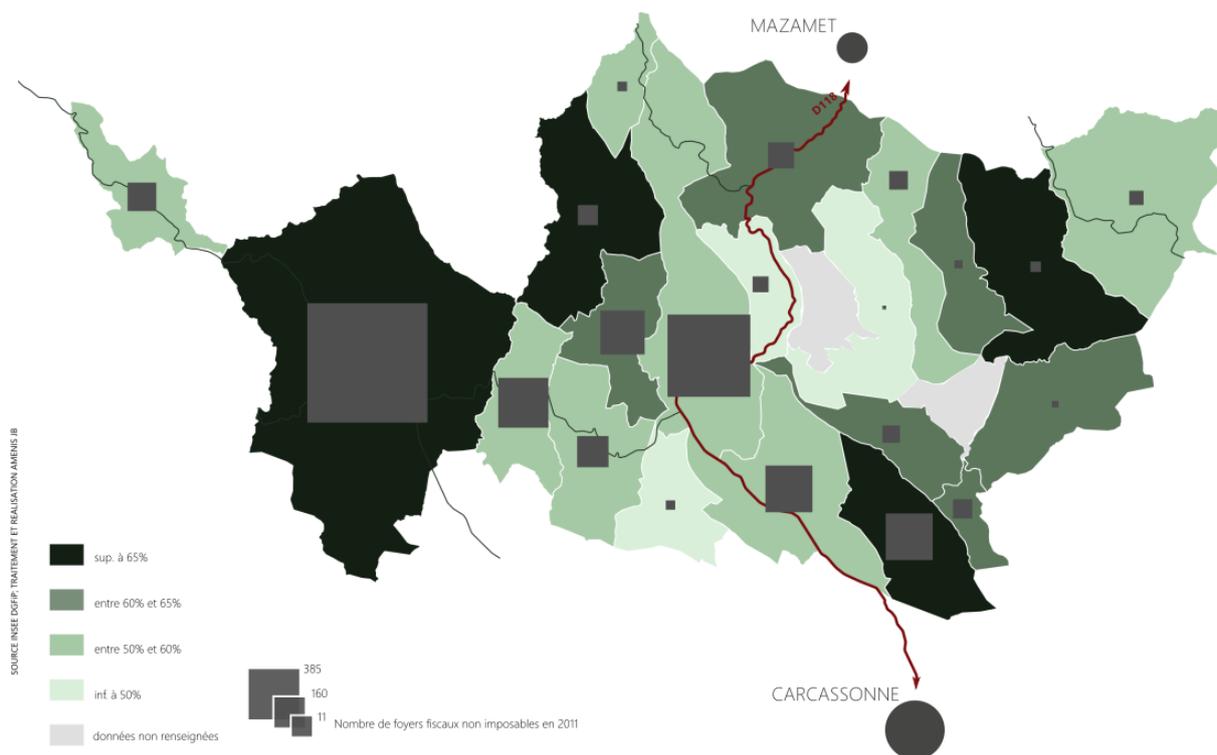


FIGURE 29 REPARTITION DES FOYERS FISCAUX NON IMPOSABLES EN 2011 (INSEE DGFIP 2011; AMENIS 2015)

Avec près de 21% de ses ménages en dessous du seuil de pauvreté en 2012, le département de l'Aude est un des départements possédant le taux de pauvreté le plus élevé de France.

Le territoire de la Montagne Noire n'a pas fait exception à cette tendance départementale, bien que les données de l'INSEE, pour son périmètre, ne soient pas communiquées. D'autres éléments complémentaires peuvent renseigner le niveau de vie des ménages de la Montagne Noire.

Même s'il reste inférieur à la moyenne départementale (17,3% en 2012), le taux de chômage représente 15,8% des actifs présents sur le territoire, soit 3,1 % de plus que la moyenne nationale.

En 2011, ce ne sont pas moins de 59% des foyers fiscaux recensés sur le territoire de la Montagne Noire qui sont non imposés. Quelques communes dépassent les 65%, comme Lacombe, Salsigne, Labastide-Esparabénque ou encore Saissac, commune qui concentre le plus de foyers non imposés (385 foyers sur 583 foyers fiscaux en 2011).

Il est possible que la ruralité des territoires couplée au chômage - plutôt important - et au faible pouvoir rémunérateur des emplois entraîne des revenus d'activité modestes. A l'exception des Cammazes, toutes les communes accueillent des ménages dont les revenus médians ne dépassent pas les 17 500€ par unité de consommation (UC) en 2011. Cela reste très en deçà des revenus médians relevés à l'échelle nationale, avoisinant les 19 500€ par UC.

2. Les dynamiques résidentielles de foncier et d'habitat.

- **La production de logements depuis 2003 : l'individuel pur en force**

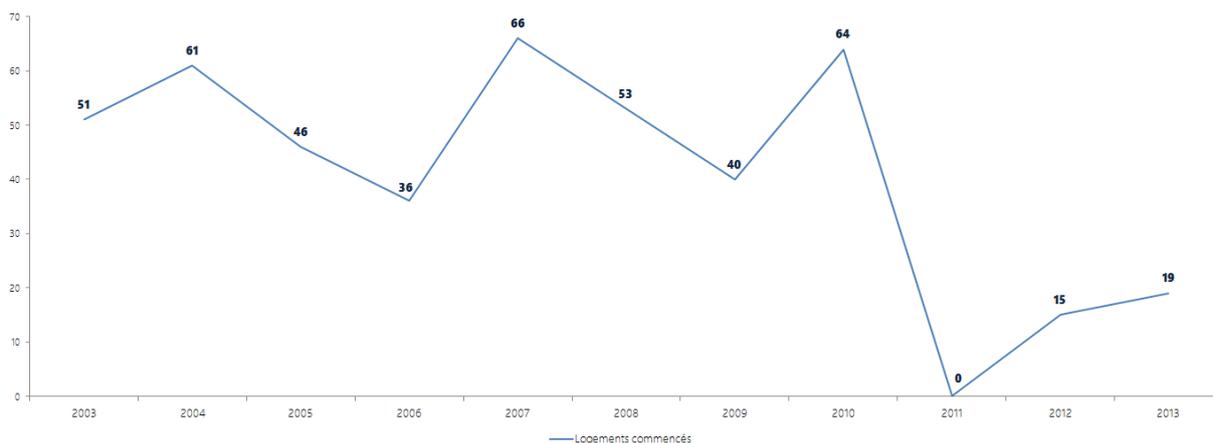


FIGURE 30 LES LOGEMENTS COMMENCES ENTRE 2003 ET 2013 SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE (SITADEL DE 2003 A 2013; AMENIS 2015)

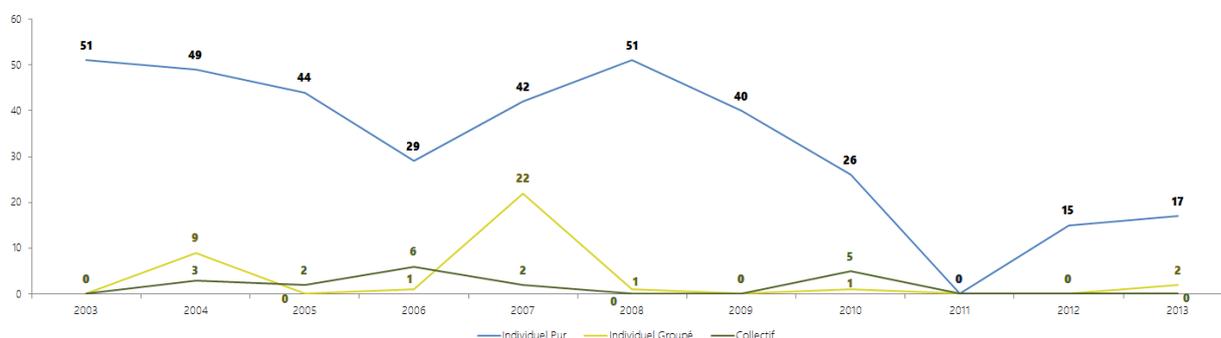


FIGURE 31 REPARTITION DES LOGEMENTS PRODUITS ENTRE 2003 ET 2013 (SITADEL DE 2003 A 2013 ; AMENIS 2015)

Durant ces dix dernières années, près de 450 logements neufs ont été construits sur l'ensemble du territoire de la Montagne Noire. Toutefois, depuis 2003, cette production n'a pas été si homogène. Elle a notamment connu un creux en 2011, année pendant laquelle aucun nouveau logement n'aurait été recensé, même si un biais dans la collecte des données n'est pas à exclure.

Caractérisable dans les territoires ruraux, la construction neuve est largement dominée par de l'individuel pur.

Ce sont notamment les communes situées le plus à l'ouest du territoire (Saissac, Saint-Denis, Les Cammazes, Fontiers-Cabardès et Cuxac-Cabardès) qui ont accueilli l'essentiel de cette offre monospécifique de maison individuelle, que ce soit au sein de lotissements ou en diffus. Cette forme de production semble correspondre aux demandes des ménages,

mais il faut tout de même se poser **la question de la diversification de l'offre résidentielle** pour répondre à tous types de demandes et de besoins qu'ils soient exprimés ou latents/prévisibles.

Inversement, un faible nombre de logements collectifs ont été réalisés entre 2003 et 2013, ce qui pour un territoire rural et montagnard, apparaît relativement classique.

Une grande partie de ces logements collectifs sont notamment le résultat d'une division de bâti existant. Cette situation a été notamment soulevée lors des entretiens et des ateliers thématiques ; certains propriétaires subdivisent leur maison pour les transformer en appartements.

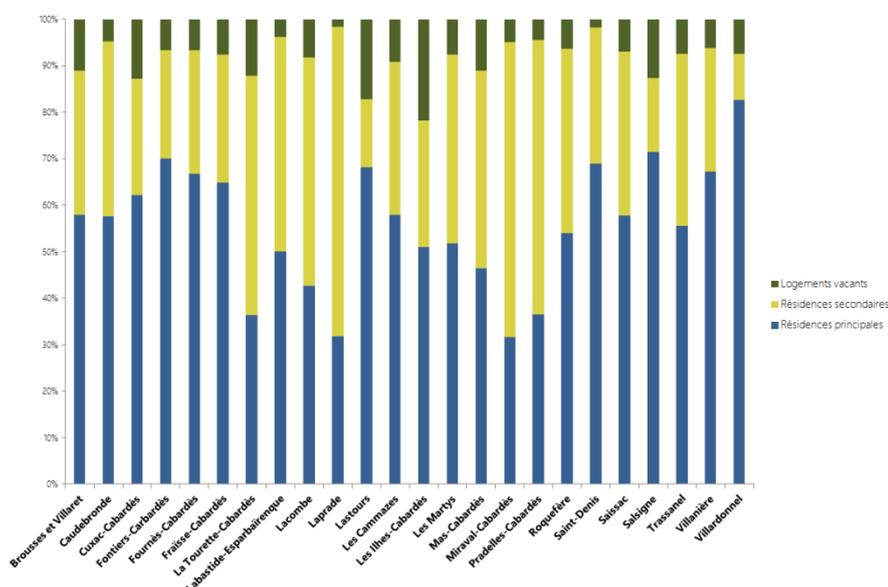
• Habiter en Montagne Noire : des lieux de vie permanents et saisonniers

FIGURE 32 PROFIL RESIDENTIEL DU PARC DE LOGEMENTS EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

Au fil des années, l'évolution de la construction va directement participer à dessiner un portrait du parc résidentiel du territoire de la Montagne Noire, qui bien souvent, ne dénote pas avec les tendances résidentielles des autres territoires ruraux.

Aujourd'hui, ce parc résidentiel va, en fonction de ses caractéristiques plus ou moins similaires, se décomposer en différents ensembles :

- D'un côté, il regroupe les communes dont le parc est fortement dominé par les résidences principales, comme les communes de Brousses-et-Villaret, de Caudebronde, de Cuxac-Cabardès, de Fontiers-Cabardès, de Fournès-Cabardès, de Fraïsse-Cabardès, de Lastours, des Camazes, des Ilhes-Cabardès, des Martyrs, de Roquefère, de Saint-Denis, de Saissac, de Salsigne, de Trassanel, de Villanière ou de Villardonnel.
- De l'autre, il rassemble les communes dont le parc est majoritairement composé de résidences secondaires. Dans ce cas de figure, sont concernées les communes de la Tourette-Cabardès, de Labastide-Espéraïbenque, de Lacombe, de Laprade, de Miraval-Cabardès et de Pradelles-Cabardès.



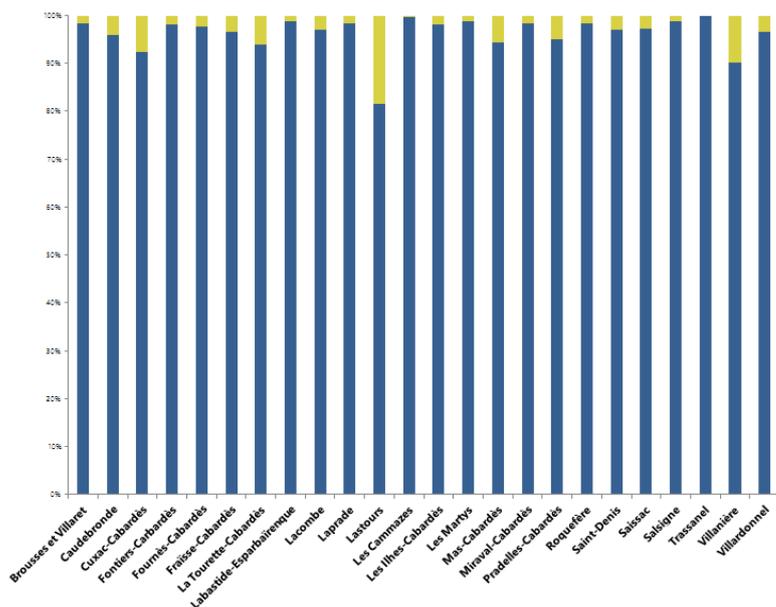


FIGURE 34 (CI-DESSOUS) TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

La domination des grands logements – puisque près de 77% de ces résidences font plus de 4 pièces – correspond *de facto* à la domination quantitative de la maison individuelle sur le territoire de la Montagne Noire.

A l’exception de la commune de Lastours dont la part d’appartements atteint plus de 18% en 2012, la grande majorité des communes possèdent plus de 95% de maisons au sein de leur parc résidentiel.

LA VETUSTE DANS LE PARC RESIDENTIEL : UN CHANTIER D’AVENIR ?

FIGURE 35 AGE DU PARC RESIDENTIEL PRINCIPAL EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

Avec plus de 40% de logements datant d’avant 1948, le parc des résidences principales de la Communauté de la Montagne Noire est, quelque peu, très ancien.

Cette ancienneté impacte directement la qualité du parc. En effet, suite à une analyse immobilière faite à partir des annonces mises en ligne, beaucoup de résidences en mauvais état ont été repérées sur le

DES MAISONS DE GRANDE TAILLE

FIGURE 33 (CI-CONTRE) PROFIL DES LOGEMENTS EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

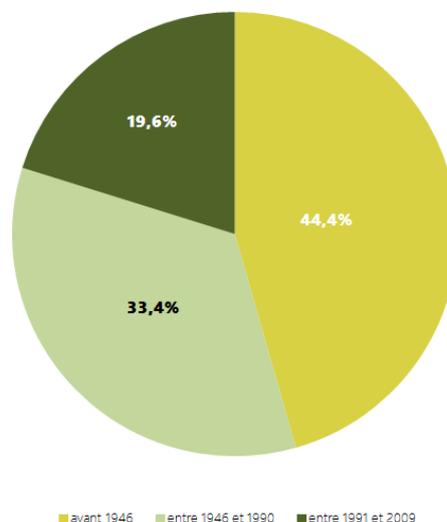
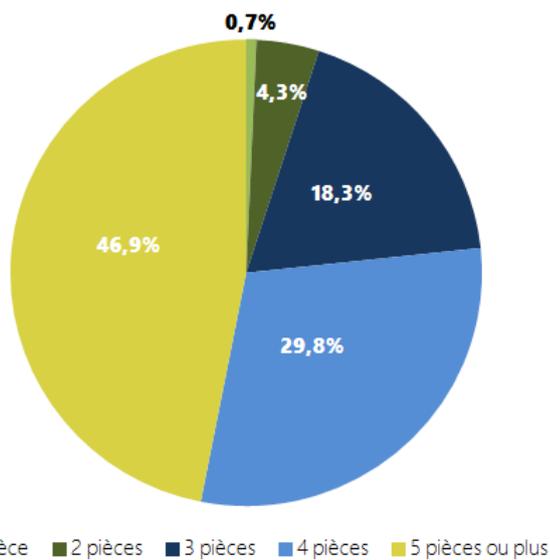




FIGURE 36 LASTOURS ET SON CENTRE-BOURG (CREDIT PHOTOS AMENIS, 2015)

s'ajoute la problématique plus aigüe du bâti vacant et son devenir. Cependant si la mobilisation de ce « patrimoine » est possible, cela dépend de nombreux facteurs et imposent de lourds investissements pour une demande qui aujourd'hui n'est pas encore investiguée. Pour exemple, deux photographies illustrant deux niveaux de vieillissement du bâti.

territoire de la Montagne Noire. Les entretiens menés au début du diagnostic confirment également ces faits de vétusté pour certains logements. Cependant, en raison d'un manque de maîtrise des acteurs publics locaux en matière de recensement de ces logements vétustes, aucune donnée chiffrée ne permet d'appuyer de façon précise ce constat.

A cette ancienneté dans le parc principal



FIGURE 37 VILLARDONNELL ET SON CENTRE-BOURG (CREDIT PHOTOS AMENIS, 2015)

UN DECALAGE CRIANT ENTRE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE ET L'AUGMENTATION DU PARC VACANT

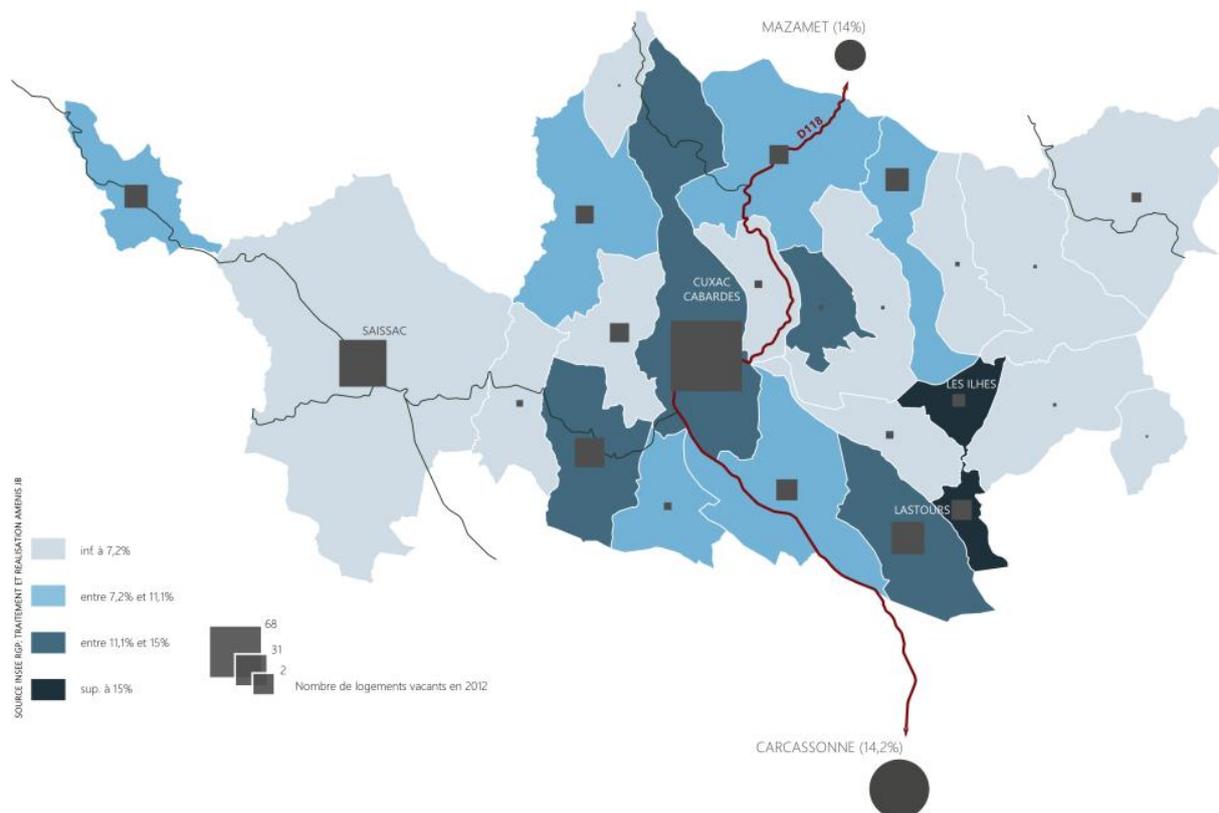


FIGURE 38 LE PARC VACANT EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

Chiffrée à 8,3% en 2012, la vacance connue sur le territoire de la Montagne Noire ne perturbe pas, au regard de leurs moyennes, la tendance régionale (8,3%) et départementale (8,2%).

Toutefois, à l'échelle communale, sa part devient importante dans certaines communes (Brousses-et-Villaret, Cuxac-Cabardès, Lastours, Les Ilhes-Cabardès, Mas-Cabardès et Salsigne où la vacance représente plus de 10% du parc), comme elle se montre très faible dans d'autres (Labastide-Esparai benque, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Saint-Denis où la vacance ne dépasse pas les 5%).

Cette forte vacance dans certaines communes peut se traduire, par exemple, par un délaissement progressif des centre-bourgs. En raison de la vétusté des logements ou de la configuration du tissu urbain et de ses rues, les centres-bourgs deviennent inadaptés aux usages et aux besoins des populations du territoire intercommunal.

Les entretiens et les ateliers thématiques ont notamment permis de mettre en avant cette problématique – bien souvent classique dans les territoires ruraux – des centres-bourgs, à travers la question de la division résidentielle. Impactant fortement la vacance de certaines communes, la division du bâti induit une augmentation du nombre de résidents dans un

même logement. Or la division d'immeubles, qui crée de nouveaux logements, ne s'accompagne pas d'une offre supplémentaire de stationnement, ce qui entraîne des problèmes et des conflits d'usages dans de nombreuses communes.

La faible vacance des autres communes ne traduit pas obligatoirement une occupation totale de l'ensemble du parc. Cette faiblesse est une contrepartie de l'importance du parc résidentiel secondaire. Ce cas de figure est très visible sur les communes du nord-est du territoire, qui ont des parts démesurées de résidences secondaires.

Or les résidences secondaires ne sont occupées qu'une partie de l'année, correspondant aux rythmes scolaires.

LES RESIDENCES SECONDAIRES : UNE REALITE TRES FORTE DANS CERTAINES COMMUNES

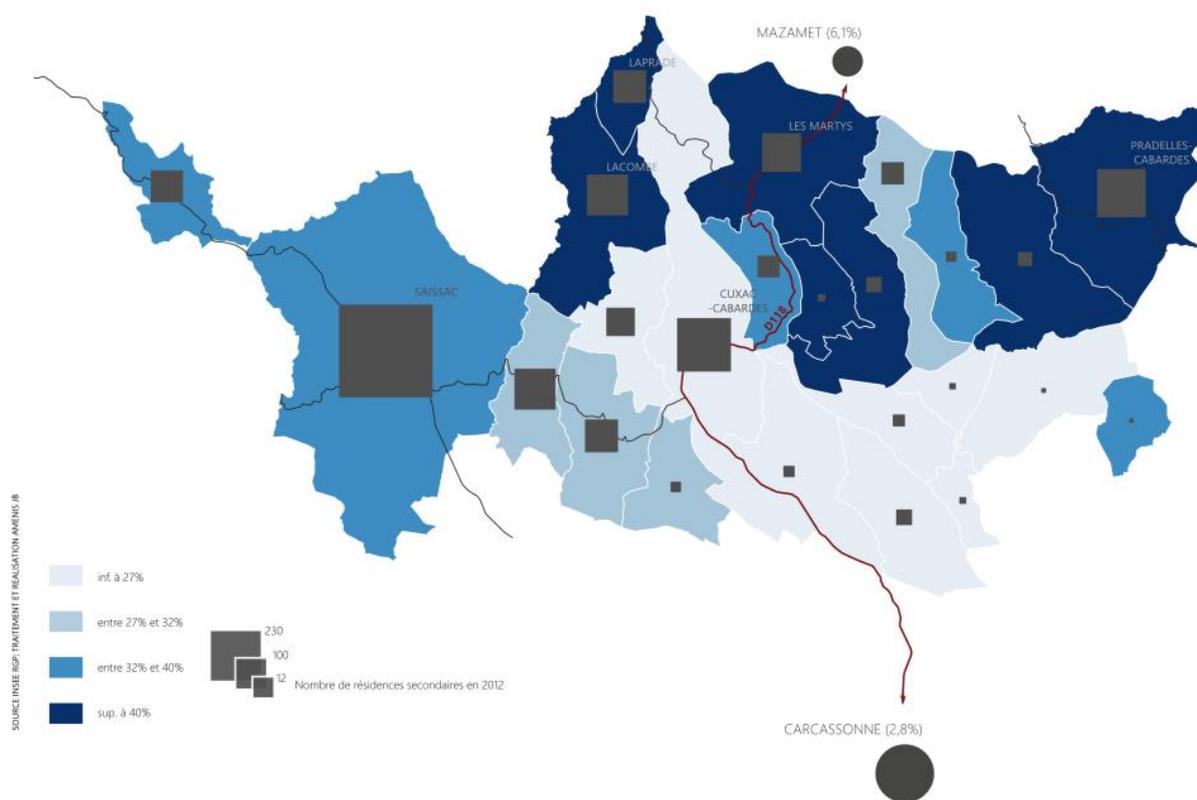


FIGURE 39 LE PARC RESIDENTIEL SECONDAIRE EN 2012 (INSEE RGP 2012 ; AMENIS 2015)

Occupant plus d'un tiers du parc résidentiel intercommunal (32,9%) en 2012, les résidences secondaires influencent fortement la typologie du parc de logements du territoire de la Montagne Noire.

Les résidences secondaires représentent même plus de la moitié de certains parcs², notamment dans les communes les plus en altitude, comme Pradelles-Cabardès, La Tourette-Cabardès, Laprade, Miraval-Cabardès.

² Cf. Figure 15 « Profil résidentiel du parc de logements en 2012 » p. 22.

Engendrée par les arrivées et les départs de leurs résidants, la saisonnalité de leur occupation détermine fortement le cadre et le rythme de ces communes, dont certaines sont littéralement quasi-désertes en hiver, période pendant laquelle l'accessibilité est problématique.

En outre, les territoires concernés doivent s'adapter en fonction de leurs capacités mais aussi des besoins de leur population, dont le nombre peut évoluer du simple au double sur la même année.

3. Une intercommunalité qui adapte son offre d'équipements aux dynamiques territoriales

En matière d'équipements et de services, la structure territoriale est portée principalement par les deux polarités du territoire, à savoir Saissac et Cuxac-Cabardès. D'autres communes proposent également quelques équipements.

Il est important de souligner que la proximité de pôles plus importants à l'extérieur influence directement la structuration des services et équipements sur le territoire de la Montagne Noire.

- **Les maisons de Services au Public : une nouvelle forme de services pour les territoires ruraux**

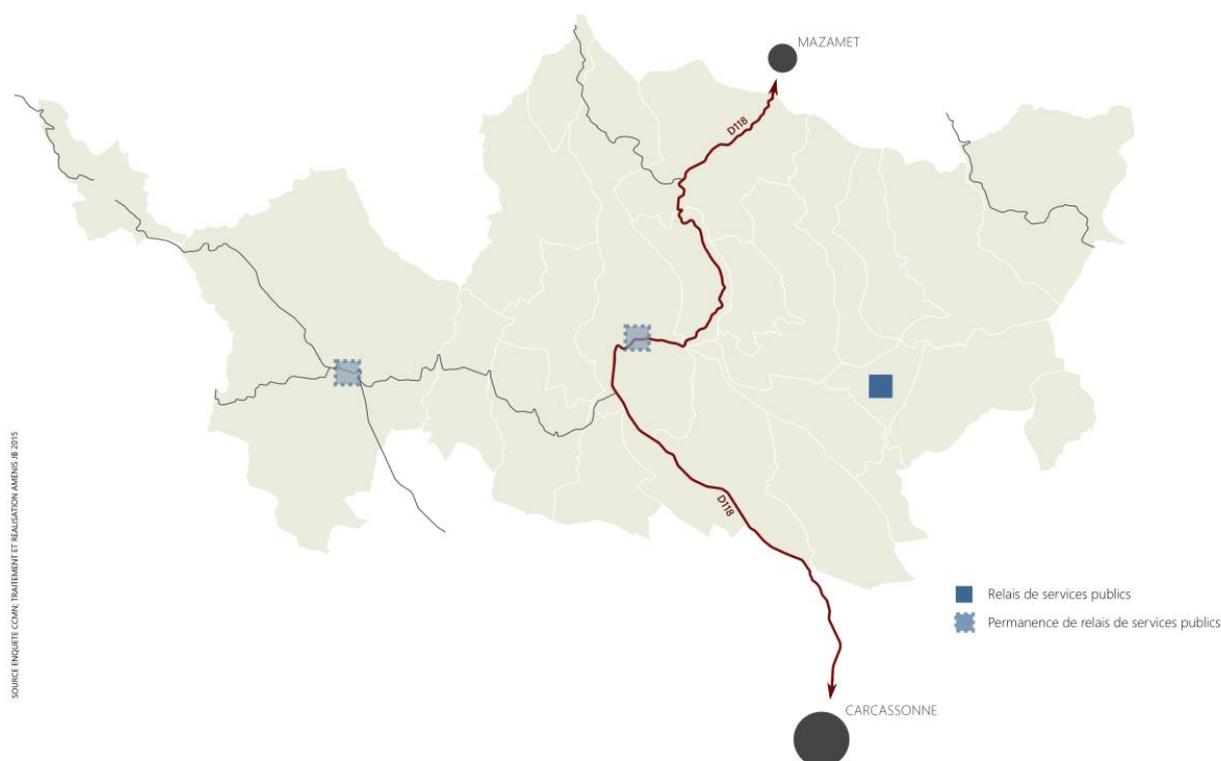


FIGURE 40 LES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC EN 2015 (ENTRETIENS ELUS CCMN 2015; AMENIS 2015)

Anciennement appelées Relais Services Publics (RSP), plusieurs maisons de Services au Public (MSAR) ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Structure d'accueil polyvalent du public, ces maisons ont pour rôle de permettre au public d'obtenir des renseignements et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations et organismes publics, principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

Situé aux Ilhes, la maison de Services au Public de la Communauté de Communes de la Montagne Noire propose également deux permanences - à Cuxac-Cabardès et à Saissac - et des rendez-vous à domicile pour les personnes à mobilité réduite ou âgées.

• **Les équipements et services de santé : le désert médical des franges rurales de l'est**

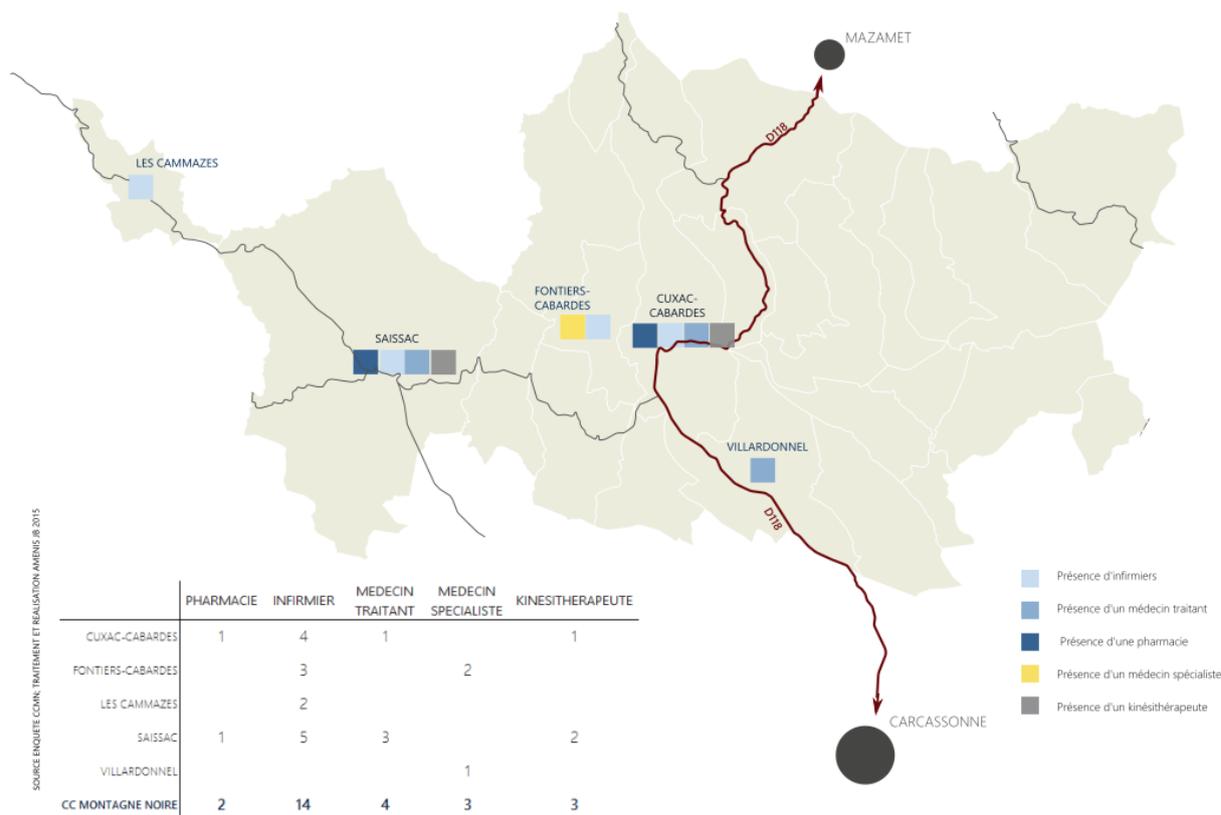


FIGURE 41 LES EQUIPEMENTS DE SANTE EN 2015 (INSEE RGE 2015; AMENIS 2015)

Plusieurs services de santé sont recensés sur le territoire de la Montagne Noire. Pour autant, leur répartition apparaît très inégale.

Uniquement l'ouest du territoire intercommunal possède ce type d'équipement, au détriment des communes situées à l'est qui sont aussi les communes les plus montagnardes et donc enclavées dans les vallées. Dès lors, car plus complexe au regard de l'état des infrastructures routières, l'accessibilité des populations de ces communes aux services de santé interroge ; d'autant que ces populations communales vieillissent.

Des services de téléassistance téléphonique, en association avec la Communauté de Communes de la Montagne Noire, ont toutefois été mis en place sur ces communes. Des

tarifs préférentiels sont proposés aux habitants afin de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en toute sécurité³.

La commune de Cuxac-Cabardès dispose également d'une maison de retraite, le Centre de Repos ORPEA de la Montagne.

Pour les équipements hospitaliers, tout est concentré sur la ville de Carcassonne, dans le nouveau centre hospitalier de Montredon ou sur la ville de Castres, au centre hospitalier du Pays d'Autan.

• **Les équipements scolaires et services à la petite-enfance : un ingrédient essentiel à l'accueil et au maintien de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire**

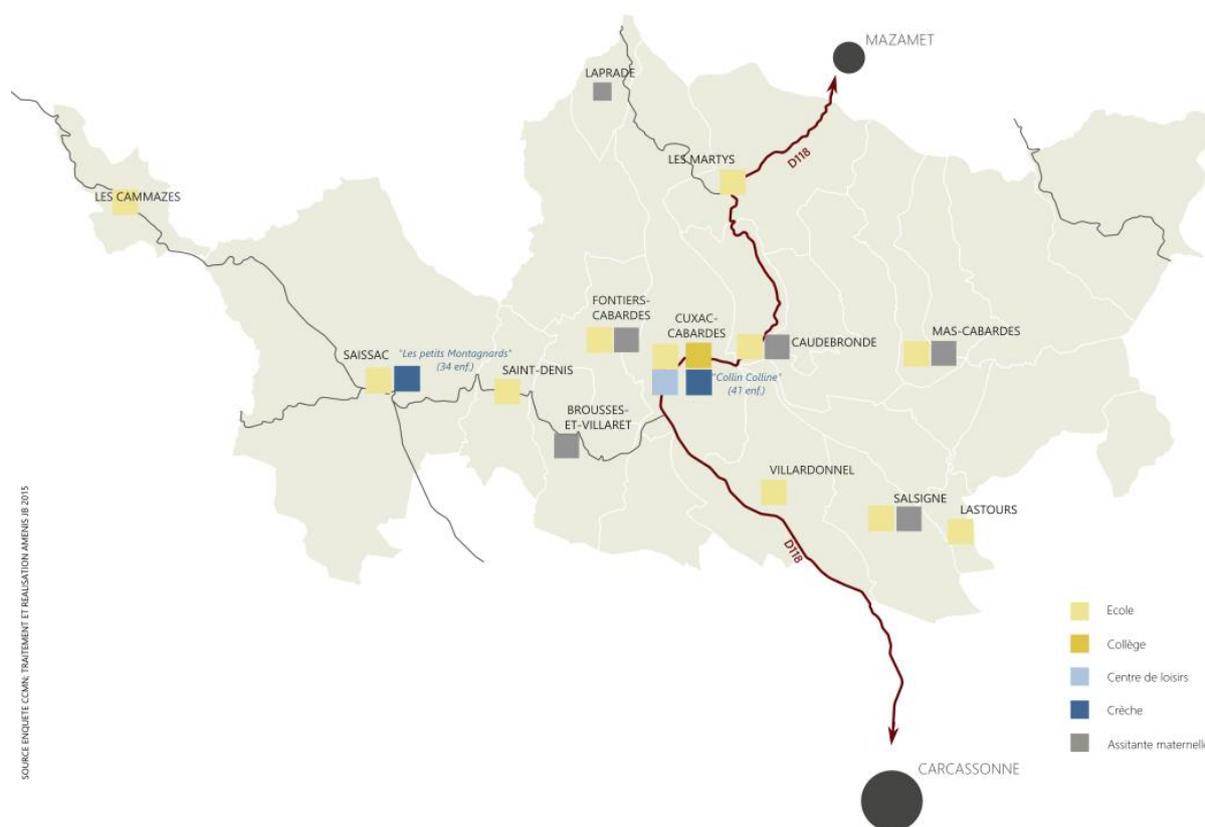


FIGURE 42 LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES A LA PETITE-ENFANCE EN 2015 (INSEE RGE 2015 ; AMENIS 2015)

Responsable de la compétence « Scolarité » et « Péri-scolarité » sur son territoire, la Communauté de Communes de la Montagne accueille au total près de 470 enfants dans ses écoles maternelles et primaires pour 23 classes en 2014⁴.

En dehors des écoles communales de Fontiers-Cabardès, des Cammazes, des Martys, de Saissac et de Villardonnel, plusieurs regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)

³ Midi Libre, « La CDC Montagne Noire signe avec Présence verte », 4 décembre 2014.

⁴ www.cdcmontagne noire.fr

ont été effectués, afin de préserver les services de scolarité sur une grande partie du territoire :

- **le RPI Caudebronde/Cuxac-Cabardès** regroupant 4 classes et 92 élèves;
- **le RPI Lastours/Mas-Cabardès** regroupant 2 classes et 38 élèves;
- **le RPI Brousses et Villaret/Lacombe/Saint-Denis** regroupant 4 classes et 91 élèves.

Le ramassage scolaire est pris en charge par la Conseil Départemental de l'Aude.

La communauté de communes assure également le fonctionnement de structures multi-accueils, comme l'ALSH⁵ de la Montagne Noire, les ALAE⁶ multi-sites du Haut-Cabardès et de la Montagne Noire et la gestion des crèches.

Deux crèches sont recensées sur le territoire :

- **la crèche « Collin-Colline »** qui au 1^{er} septembre 2015 accueillait 41 enfants à Cuxac-Cabardès ;
- **la crèche « Les Petits Montagnards »** située à Saissac et qui comptait 34 enfants au 1^{er} septembre 2015.

Plusieurs assistantes maternelles sont également présentes sur quelques communes du territoire, comme Laprade, Brousses-et-Villaret, Fontiers-Cabardès, Caudebronde, Mas-Cabardès et Salsigne.

⁵ Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

⁶ Accueils de Loisirs associés à l'École.

• **Les équipements sportifs et culturels**

NOM	TERRAINS DE JEUX/STADE	SALLES POLYVALENTES	TERRAINS DE TENNIS	CENTRE EQUESTRE	CIRCUITS RANDONNEES
Brousses-et-Villaret	0	0	0	0	0
Caudebronde	0	1	0	0	2
Cuxac-Cabardès	2	1	2	1	1
Fontiers-Cabardès	2	1	2	0	0
Fournes-Cabardès	0	0	0	0	2
Fraïsse-Cabardès	0	0	0	0	0
Labastide-Esparabègue	0	0	0	0	3
Lacombe	0	0	0	0	0
Laprade	0	1	0	0	0
Lastours	1	0	0	0	1
Les Ilhes	0	0	0	0	2
Les Martyrs	1	1	1	0	1
Mas-Cabardès	0	1	2	0	2
Pradelles-Cabardès	0	0	1	0	4
Roquefère	0	0	0	0	2
Saint-Denis	1	0	1	0	1
Saissac	2	1	1	0	1
Salsigne	0	1	0	0	2
La Tourette-Cabarès	0	0	0	0	2
Trassanel	0	0	0	0	2
Villanière	0	0	0	0	0
Villardonnèl	1	1	0	0	1
Les Cammazes	1	1	0	0	6

FIGURE 43 NOMBRE D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS EN 2014 (INSEE RGE 2014)

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, le territoire de la Montagne Noire dispose de quelques équipements des plus courants dans les territoires ruraux.

Ainsi, beaucoup d'installations sont polyvalentes. Certaines salles, par exemple, peuvent accueillir différents évènements tant culturels que sportifs.

Quatre bibliothèques et relais de la bibliothèque départementale sont également recensés sur les communes de Cuxac-Cabardès, de Saissac, des Cammazes, de Saint-Denis.

4. Synthèse et Enjeux

ATOUTS

- On ne trouve pas tout partout mais on trouve l'essentiel quand même
- Si proche des villes et si montagnard à la fois!
- Un micro territoire fait de petits équilibres
- Un territoire avec un certain dynamisme
- Des logiques géographiques redistributives à l'œuvre

FAIBLESSES

- Des conditions de vie pas « faciles »
- Ni vraiment montagne ni vraiment ville, une ruralité qui a du mal à trouver/conserver son identité et sa ligne de conduite
- Des équilibres précaires et instables
- Dynamisme inégal et essentiellement exogène
- Des dépendances fragiles en cascade

OPPORTUNITES

- Un nouveau mode rural à inventer et à faire découvrir
- Plus mobile, plus ouvert, plus connecté

MENACES

- Le risque d'une grande banlieue et d'une montagne abandonnée?
- Un développement imposé par les territoires voisins ?

B. L'Environnement, subi ou au service du territoire?

1. Où en est-on aujourd'hui ?

- **Les outils de gestion du territoire**

LE SDAGE DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE 2010-2015 :

Un document cadre d'application de la Directive Cadre Eau pour la planification du territoire

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 sont engagés sur le bassin. Une version projet des documents le constituant est actuellement soumise à consultation des assemblées et du public jusqu'en juin 2015. Le Comité de bassin adoptera le SDAGE 2016-2021 et donnera son avis sur le programme de mesures en décembre 2015. Le Préfet coordonnateur de bassin arrêtera ces documents avant fin 2015.

Les orientations du futur SDAGE sont de :

- s'adapter aux effets du changement climatique ;
- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- renforcer la gestion de l'eau par bassin-versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;

- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

La Communauté de communes de la Montagne Noire s'inscrit dans la partie sud du périmètre du SDAGE Rhône-Méditerranée, au sein du territoire «Côtiers ouest, lagunes et littoral». Ce sont les sous-bassins « Affluents de l'Aude médiane » et « Fresquel » qui sont en particulier concernés.

LE SDAGE ADOUR-GARONNE

Ce SDAGE est actuellement en cours de révision en vue du futur SDAGE couvrant la période 2016-2021. Ce nouveau SDAGE se décline en 4 orientations qui confirment des priorités depuis le SDAGE précédent :

- **ORIENTATION A** : créer les conditions de gouvernance favorables
- **ORIENTATION B** : réduire les pollutions
- **ORIENTATION C** : améliorer la gestion quantitative
- **ORIENTATION D** : préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones, humides, lacs, rivières).

Les enjeux transversaux mis en évidence par le projet de SDAGE sont :

- L'articulation avec le plan de gestion des risques inondation (PGRI) ;
- L'articulation avec le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine du golfe de Gascogne ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'analyse économique.

LE SAGE DU BASSIN-VERSANT DU FRESQUEL

La Communauté de Communes de la Montagne Noire est intéressée par le SAGE du Fresquel via les sous-bassins du Lampy et de la Rougeanne concernant l'ouest du territoire.

L'état des lieux du SAGE met en évidence de nombreux dysfonctionnements des ressources en eau et des milieux aquatiques principalement liés aux activités humaines actuelles et passées.

Ainsi, « certains de ces dysfonctionnements semblent persister depuis déjà plusieurs décennies, c'est le cas du fonctionnement même de la rivière Fresquel dont les aménagements réalisés par le passé ont contrarié le fonctionnement écologique du cours d'eau. D'autres tels que la dégradation qualitative des milieux aquatiques semblent s'intensifier en se développant à l'ensemble du territoire. D'autres encore semblent nécessiter une prise en compte immédiate afin de prévenir une aggravation des dysfonctionnements, cela paraît être le cas

de la gestion quantitative (en crue et à l'étiage) pour laquelle les milieux naturels semblent n'avoir été que trop peu considérés ».

Par voie de conséquence, les enjeux de ce bassin-versant se traduisent par :

- la reconquête des fonctionnalités environnementales du Fresquel et de l'ensemble de son bassin-versant ;
- l'amélioration de la qualité des eaux ;
- la gestion quantitative;
- la Commission Locale de l'Eau qui a été créée par arrêté préfectoral le 21 octobre 2010 et qui a pour objectif de sortir le plan d'actions du SAGE à l'horizon 2015.

LE SAGE DU BASSIN-VERSANT DE L'AGOUT

La Communauté de communes de la Montagne Noire est intéressée par le SAGE de l'Agout via les sous-bassins du Thoré (dont l'Arnette est un affluent) et de la Sor concernant respectivement les communes de Pradelles-Cabardès à l'est du territoire et celle des Cammazes à l'ouest.

Ce SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 15 avril 2014. Il se décline autour de l'objectif stratégique d'amélioration du bon état des eaux et des milieux d'ici 2015. A ce titre, il est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Adour-Garonne.

Le respect de cet objectif passe par celui de trois objectifs spécifiques et d'un objectif transversal. Il concerne l'ensemble des grandes composantes du bassin versant : l'eau, les milieux aquatiques associés et les activités humaines.

Les enjeux et orientations du SAGE sont les suivants :

- maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage ;
- inondations ;
- qualité physico-chimique des eaux ;
- hydromorphologie et fonctionnalités écologiques des cours d'eau ;
- fonctionnalités des zones humides ;
- mise en œuvre du SAGE, accompagnement des collectivités et communication publique.

PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU – BASSIN RHONE-MEDITERRANEE (MAI 2014)

En juillet 2011, la ministre de l'écologie a lancé un plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il a pour objectif de proposer des mesures concrètes et opérationnelles en vue de préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques. Ce plan national porte sur la période 2011 – 2015.

Ce plan national aborde l'ensemble des mesures à lancer, tant en termes de connaissance que d'actions à conduire sur les différents secteurs potentiellement touchés par la question du changement climatique (eau, agriculture, santé, risques naturels, biodiversité...).

En déclinaison au plan national, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique sur le Bassin Rhône –Méditerranée a été approuvé en mai 2014. Il reprend les objectifs du plan national et traite des enjeux spécifiques à la gestion de l'eau au niveau du bassin Rhône-Méditerranée. Il vient en complément des différents Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui doivent inclure des études de vulnérabilité et des initiatives d'adaptation dans différents secteurs.

Le plan de bassin aborde la question du changement climatique en trois étapes :

- un bilan des connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique sur le bassin et en particulier les phénomènes ayant une incidence sur la gestion de l'eau ;
- une étude sur la vulnérabilité des territoires au changement climatique ;
- des mesures de gestion permettant l'adaptation.

Il ressort de ce plan de bassin que le bassin-versant de l'Aude médiane fait partie des bassins vulnérables nécessitant :

- des actions fortes d'adaptation au changement climatique au regard des enjeux suivants :
 - disponibilité en eau ;
 - bilan hydrique des sols pour l'agriculture ;
 - capacité d'autoépuration des cours d'eau ;
- des actions génériques au changement climatique pour l'enjeu biodiversité c'est-à-dire l'aptitude des territoires à conserver la biodiversité remarquables de leurs milieux aquatiques et humides.

Dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité des territoires a été caractérisée pour différents enjeux : la disponibilité en eau, le bilan hydrique des sols, la biodiversité, le niveau trophique des eaux et l'enneigement. L'exercice a confronté les résultats de plusieurs modèles scientifiques sur l'évolution climatique à des facteurs de sensibilité des territoires.

Concernant le territoire, il ressort que :

- la **vulnérabilité liée à la disponibilité en eau**, déterminée par la tendance à la baisse des débits d'étiage croisée avec la pression des prélèvements actuels sur la ressource superficielle (cours d'eau et nappes associées), **est qualifiée de modérée**. Elle nécessite la mise en œuvre d'actions génériques d'adaptation au changement climatique :
 - optimiser les usages domestiques de l'eau – eau potable et assainissement
 - généraliser les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable
 - sécuriser les approvisionnements pour satisfaire l'usage eau destinées à la consommation humaine en privilégiant la diversification
 - poursuivre la baisse des consommations
 - développer des solutions alternatives économiquement acceptables à l'utilisation de l'eau potable en période de sécheresse
 - optimiser les usages économiques de l'eau – agriculture, tourisme, énergie
 - généraliser le pilotage de l'irrigation
 - soutenir économiquement les pratiques agricoles adaptées aux zones humides, sans aucun rejet ni prélèvement
 - développer la gestion multi-usages des ouvrages hydroélectriques
 - ...

- **La vulnérabilité liée au bilan hydrique des sols**, déterminée par l'aggravation de l'assèchement des sols liée au changement climatique croisée à la réserve utile des sols agricoles, est qualifiée de modérée. Des mesures génériques sont à prendre également en sus des précédentes pour l'optimisation des usages économiques de l'eau : mise au point et diffusion d'itinéraires techniques permettant de résister au risque de sécheresse, dans le cadre des systèmes d'exploitation agricoles actuels.

- **La vulnérabilité pour la biodiversité**, déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage croisée avec l'existence de zones d'intérêt écologique, est qualifiée de forte et nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique. De surcroît, les bassins versants du territoire de la CCMN font partie des bassins méditerranéens sur lesquels il est recommandé de mener des études plus précises sur la sensibilité de la biodiversité déjà fortement contrainte par des conditions climatiques sévères. Les actions structurantes à envisager sont :
 - optimiser les usages économiques de l'eau – agriculture, tourisme, énergie :
 - réduire l'assèchement des sols.
 - repenser l'occupation de l'espace :
 - restaurer l'hydrologie fonctionnelle, la connectivité et la morphologie des cours d'eau ;
 - réimplanter une ripisylve pour limiter l'échauffement des eaux superficielles ;

- maintenir les surfaces de prairies, voire les augmenter dans les secteurs à enjeux (zones humides, zones d'expansion des crues...) ;
- favoriser la rétention d'eau en privilégiant la ré-infiltration ;
- la vulnérabilité liée au niveau trophique des eaux, déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage croisée avec les facteurs de sensibilité des cours d'eau à l'eutrophisation, est qualifiée de modérée.

L'INSTAURATION DE ZONES DE REPARTITION DES EAUX RESULTANTES D'UNE SOLLICITATION FORTE DE LA RESSOURCE AU SEIN DE LA PLAINE DE L'AUDE

Afin de retrouver une gestion durable de la ressource en eau, le décret 94-354 du 29 avril 1994 (modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003) instaure les Zones Répartition des Eaux (ZRE), dans les secteurs présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins.

A l'échelle du périmètre de la Communauté de communes de la Montagne Noire, l'Aude médiane a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral de classement en ZRE (arrêté n°2010-11-1321 du 10 août 2010). En effet, aucun SAGE ne couvre ce territoire et aucune ébauche de structure de gestion collective de l'irrigation n'y est instaurée.

La ZRE concerne les eaux superficielles du bassin-versant de l'Aude médiane, à savoir l'Aude depuis la confluence du Fresquel jusqu'à Moussan, ses affluents ainsi que les nappes d'eau souterraines qui sont liées aux cours d'eau (nappes alluvionnaires). Est concerné aussi sur ce périmètre le Canal du Midi.

Au niveau du territoire communautaire, ce sont ainsi 15 communes (soit 62,5% des communes du territoire) qui sont classées en ZRE : Caudebronde, Cucax-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Labastide-Esparbairénque, Lastours, Les Ilhes-Cabardès, Les Martyrs, Mas Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefere, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnell.

Dans ce contexte, le SMMAR a engagé et anime l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Bassin Aude (PGRE). Ce projet de PGRE sera l'aboutissement des études de détermination des volumes prélevables menées depuis 2010.

UNE PROTECTION DES PERIMETRES DE CAPTAGE MECONNUE

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le Code de la Santé Publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Aucun captage Grenelle n'est recensé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire n'a pas de compétence « Eau potable » ou « Assainissement collectif », portées directement par les communes. Cette répartition des compétences n'aide pas à l'émergence d'une vision générale quant à la sécurisation actuelle des captages d'eau potable – et donc de la ressource – sur le territoire.

CLASSEMENT DES COURS D'EAU EN LIEN AVEC LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le classement des cours d'eau est un outil qui contribue à la préservation et à la restauration de la continuité écologique.

L'article L.214-17 du Code de l'Environnement réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la Directive Cadre eau déclinés dans les SDAGE. Le nouveau classement (arrêté n°13-251 du 19 juillet 2013) fait apparaître deux listes distinctes :

- Une liste 1, établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (alose, lamproie marine, anguille, ...). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.
Ainsi, pour les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.
- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de 5 ans après publication des listes.

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Montagne Noire, tous les cours d'eau du bassin Méditerranéen sont classés en liste 1 : le Lamy, la Rougeanne, le Trapel, l'Orbiel et la Clamoux.

- **Une multiplicité de zonages environnementaux pour une approche différenciée de la richesse écologique des milieux**

DREAL LR, INPN, DocOb des sites Natura 2000 concernés, SRCE LR, occupation du sol

UN CADRE DE REFERENCE : LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour tous les 6 ans et suivi conjointement par le Conseil régional et l'État en association avec un Comité régional trame verte et bleue (CRTVB).

Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Les objectifs du SRCE se traduisent par :

- une logique de conservation de la nature emblématique à un réseau écologique intégré aux territoires ;
- la préservation et la restauration d'un réseau écologique ;
- la recherche de l'émergence d'un modèle plus harmonieux d'aménagement du territoire ;
- et de la cohérence aux actions de conservation et restauration de la biodiversité.

Le SRCE est opposable juridiquement dans son entier aux documents d'urbanisme et aux projets de l'État et des collectivités territoriales, sans pour autant être un frein ni un obstacle à l'aménagement du territoire mais plutôt un cadre pour la cohérence écologique de ce dernier.

Le SRCE LR est en cours de consultation publique. Le SRCE de la région Midi-Pyrénées a été approuvé et arrêté par le Préfet de région le 19/03/2015.

PRESENTATION DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt naturel, paysager ou historique montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire un niveau plus local). Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme.

La totalité de la communauté de communes de la Montagne Noire est recouverte par des ZNIEFF de type 2 (Montagne Noire versant nord, Crêtes et piémonts de la Montagne Noire, Montagne Noire occidentale). Cela traduit bien le caractère encore relativement naturel et rural de ce secteur. Sans compter ces ZNIEFF de type 2, se sont près de 30% de la surface de la communauté de communes qui sont recouverts de zonages environnementaux.

Au-delà de ces 3 ZNIEFF de type 2, sont également répertoriés sur le territoire de la communauté de communes de la Montagne Noire :

- 23 ZNIEFF de type 1 ;
- 2 sites du réseau Natura 2000 (au titre de la Directive Habitats) ;
- 3 sites classés ;
- 6 sites inscrits ;
- 21 zones humides.

A noter que la commune Les Cammazes fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc.

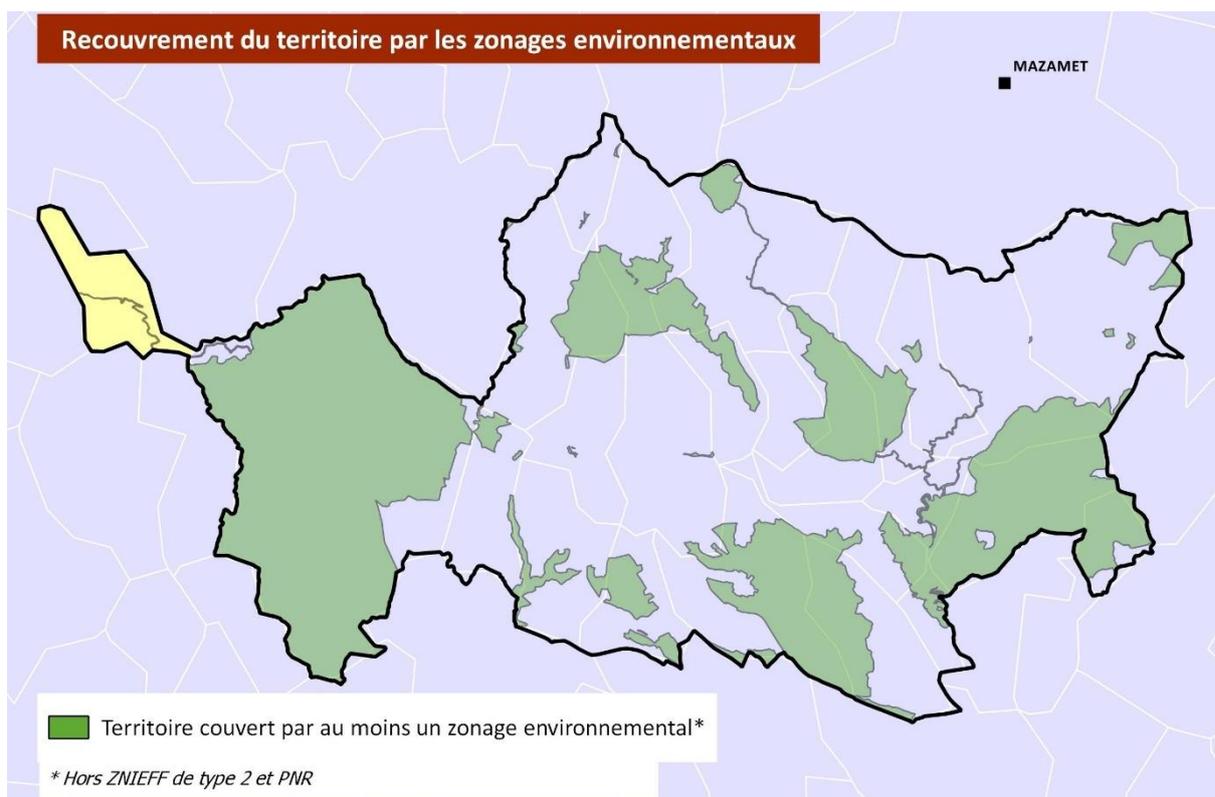
REFERENCE DU ZONAGE	INTITULE DU ZONAGE
PARC NATUREL REGIONAL	
/	PNR du Haut Languedoc (<i>Les Cammazes uniquement</i>)
SITES DU RESEAU NATURA 2000	
FR9101446	Vallée de la Lampy
FR9101451	Gorges de la Clamoux
ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) DE TYPE 1	
1119-1098	Gorges de l'Orbiel aux Ilhes
1119-1095	Gorges de l'Orbiel à Miraval-Cabardès
1119-1103	Crête rocheuse de Fount-Ferrouzo
1111-1082	Lac du barrage de Saint -Denis
1111-1080	Zone agricole et forestière des Cabanelles
1111-1092	Vallée de la Dure
1119-1090	Grande Sagne
1119-1096	Cascade de Cubserviès
1119-1106	Massif du Roc de l'Aigle
1119-1104	Pelouses et landes du pic de Nore
1111-1075	Gorges de Saissac
1111-1077	Cours amont de la Vernassonne
1111-1084	Gorges de la Dure et du Linon
1119-1097	Vallée de l'Orbiel
1111-1086	Forêt de la Loubatière
1111-1073	Cour amont du ruisseau du Lampy
1119-1094	Vallée du Rieu Sec
1119-1101	Monts et grottes des soulanes de Nore
1116-1099	Garrigues de Vallouvière
1111-1085	Vallons des Bouriettes
1119-1105	Garrigues de Saint-Martin
Z1PZ0629*	Marais De Pignol
Z1PZ0632*	Bois Marécageux De Peyreblanque et de Rietge
ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) DE TYPE 2	
Z1PZ2212 ⁷	Montagne Noire (versant nord)
1111-0000	Montagne Noire occidentale
1119-0000	Crêtes et piémonts de la Montagne Noire
SITES CLASSES	
SC1996100801	La Rigole de la Montagne Noire
SC2001101601	Rigole de la plaine et la rivière du Laudot
SC2010090201	Ensemble formé par les châteaux de Lastours et leurs abords ainsi que des mines de Barrenc

⁷ Zonage de la région Midi-Pyrénées

SITES INSCRITS

SI1944011401	Tour de l'horloge, fontaine 18 ^{ème} siècle, l'église, promenade du Bosquet (Frontier Cabardes)
SI1944012901	Bassin de Lampy (Saissac)
SI1945012401	Prise d'eau de l'Alzau et lieu-dit:"La Galaube" (Lacombe)
SI1945080601	Eglise et ses abords (Miraval Cabardes)
SI1964031701	Hameau de Cubservies (Roquefere)
SI1974082301	Partie de l'agglomération et ses abords (Saissac)

FIGURE 44 : RECOUVREMENT DE LA CC PAR LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



2. De l'identification des continuités écologiques à l'élaboration de la Trame verte et bleue (TVB)

• Petit glossaire

Les terminologies suivantes sont issues des travaux en cours du comité opérationnel
« Trame verte et bleue » du Grenelle de l'environnement – version mars 2010.

Biodiversité : diversité du monde vivant, elle comprend la diversité des milieux, la diversité des espèces et la diversité génétique. (Rio, 1992).

COMOP TVB : Comité Opérationnel chargé par l'État de définir les voies, moyens et conditions requis pour la mise en œuvre des conclusions du Grenelle en matière de trame verte et bleue.

Continuités écologiques : éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique. Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du Code de l'Environnement, cette expression correspond à l'ensemble des « réservoirs de biodiversité », des « corridors écologiques », les cours d'eau et les canaux.

Corridor écologique : voie de déplacement empruntée par la faune et la flore qui relie les réservoirs de biodiversité. C'est une liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration.

Cortège d'espèces : groupe d'espèces dont la composition spécifique est typique d'un habitat (exemple : cortège des espèces inféodées au milieu forestier).

Milieux naturels : ils désignent ici l'ensemble des espaces naturels et semi-naturels accueillant des espèces de faune ou de flore, qu'elles soient patrimoniales ou ordinaires. Agricoles, boisés, ou périurbains, ils s'opposent aux milieux artificialisés stricts : tissu urbain dense, parcelles agricoles intensives, infrastructures de transport...

Réservoirs de biodiversité (RB) (ou zones nodales) : ils constituent, à l'échelle de l'aire d'étude, les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Une espèce (ou cortège d'espèces) peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. De manière plus globale, les milieux naturels peuvent y

assurer leur fonctionnement. Il s'agit donc soit d'espaces à partir desquels des individus d'espèces peuvent se disperser, soit d'espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Sous-trame (ou continuum) : sur un territoire donné, c'est l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieux (forêt, zone humide...). Il s'agit d'un sous réseau écologique de la trame principale (verte ou bleue) pour lequel est plus ou moins intimement associé un cortège d'espèces et d'habitats naturels. La notion de sous-trame reflète la diversité des milieux présents sur le territoire d'étude. **La sous-trame constitue notre niveau d'analyse à partir duquel les continuités écologiques seront définies et diagnostiquées au cours de cette étude.**

Ainsi pour chaque sous-trame, nous déterminerons les éléments présentés dans la figure ci-dessous : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques...

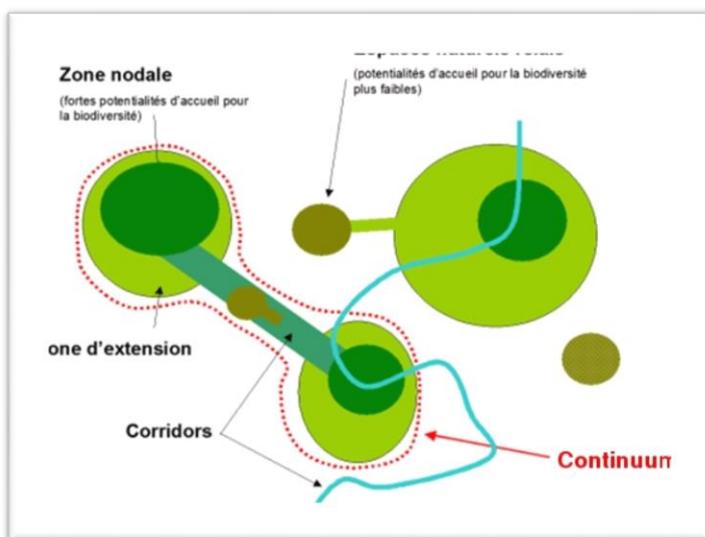


FIGURE 45 : SCHEMA DE PRINCIPE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Zone d'extension des RB : espace tampon tracé autour de la zone centrale du RB, elle vise à la préserver des perturbations extérieures et à en améliorer les potentialités écologiques.

Potentialité écologique : la potentialité écologique d'un espace traduit l'importance que cet espace est susceptible d'avoir pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire considéré.

Réseau écologique : composé des réservoirs de biodiversité, de leurs zones d'extension et relais, et des corridors écologiques, c'est l'infrastructure naturelle du territoire (illustrée ci-dessus).

• Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame verte et bleue relève d'un positionnement stratégique environnemental et constitue un des outils qui va permettre de structurer le territoire de la communauté de communes de la Montagne Noire.

L'identification de la TVB à l'échelle de la CCMN permet la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), créé par le Grenelle de l'Environnement, et les orientations nationales qui lui sont supérieures. Le but est ici de prendre en compte cette politique de gestion durable des milieux naturels, de leurs besoins et de leurs interactions avec les autres ressources environnementales (exemples : eau, paysages, espaces...).

A travers le diagnostic territorial, il s'agit de mener les grands arbitrages du partage entre les trames « naturelle » et « humaine ». Si la Trame verte et bleue a pour ambition première la préservation de la biodiversité, elle doit également répondre à plusieurs objectifs :

- s'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...) ;
- constituer un outil permettant une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du diagnostic territorial, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain, etc...).

ZOOM LEGISLATIF SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Découlant directement du sommet de Rio de 1992, la Stratégie Paneuropéenne de Sofia de 1995 définit le concept de « réseau écologique ». La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable (loi n°99-533 du 25 juin 1999) portant modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi n° 95-115 du 4 février 1995), dite Voynet, officialise le concept de réseau écologique en France en prévoyant un dispositif stratégique que les collectivités régionales et locales ont à décliner aux échelles paysagères et locales avec leurs administrés.

En octobre 2007, un ensemble de rencontres nationales, « Les Grenelles de l'Environnement », sur les thématiques de l'environnement et du développement durable affichent l'engagement et la volonté politique de la prise en compte notamment de la trame écologique. Il est ainsi décidé qu'une cartographie des continuités écologiques et des discontinuités doit être réalisée à l'échelle nationale. La Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil d'aménagement qui doit trouver sa traduction dans les documents d'urbanisme. Elle est également opposable aux grandes infrastructures.

Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, doivent prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Par ailleurs, la loi Grenelle 2 modifie de nombreux articles du code de l'urbanisme (DTA, SCOT, PLU et carte communale) pour intégrer l'objectif de respect des continuités écologiques, notamment via l'évaluation des incidences et le « porter à connaissance » des SRCE.

• La Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

LES SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES ETUDIEES

Pour identifier et cartographier la Trame verte et bleue de la communauté de communes de la Montagne Noire, le travail réalisé prend en compte les éléments définis au niveau régional dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Languedoc-Roussillon (conformément aux recommandations de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle 2 »). A noter qu'actuellement, le SRCE de la région Languedoc Roussillon est en phase d'enquête publique.

Cette prise en compte repose en premier lieu au niveau de la définition des sous-trames (milieux naturels et semi-naturels homogènes). Leur définition représente une étape fondamentale et stratégique de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB). Le choix des sous-trames conditionne fortement les étapes suivantes de la TVB. C'est pourquoi les sous-trames étudiées doivent être représentatives des types de milieux rencontrés au sein du territoire de la communauté de communes de la Montagne Noire tout en veillant à être cohérentes avec celles définies à l'échelle régionale.

Pour la CCMN, cinq sous-trames ont été identifiées sur son territoire avec pour la Trame verte :

- les milieux forestiers ;
- les milieux ouverts/semi-ouverts ;
- les milieux cultivés avec une distinction entre cultures annuelles et pérennes.

Et pour la Trame bleue :

- les milieux humides (eaux stagnantes) ;
- les cours d'eau (eaux vives).

PRISE EN COMPTE DE LA FRAGMENTATION TERRITORIALE

La notion de fragmentation englobe tout phénomène de morcellement de l'espace qui peut rendre difficile ou impossible le déplacement (effet de barrière) et la colonisation des espèces au sein de la TVB.

Les principales conséquences de la fragmentation sont :

- la diminution des surfaces d'habitats/réservoirs de biodiversité utilisables par les espèces induisant également l'augmentation des espaces de lisière plus favorables aux espèces pionnières et ubiquistes au détriment des espèces les plus spécialisées ;

- l'isolement des populations tendant à décroître en nombre et à être plus vulnérables ;
- une mortalité accrue aux abords des axes de communication exacerbant la décroissance des populations ;
- une baisse du brassage génétique entre populations conduisant à l'augmentation de consanguinité et sur le long terme, menant à un manque d'adaptation aux milieux du fait de l'appauvrissement génétique.

Le diagnostic des continuités écologiques de chaque sous-trame de la CCMN tient compte des éléments pouvant induire de la fragmentation. **Ces éléments fragmentant représentent les différentes barrières au déplacement des espèces au sein de l'aire d'étude.** Il s'agit principalement des axes de communication terrestres et des espaces urbanisés en continu.

Les éléments fragmentant linéaires (axes de communication) ont été classés en trois catégories en fonction de leurs caractéristiques (nombre de voies, fréquentation...) afin de nuancer leur importance en termes d'effet de barrière vis-à-vis du déplacement des espèces animales en particulier.

LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ... A PARTIR DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX...

A l'instar des **réservoirs de biodiversité** qui ont été identifiés dans le cadre du SRCE de la région Languedoc-Roussillon, ceux de la CCMN reprennent également et à minima, les zonages environnementaux existants (réglementaires ou d'inventaire). Ainsi, la Trame verte et bleue de la communauté de communes de la Montagne Noire reste en cohérence avec le SRCE.

Bien entendu, tous les zonages du patrimoine naturel n'ont pas vocation à être considérés comme réservoirs de biodiversité. En revanche, pour une TVB telle que celle de la CCMN, ils sont tout à fait indiqués comme source d'informations pour identifier des réservoirs de biodiversité. Ces zonages sont donc analysés à partir des données disponibles pour détecter ceux qui pourront être sélectionnés comme réservoirs de biodiversité pour une ou plusieurs sous-trame(s). Les données habitats disponibles (INPN, bordereaux, relevés de terrain, ...) seront utilisées pour qualifier chaque zonage selon les habitats qui le caractérisent en qualité (milieux boisés, humides, ...) et en quantité (pourcentage).

... ET COMPLETES PAR UNE EVALUATION DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES DES ESPACES NATURELS

Afin de compléter l'analyse des zonages du patrimoine naturel, et d'avoir une analyse homogène de l'ensemble du territoire, il a été mis en œuvre une **évaluation des potentialités écologiques des espaces naturels**.

Cette démarche vise ainsi à prendre en compte les espaces cultivés et naturels qui ne sont pas reconnus à ce jour sur le territoire (c'est-à-dire non inventoriés par des zonages environnementaux) mais qui participent pourtant au fonctionnement écologique du territoire (rôle de la nature dite « ordinaire »).

Afin de mieux identifier et évaluer la valeur relative des grands ensembles naturels en tant que réservoir de biodiversité potentiel, les milieux naturels contigus d'une même sous-trame ont été regroupés (fusionnés) en ensembles continus d'espaces naturels.

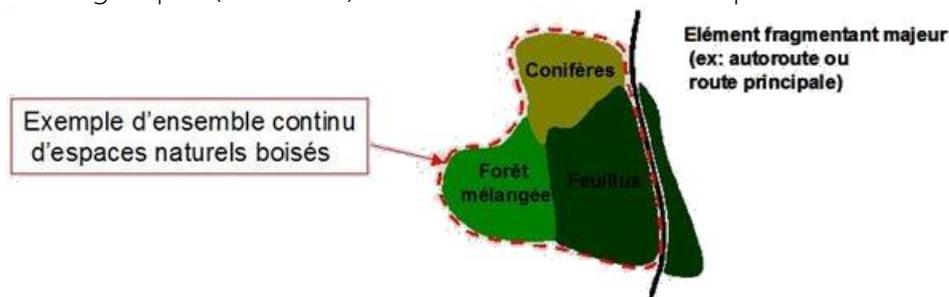


FIGURE 46: SCHEMA D'UN ENSEMBLE CONTINU D'ESPACES NATURELS CONSIDERE COMME UN RESERVOIR POTENTIEL

Les potentialités écologiques sont évaluées pour chaque ensemble continu d'espaces naturels selon les critères suivants :

- la naturalité : **niveau d'influence des activités humaines ;**
- l'hétérogénéité : **diversité des milieux qui composent les ensembles continus d'espaces naturels ;**
- la surface – compacité : **évaluation de la surface et de la forme des ensembles continus d'espaces naturels ;**
- la connectivité : **possibilités d'échanges avec d'autres espaces naturels proches ;**
- la fragmentation : **quantité d'éléments fragmentant.**

L'évaluation des potentialités écologiques permet de s'affranchir des biais liés à l'hétérogénéité des prospections naturalistes et à l'absence éventuelle de données naturalistes sur certains secteurs du territoire d'étude. Cette analyse offre l'avantage de prendre en compte l'intégralité des espaces naturels apparaissant dans la couche d'occupation du sol du périmètre d'étude.

Par ailleurs, certains critères d'évaluation employés lors du diagnostic sont propres à une sous-trame donnée (types d'essence pour les forêts, proportion de prairies pour les milieux ouverts et semi-ouverts, etc...). Ces derniers seront exposés dans les paragraphes consacrés au diagnostic de chaque sous-trame.

LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques, axes privilégiés de déplacement des espèces, sont déterminés pour chaque sous-trame à partir du niveau de perméabilité de l'occupation de sol par rapport aux espèces caractéristiques de la sous-trame.

En outre, les corridors écologiques sont identifiés par modélisation sous Système d'Information Géographique (SIG), dite « du chemin de moindre coût », sur la base de l'analyse de l'occupation du sol et des connaissances sur le comportement des espèces au niveau de leur déplacement (milieux privilégiés). **Les corridors écologiques mis en évidence relient les réservoirs, en empruntant le chemin qui représente le parcours le moins exigeant pour l'espèce compte tenu de la nature de l'occupation les séparant (plus ou moins perméable aux déplacements de l'espèce).** Par exemple, pour la sous-trame des « milieux forestiers », les corridors écologiques identifiés sont les chemins les plus courts traversant un maximum de zones boisées, voire de zones relais boisées, plus propices aux déplacements des espèces forestières.

La mise en évidence d'un corridor écologique traduit un flux de déplacement qui est théoriquement le plus intense au niveau des espaces couverts par le corridor. Cela ne signifie pas que les individus passent exactement sur le tracé du corridor mais que ce dernier constitue un passage privilégié.

Il est à rappeler que l'un des objectifs importants de la mise en œuvre de la Trame Verte sur le territoire est d'identifier les points de conflits potentiels entre les continuités écologiques (réservoirs et corridors) et les futurs développements urbains et/ou aménagements de voirie qui seront organisés, afin de maintenir in fine une bonne fonctionnalité écologique sur l'ensemble du territoire.

DIAGNOSTIC DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES FORETS

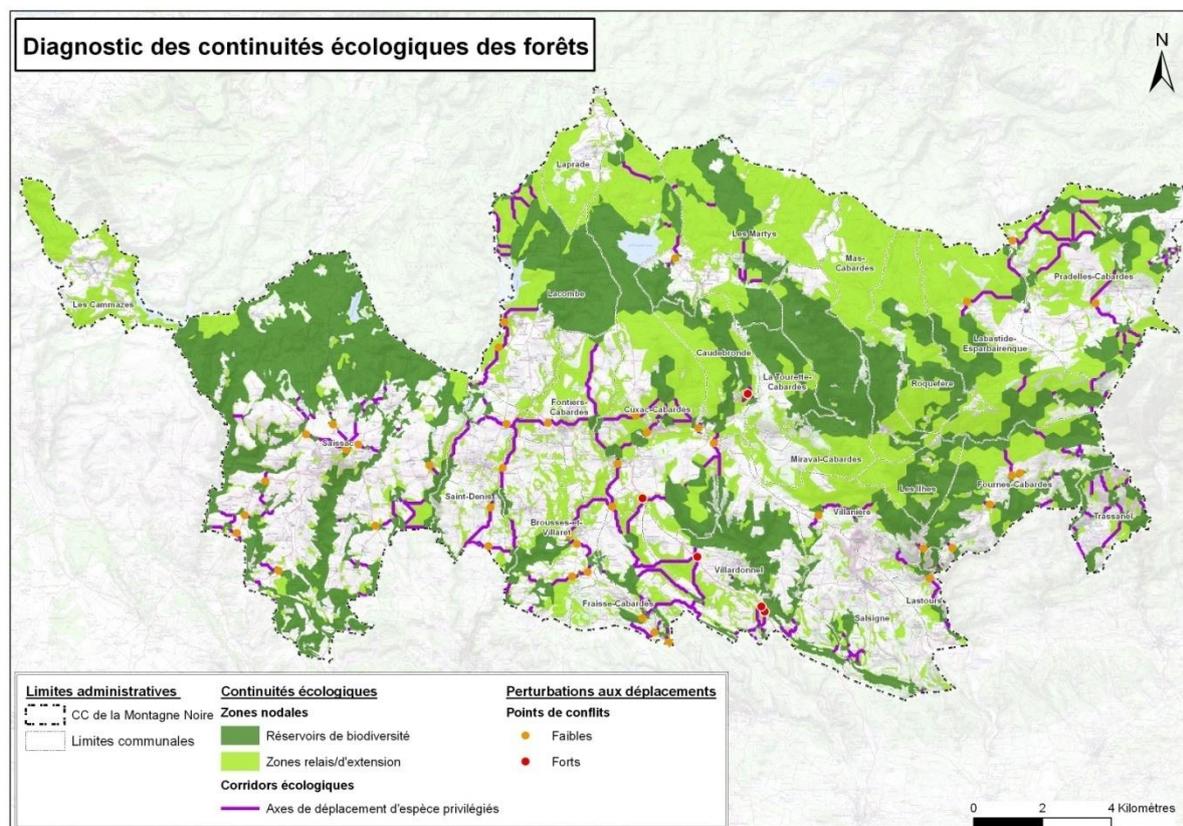


FIGURE 47: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES FORETS

Les milieux forestiers sont particulièrement riches en espèces animales, notamment quand ils sont de grande surface et quand ils n'ont pas connu d'interruption forestière au cours de leur histoire (forêts anciennes) ou bien qu'ils sont composés d'arbres vieux, voire d'arbres morts et qu'ils ne sont pas plus exploités depuis de nombreuses décennies (forêts matures). La proximité d'autres milieux naturels comme les rivières ou encore les prairies renforce également leur intérêt patrimonial. Ils jouent le rôle de corridors quand ils s'étirent sur de nombreux kilomètres, comme les ripisylves le long des cours d'eau.

Les continuités écologiques forestières composées de réservoirs de biodiversité et, de ses zones relais et d'extension couvrent environ 62% (19396 ha) de la CCMN. Celles-ci sont particulièrement concentrées au nord, sur la Montagne Noire alors qu'elles sont plus diffuses au sud, sur ses contreforts hormis le long de certaines vallées comme celle de la Vernassonne.

Les réservoirs de biodiversité forestiers (en vert foncé) représentent 30,5% (9456 ha) du territoire de la CCMN. Ces derniers sont majoritairement localisés sur la Montagne Noire au nord de Saissac, sur la commune de Lacombe (forêt de Loubatière), et autour de la Tourette-Cabardès. En plus des réservoirs de biodiversité du SRCE, d'autres réservoirs à

enjeu local ont été définis à partir du type d'essence des boisements en priorisant les feuillus notamment les hêtraies/chênaies ainsi qu'à partir de leur ancienneté (données Cassini) en favorisant les plus anciens.

Les principales perturbations aux déplacements des espèces forestières se situent sur les contreforts où les réservoirs forestiers sont plus espacés et de plus petites tailles multipliant ainsi, le nombre de corridors écologiques potentiels et le risque de perturbations, zones de conflit.

DIAGNOSTIC DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

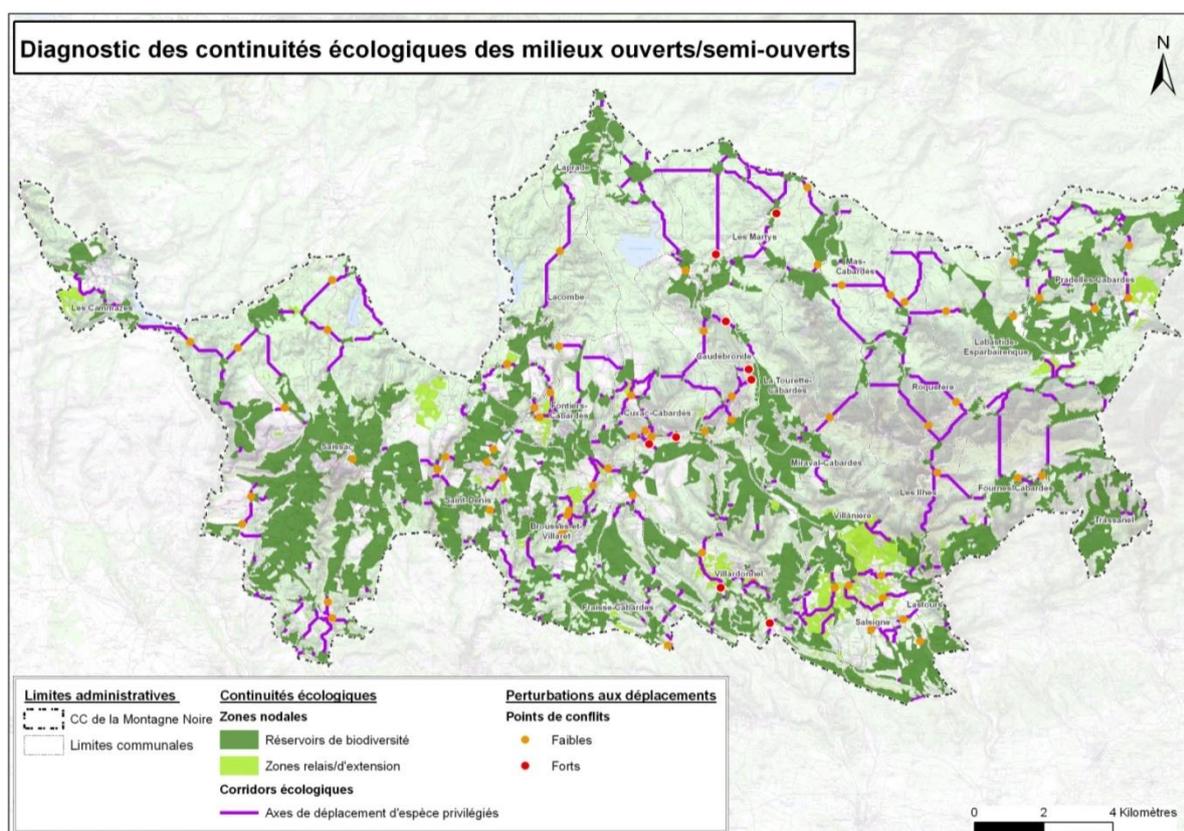


FIGURE 48: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont composés de landes, de pelouses et principalement de prairies. Les prairies sont étroitement dépendantes des activités agricoles comme la fauche ou le pâturage. Elles constituent d'importants réservoirs de biodiversité quand elles présentent une grande surface et des faciès différents, avec notamment la présence de haies arbustives ou arborées. Ces milieux abritent de nombreuses espèces, notamment chez oiseaux et les papillons, quand la diversité floristique est élevée.

A l'inverse des forêts, les réservoirs de biodiversité de milieux ouverts et semi-ouverts se localisent en majorité sur les contreforts de la Montagne Noire sur la partie sud de la CCMN et représentent environ 24,6% (7627 ha) du territoire.

En plus de ceux du SRCE, les réservoirs de biodiversité de la CCMN ont été déterminés à partir de la répartition des prairies permanentes et dans une moindre mesure, des prairies temporaires (source : Registre Parcellaire Graphique). Nous constatons une concentration de réservoirs particulièrement prononcée sur le quart sud/ouest du territoire où ces derniers sont bien connectés entre eux (ensemble presque continu). De manière générale, la conservation de ces milieux ouverts et semi-ouverts est étroitement liée aux activités agricoles (pâturage et pastoralisme). L'abandon de ce type d'activités peut conduire à une fermeture progressive de ces milieux.

Les principaux secteurs de perturbations aux déplacements d'espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont localisés au centre du territoire de la CCMN sur les communes de Fontiers-Cabardès, Caxac-Cabardès et Caudebronde où le nombre de corridors écologiques et d'axes de communication fréquentés (pour la CCMN) est élevé.

DIAGNOSTIC DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX CULTIVES

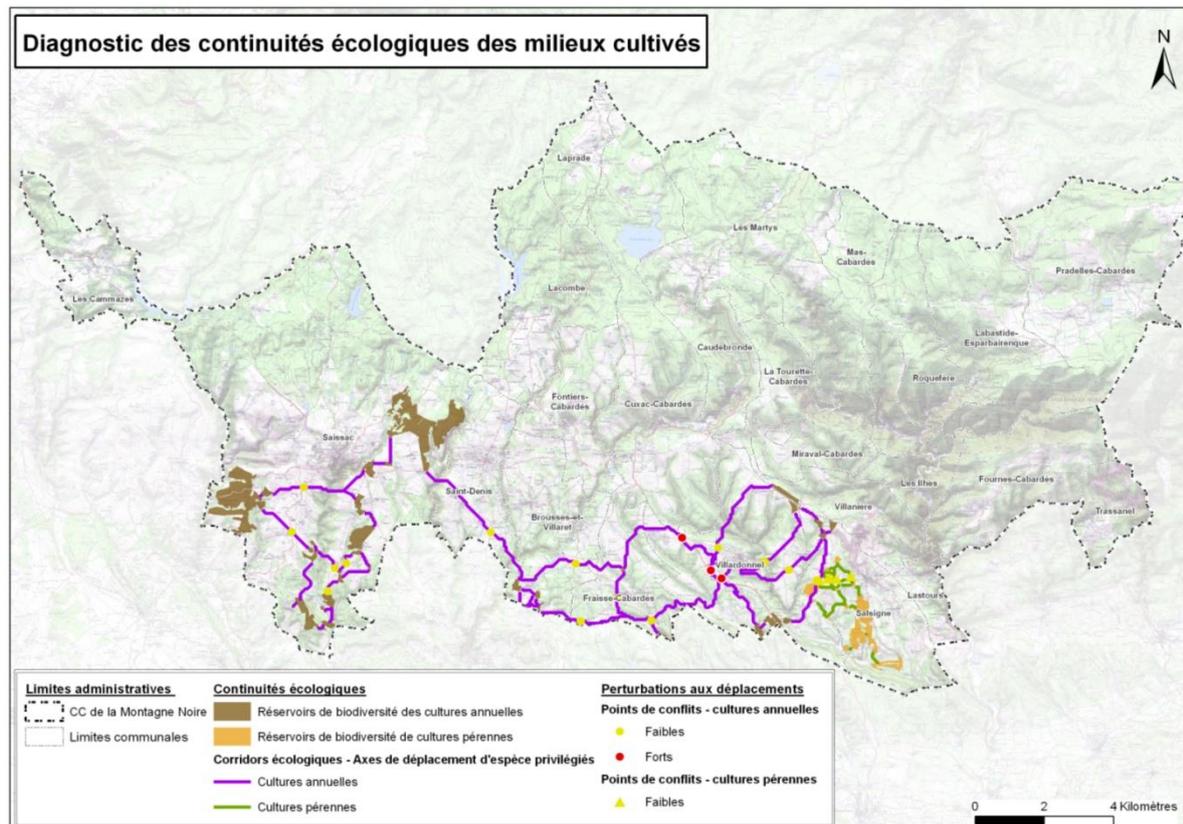


FIGURE 49: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX CULTIVES

Cette sous-trame rassemble deux catégories de culture : les cultures pérennes (principalement des vignes) et les cultures annuelles (céréales...).

Les principaux enjeux concernant cette sous-trame est de maintenir ou d'encourager des pratiques extensives, de favoriser les jachères et de préserver des bandes enherbées et des lisières forestières. En outre, l'un des principaux enjeux relatifs aux fonctionnalités écologiques des milieux cultivés est leur association (mosaïque) avec d'autres types de milieux riverains comme les prairies, les boisements, les landes et pelouses engendrant et maintenant de la biodiversité.

Plus généralement, les milieux cultivés accueillent une biodiversité ordinaire qui ne peut être négligée, voire parfois des espèces patrimoniales menacées, notamment chez les oiseaux. Ces espaces agricoles cultivés semblent trop souvent sous-évalués quant à leur intérêt pour la biodiversité, alors qu'ils participent pleinement à la diversité des milieux et des ressources. Le rôle de ces « espaces ordinaires » (haies, murets, bandes enherbées, talus, fossés...) est essentiel pour la biodiversité.

A l'échelle de la CCMN, les réservoirs de biodiversité des cultures pérennes représentent de faibles surfaces (116 ha soit 0,4%) et sont essentiellement localisés au sud-est, sur la commune de Salsigne. Les réservoirs des cultures annuelles occupent de plus vastes surfaces (497 ha soit 1,6%) principalement situées au sud/ouest du territoire sur la commune de Saissac (autour de la vallée de la Vernassonne) et dans une moindre mesure, au sud-est sur la commune de Villardonnel et de Salsigne.

De manière générale, les continuités écologiques des milieux agricoles cultivés restent morcelées à l'échelle de la CCMN et sont uniquement présentes sur les contreforts de la Montagne Noire plus propices aux cultures (altitude/forme du relief).

DIAGNOSTIC DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES

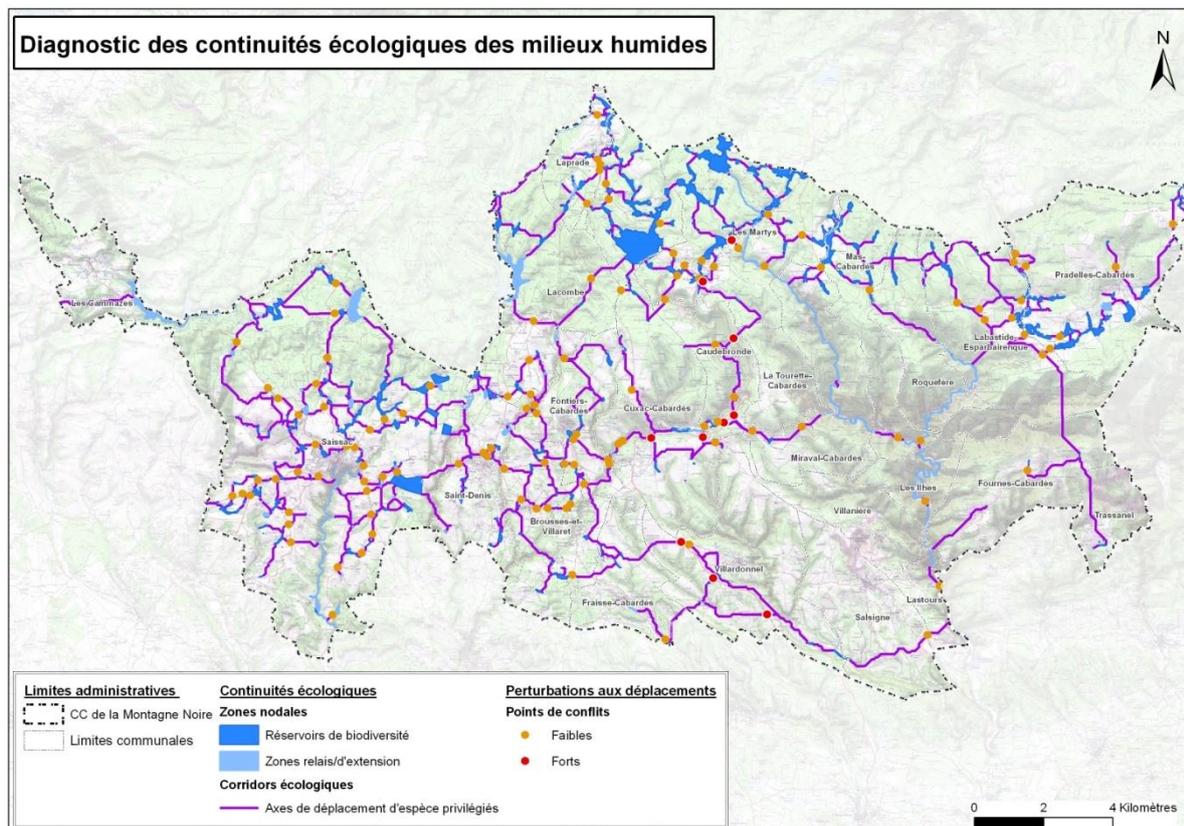


FIGURE 50: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides sont des habitats de très fort intérêt écologique, que ce soit au niveau des fonctionnalités écologiques (ripisylves notamment) ou de la diversité en espèces. La plupart d'entre eux sont d'intérêt communautaire et soulèvent de forts enjeux de conservation. Par exemple, les mares et les petits étangs sont des habitats importants de la sous-trame, non seulement en termes de réservoirs de biodiversité mais aussi, de corridors écologiques dits « en pas japonais ».

L'ensemble des groupes faunistiques sont concernés par ces habitats. Les ripisylves sont des habitats de repos et de reproduction de nombreux oiseaux et mammifères, les milieux ouverts humides sont des habitats de reproduction de plusieurs insectes remarquables et/ou protégés, les points d'eau sont des sites de reproduction pour de nombreux amphibiens.

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides, qui couvrent 2,2% (671,1 ha), ont été exclusivement définis à partir de données métiers, c'est-à-dire à partir d'inventaires terrains confirmant et délimitant les zones humides. Ainsi, toutes les Zones Humides Élémentaires (ZHE) et les inventaires du CG11 ont été classés systématiquement en

réservoirs de biodiversité compte-tenu de la forte valeur en matière de biodiversité de ce type de milieux. Les autres masses d'eau (non définies comme zones humides d'intérêt par les inventaires – lacs de retenue principalement) ont été définies comme zones relais comme pour le Lac de la Galaube sur la commune de Lacombe ou du bassin de Lampy Neuf sur la commune de Saissac au nord.

Les principaux réservoirs de biodiversité de milieux humides de la CCMN sont constitués de plans d'eau bien préservés, situés principalement sur la Montagne Noire (Lac de Laprade Basse par exemple) au nord et nord-est du territoire. Dans une moindre mesure, les réservoirs se localisent le long de certaines vallées, généralement en zone amont (tête de bassin), comme c'est le cas de la rivière la Vernassonne sur la commune de Saissac.

Compte tenu du nombre relativement élevé de réservoirs de petites tailles, de nombreux axes de déplacement privilégiés (corridors écologiques) ont pu être identifiés sur le territoire notamment le long des vallées. Les principales perturbations se situent au centre du territoire où convergent les principaux axes de communication.

DIAGNOSTIC DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES COURS D'EAU

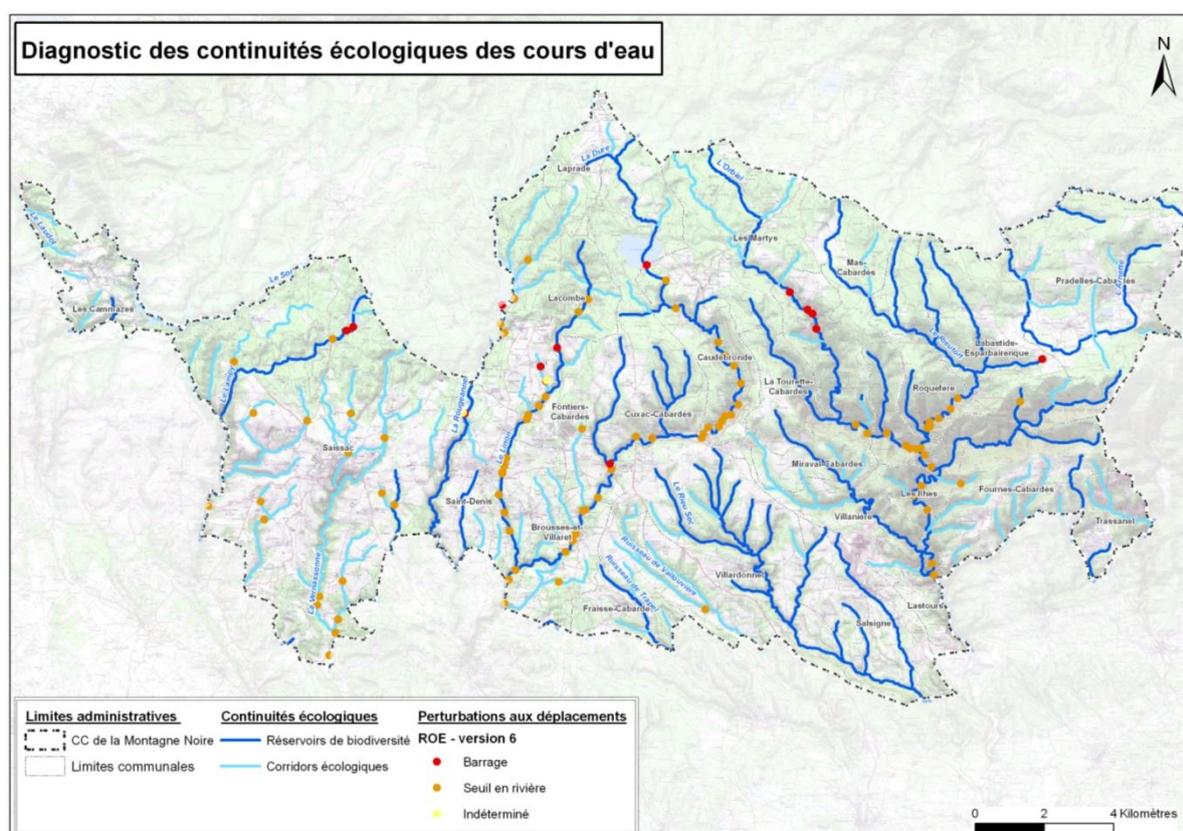


FIGURE 51: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA SOUS-TRAME DES COURS D'EAU

Outre leur rôle de corridor de déplacement pour un grand nombre d'espèces animales,

les cours d'eau sont également d'importants réservoirs de biodiversité pour les poissons et les libellules. Ce sont également des sites d'alimentation et de refuges pour de nombreux oiseaux, des mammifères semi-aquatiques et des chauves-souris. Les cours d'eau situés sur le territoire de la CCMN présentent, de manière générale, une bonne qualité écologique.

Afin de préserver ce réseau hydrographique de bonne qualité, il est nécessaire de limiter les pollutions d'origine diverses (chimiques, hydrocarbures, intrants,...), notamment sur les eaux à renouvellement lent et en tête de bassin versant, de suivre l'impact des aménagements hydrauliques sur les espèces d'intérêt communautaire et de maintenir une ripisylve et le lit majeur des rivières.

En matière de fonctionnalités écologiques, les milieux aquatiques lotiques sont des habitats essentiels dans le fonctionnement des écosystèmes et de grande valeur écologique. **Les réservoirs de biodiversité ont été déterminés à partir du classement des cours d'eau.**

CONTEXTE REGLEMENTAIRE – CLASSEMENT DES COURS D'EAU :

« Depuis le 1er janvier 2014 les anciens classements « cours d'eau réservés » pris en application de la loi sur l'énergie de 1980 et « cours d'eau classés à migrateurs » pris en application de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement sont devenus caducs.

La loi sur l'eau du 31 décembre 2006 a introduit deux nouveaux types de classement qui se substituent à ces anciens classements en permettant d'étendre leur application à l'ensemble des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. L'article L.214-17-I du Code de l'Environnement et ses articles d'application R.214-107 à 110 du Code de l'Environnement définissent ces classements reposant sur deux listes.

En outre, **tous les cours d'eau classés en liste 1 ont été définis comme réservoirs.** C'est le cas de nombreux cours d'eau de la CCMN comme la Dure, de l'Orbiel, de la Grave, de la Rougeanne pour n'en citer qu'une partie.

Ce sont des cours d'eau sur lesquels aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé s'il fait obstacle aux continuités écologiques. Il s'agit de préserver ces cours d'eau en interdisant de construire tout nouvel obstacle aux continuités écologiques longitudinales quel que soit l'usage.

Les trois critères suivants permettent de caractériser les cours d'eau de la liste 1 :

- axes à grand migrateurs amphihalins ;
- cours d'eau en très bon état ;
- réservoirs biologiques.

A noter que les classements seront revus à l'occasion de chaque révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En dehors des cours d'eau de la liste 1, d'autres ont été classés comme réservoirs à partir de données issues du SRCE qui tiennent compte également de certains tronçons d'intérêt comme les secteurs à frayères. C'est le cas du Linon, de la plupart des tronçons de la Lampy, de l'Arnette qui ne sont pas (ou partiellement) classés en liste 1.

Le reste des cours d'eau et la majorité des petits affluents ont été classés en corridor écologique.

Les principales perturbations impactant les continuités écologiques des cours d'eau sont liées aux ouvrages hydrauliques présents sur le territoire de la CCMN. Afin de les identifier, nous avons donc employé le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) dans sa version la plus récente (version 6) lors de ce diagnostic.

Au niveau des obstacles à la libre circulation des espèces, nous observons deux tendances contrastées. La première avec des cours d'eau concernés par de nombreux ouvrages (la Dure, le Linon, l'Orbiel...) et une seconde, où les cours d'eau sont dépourvus ou quasi dépourvus d'ouvrages (selon le ROE – la Rougeanne, la Vernassonne, le Rieutort (secteur amont), le Rieu Sec...).

Enfin, à l'heure actuelle, dans un cadre réglementaire, le niveau de « franchissabilité » des ouvrages hydrauliques est en cours d'évaluation avec la mise en œuvre de l'action portant sur l'Information sur la Continuité Ecologique (ICE) menée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). A terme, et prioritairement sur les cours d'eau où les enjeux réglementaires sont les plus prégnants, les résultats de cette action pourront décrire parfaitement le niveau de franchissement réel de chaque ouvrage inventorié par les espèces. Les informations relatives aux obstacles portant sur les continuités écologiques sont donc amenées à être actualisées suite aux résultats de ces inventaires ICE.

LA TRAME VERTE DE LA CCMN

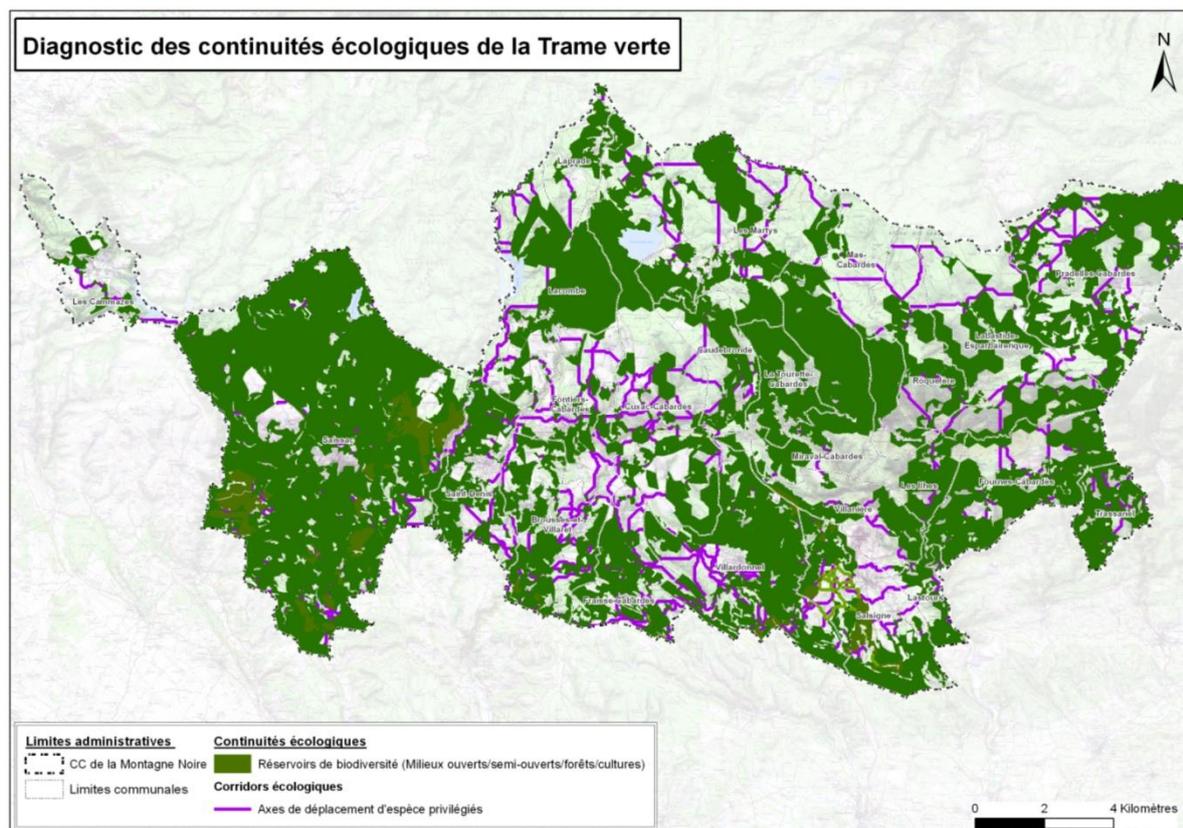


FIGURE 52: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA TRAME VERTE

L'ensemble des réservoirs de biodiversité des sous-trames composant **la Trame verte représente une forte proportion du territoire (57,1% soit 17690 ha) de la CCMN** traduisant de manière générale, un bon état de conservation des milieux naturels et semi-naturels.

Les réservoirs des milieux forestiers se répartissent de manière privilégiée sur les secteurs de pente et d'altitude au nord, sur la Montagne Noire alors que les contreforts, plus au sud, rassemblent davantage les réservoirs des milieux ouverts et semi-ouverts et, des milieux cultivés.

Au niveau des perturbations liées aux déplacements d'espèces des milieux terrestres, **le principal axe de communication générant des points de conflit notables est la RD118** reliant Carcassonne à Castres. Le reste des axes de communication compte-tenu de leurs caractéristiques (faible fréquentation, petites routes...) génère peu de points de conflit ou tout du moins, de faible intensité.

LA TRAME BLEUE DE LA CCMN

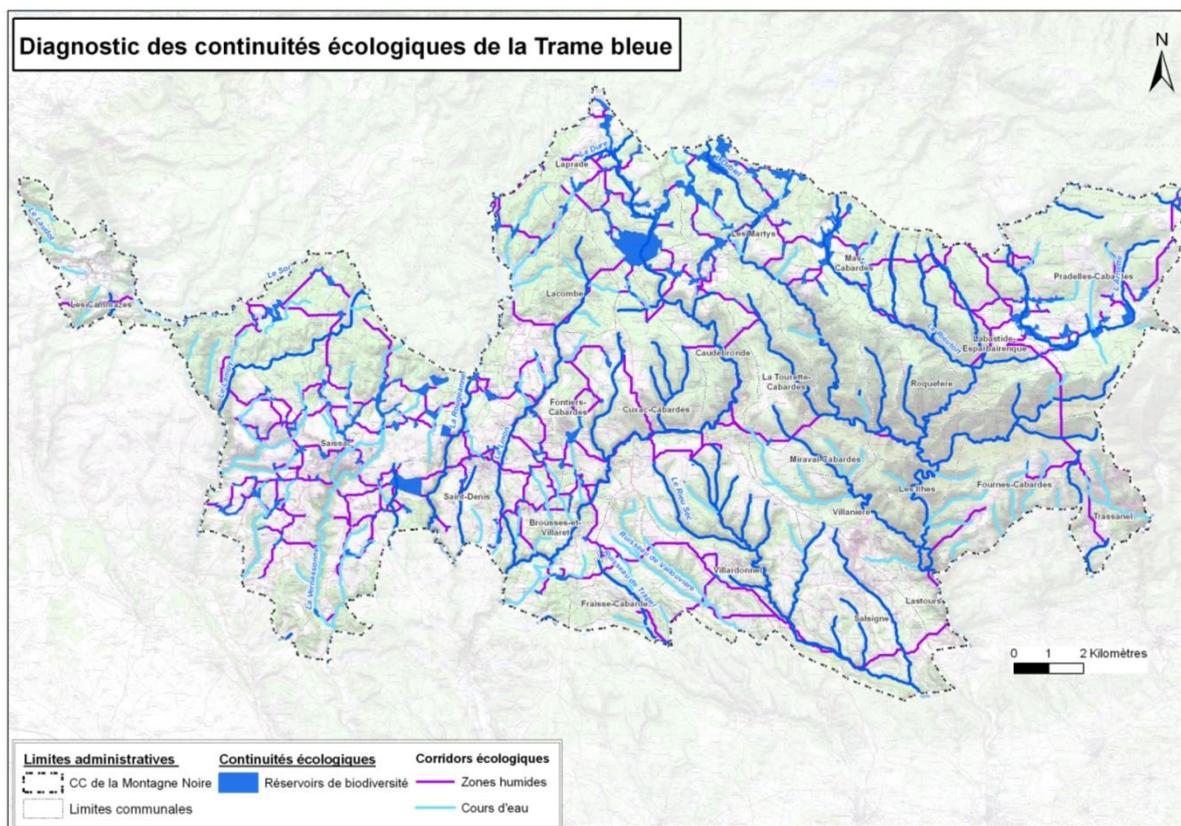


FIGURE 53: CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA TRAME BLEUE

Les continuités écologiques des sous-trames composant le Trame bleue (cours d'eau et zones humides) sont particulièrement denses et de bonne qualité sur le territoire de la CCMN.

En outre, de nombreux cours d'eau sont classés en liste 1 et/ou présentent des enjeux en matière de reproduction d'espèces (frayères). Par conséquent, une grande majorité des cours d'eau ont été définis comme réservoirs de biodiversité particulièrement ceux au nord et nord-est du territoire.

Les zones humides sont relativement nombreuses (parties nord et ouest) et de grandes tailles notamment celles qui concernent les plans d'eau. Ce type de milieux présente de forts enjeux en matière de biodiversité pour de nombreuses espèces mais également, en matière de services rendus à l'humain (filtration des eaux, régulation des crues, recharge des nappes...). Les milieux humides sont, en conséquence, classés systématiquement en réservoirs de biodiversité dans la mesure où une zone humide donnée est avérée (confirmée par des prospections).

3. Un territoire pourvu de ressources limitées

Base de données Rhône-Méditerranée Eau France – Agence de l'Eau RM&C – SAGE Fresquel –
Fiche cours d'eau SANDRE « L'Arnette (O4370500) » (août 2012) – Banque HYDRO

- **Les ressources en eaux souterraines**

UNE MASSE D'EAU SOUTERRAINE CENTRALE ; UN FORT DRAINAGE PAR UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUPERFICIEL DENSE

Le territoire compte **une seule masse d'eau souterraine à l'affleurement** : « Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude » (code 6216). Cette masse d'eau dépasse largement le périmètre de l'intercommunalité.

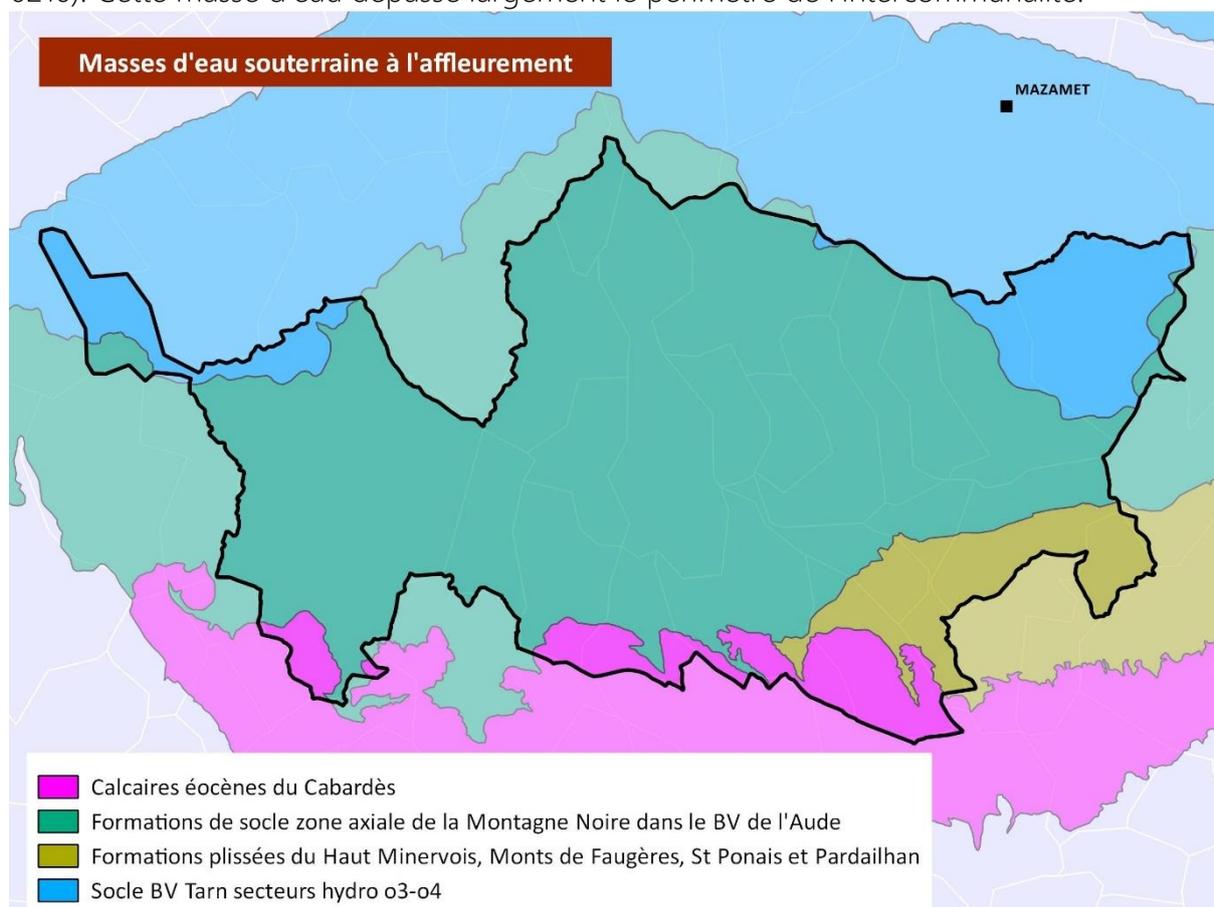


FIGURE 54 : LOCALISATION DES MASSES D'EAU A L'AFFLEUREMENT AU SEIN DE LA CC MONTAGNE NOIRE (BD CARTHAGE)

En matière de ressources, **la zone axiale de la Montagne Noire** est constituée par le socle métamorphique : lieu de rencontre de nombreuses petites sources, mais dont le débit d'étiage reste très faible et souvent inférieur à 1 ou 2 m³/h. Des petites nappes très localisées circulent dans les arènes de surface. L'eau, très peu minéralisée, peut s'avérer agressive. En définitif, **la productivité de ces systèmes aquifères est mauvaise**.

En dehors de cette masse d'eau, 3 autres masses d'eau sont interceptées par quelques communes périphériques du territoire :

- la **masse d'eau « Calcaires éocènes du Cabardès »** qui correspond aux terrains tertiaires reposant sur le socle de la Montagne Noire et est structurée autour d'une alternance de marnes et calcaires. Les ressources aquifères concernent seulement les niveaux calcaires et sont partiellement réalimentées par des pertes en rivières. La productivité y est faible (< 10 m³/j) et par voie de conséquence, son intérêt économique modeste (desserte locale) ;
- la **masse d'eau « Formations plissées du Haut-Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan »** qui s'inscrit dans des systèmes complexes plissés et dispose de nombreuses ressources compartimentées et souvent peu explorées. Certains niveaux très karstifiés peuvent être à l'origine de sources importantes dont certaines sont exploitées par les collectivités locales. Néanmoins, d'une manière générale, la productive y est qualifiée de moyenne ;
- et enfin, celle du « **Socle du bassin-versant du Tard secteurs hydro o3-o4** » au potentiel hydrogéologique défavorable⁸. Elle est sollicitée par de nombreux captages AEP de faibles débits dont un grand nombre a été abandonné pour des raisons de mauvaise qualité.

UNE MASSE D'EAU SOUTERRAINE EXPOSANT UN BON ETAT (AU SENS DE LA DCE)

Le tableau suivant indique l'objectif d'état global, l'état chimique, les pressions et l'intérêt économique (SDAGE Rhône-Méditerranée) pour la masse d'eau souterraine du territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

⁸ Source : « Diagnostic des potentialités aquifères des formations de socle en région Midi-Pyrénées. Phase1 : secteur « Massif Central » - BRGM, décembre 2010.

NOM DE LA MASSE D'EAU	CODE EU	ETAT QUANTI-TATIF	OBJECTIF DE BON ETAT	ETAT CHIMI-QUE	OBJECTIF DE BON ETAT (MOTIFS DU REPORT)	PRESSIONS IMPORTANTES	INTERET ECONOMIQUE ET RESSOURCES
FORMATIONS DE SOCLE ZONE AXIALE DE LA MONTAGNE NOIRE DANS LE BV DE L'AUDE	FRDG 603	Bon état	2015	Bon état	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt majeur local pour l'alimentation en eau potable.
CALCAIRES EOCENES DU CABARDES	FRDG 207	Bon état	2015	Bon état	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique local pour l'alimentation en eau potable des communes présentes sur la masse d'eau.
FORMATIONS PLISSEES DU HAUT MINERVOIS, MONTS DE FAUGERES, ST PONAIS ET PARDAILHAN	FRDG 409	Bon état	2015	Bon état	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique régional majeur pour l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'aquifères exploités et à potentialités encore importantes mais en cours d'identification. Ils devraient permettre d'alimenter en eau potable une grande partie de l'arrière-pays du département de l'Hérault.
SOCLE BV TARN SECTEURS HYDRO O3-O4	FRFG 009	Bon état	2015	Mauvais état	2021	Motif du report : Conditions naturelles (Nitrates)	Ressource à faible potentiel hydrogéologique

TABLEAU 1 : OBJECTIF D'ETAT GLOBAL DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES LIBRES DEFINIS PAR LE SDAGE RHONE-MEDITERRANEE (SDAGE RHONE MEDITERRANEE)

En ce qui concerne l'état chimique de la masse d'eau « Socle BV Tarn secteurs hydro o3-o4 », cette masse d'eau ne présente pas dans l'ensemble de gros problèmes de qualité liés à une action anthropique. Un seul secteur (secteur nord de la partie ouest de la masse d'eau souterraine) semble impacté par des pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole. Ce secteur correspond au système aquifère bdrh 609 (Massif central Sud/Rouergue-Albigeois) et ne concerne donc pas le secteur de la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Aucun problème de qualité n'a été identifié sur les stations de suivi RCS. Enfin, la zone - où l'arsenic est présent à des concentrations élevées - correspond à une zone de faille identifiée par le BRGM, comme zone à risque de fond géochimique en Arsenic élevé.

• Les ressources en eaux superficielles

IDENTIFICATION DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES, UNITES HYDROGRAPHIQUES ET SYNDICATS DE BASSIN-VERSANT

La délimitation administrative du territoire suit presque parfaitement la ligne de crête délimitant les bassins-versant Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne. En effet, seulement deux communes sont à cheval sur les deux grands bassins hydrographiques. Il s'agit de la commune des Cammazes dont la tête de bassin-versant voit naître des cours d'eau partant sur le bassin Adour-Garonne. Il s'agit aussi de la commune des Cammazes (tête de bassin-versant du Sor) et de la commune de Pradelles-Cabardès (naissance de la rivière Arnette, affluent du Thoré).

Concernant le territoire, les rivières de la Montagne Noire sont issues principalement de son versant Cabardès et, dans une moindre mesure, Lauragais (Saissac, Les Cammazes). Les principaux bassins-versants du territoire communautaire sont :

- pour les cours d'eau du **bassin-versant Adour-Garonne** :
 - **le Sor** : Affluent rive gauche de l'Agout, il naît dans la Montagne Noire vers 690 m sur la commune des Cammazes et après un parcours de 60 km, rejoint l'Agout en face de Vielmur-sur-Agout. Cette rivière couvre un bassin-versant de 450 km².
Sur la partie supérieure de son bassin-versant, la pente du Sor et de ses affluents est très forte et le réseau hydrographique est encaissé. Le Sor dévale l'escarpement de faille du versant septentrional de la Montagne Noire avec une pente pouvant atteindre jusqu'à 50% au niveau des Cascades de Malamort (fin de la commune des Cammazes). Sur ce tronçon montagnard, le Sor est un torrent au lit caillouteux étroit, encaissé et avec absence quasi-totale de berges basses inondables.
Le régime du Sor est qualifié de « pluvial océanique à composante méditerranéenne montagnarde ». Les plus hautes eaux sont en hiver et

printemps et les risques de crues les plus grands d'octobre à juin.

Construit en 1957, le barrage des Cammazes influence le régime du Sor et de ses crues. En effet, si la vocation première de cet ouvrage est de constituer une retenue d'eau pour l'alimentation du canal du Midi, il n'en reste pas moins qu'il peut participer à l'atténuation des crues de la haute vallée du Sor. D'après le schéma de gestion de la retenue, l'ouvrage doit être rempli en fin de printemps, ce qui montre qu'il est en capacité de jouer un rôle d'écrêtement des crues d'automne et d'hiver. Néanmoins, le barrage ne permet pas de supprimer le risque majeur sur le bassin du Sor, en raison de la pluralité de facteurs susceptibles d'annihiler son effet : barrage déjà plein ou presque, crue à répétition ou polygéniques, avatars liés à la gestion des ouvrages, évènements exceptionnels...

- **la Rivière de l'Arnette** : affluent rive gauche du Thoré, cette rivière couvre un bassin-versant de 57 km². Elle prend sa source au pic de Nore sur la commune de Pradelles-Cabardès sous le nom de Rec de Cuin.

En matière de régime hydrologique, l'Arnette présente des fluctuations saisonnières de débit typiques des régions méridionales du Massif Central. Les hautes eaux se déroulent en hiver et au début du printemps, et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de 2,20 à 3,23 m³/s de décembre à mai inclus (avec un maximum assez net en février). Les basses eaux ont lieu de juillet à septembre inclus, entraînant une baisse du débit mensuel moyen jusqu'à 0,33m³ au mois d'août, ce qui reste assez consistant cependant. Mais ces moyennes mensuelles cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes ou selon les années.

Le débit moyen interannuel observé et calculé sur la période de 1933 à 1999 au niveau de Mazamet est de 1,71 m³/s pour la totalité de son bassin-versant et le débit spécifique est de 30 l/s/km².

Ces chiffres montrent que cette rivière dispose d'un débit généralement soutenu tout au long de l'année.

- Pour les cours d'eau du **bassin-versant Rhône-Méditerranée** :
 - **le Lamy** : ce bassin-versant n'est concerné que dans sa partie haute sur le territoire de la communauté de communes, plus particulièrement la commune de Saissac. Le Lamy délimite en partie l'ouest du territoire de la collectivité.
Avec un bassin-versant de 157 km², cette rivière prend naissance hors du territoire communautaire dans la forêt de Ramondens. Elle le traverse avant de poursuivre et d'aboutir au bout d'un linéaire d'environ 30 km dans le Fresquel par sa rive gauche.
 - **la Rougeanne** : le territoire communautaire concerne une partie de la tête de ce bassin-versant et alimente ce cours d'eau par les affluents qui le traversent (la Dure, l'Alzeau). Le bassin-versant de la Rougeanne couvre 140 km² environ. Après un parcours d'environ 34 km, cette rivière rejoint le

Fresquel sur la commune d'Alzonne (Carcassonne Agglo).

Les deux bassins-versants précédents font partie du bassin-versant du Fresquel et une partie des eaux superficielles appelée naturellement vers le bassin Adour-Garonne se voient transférée au bassin Rhône-Méditerranée principalement pour l'alimentation du système hydraulique du Canal du Midi.

- o **Clamoux – Orbiel – Trapel** : ce bassin-versant, d'une superficie de 400 km², présente 130 km de cours d'eau principaux. Il est géré par le Syndicat de Bassin Clamoux – Orbiel – Trapel depuis 2003, auquel 34 communes adhèrent.

Ce bassin-versant rassemble trois cours d'eau aux régimes et morphologies très différentes :

- la Clamoux présente un régime typiquement méditerranéen et torrentiel dont la physionomie du bassin est similaire à celui de l'Argent-Double (vocation rurale et prédominance de la viticulture),
- l'Orbiel présente un régime méditerranéen avec une influence océanique. L'historique minier (mine d'Or de Salsigne) de ce bassin-versant a profondément marqué l'Orbiel aussi bien par la dégradation de la qualité de l'eau (pollution à l'arsenic) que l'altération durable des milieux aquatiques associés. De surcroît, l'absence d'assainissement des villages en amont de Conques-sur-Orbiel vient aggraver les altérations sur la qualité de l'eau ;
- le Trapel est un cours d'eau de plaine connaissant un enfoncement de son lit en raison d'un endiguement sévère, et un abaissement significatif de son débit du fait de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Villegailhenc s'ajoutant à de nombreux pompages agricoles.

Le SIAH COT a engagé de nombreuses actions visant la restauration morphodynamique de ce bassin par l'arasement de digues et la réouverture de champs d'expansion de crue, ainsi que la restauration et un entretien adapté de la ripisylve. Ces efforts se traduisent aujourd'hui, par une nette amélioration du fonctionnement des cours d'eau de ce bassin-versant. Il reste des problématiques de conflits d'usage principalement lié à la question du partage de la ressource en eau en période d'étiage (irrigation de jardins familiaux). La question de la gestion quantitative de la ressource est également prégnante par une surexploitation de la nappe du Trapel.

Enfin, ce bassin-versant reste marqué par des problèmes de pollution (pollution minière de Salsigne sur l'Orbiel, pollutions diffuses liées à la viticulture sur l'ensemble des cours d'eau). Ce sont sur ces deux dernières thématiques que les efforts sont désormais à mener.

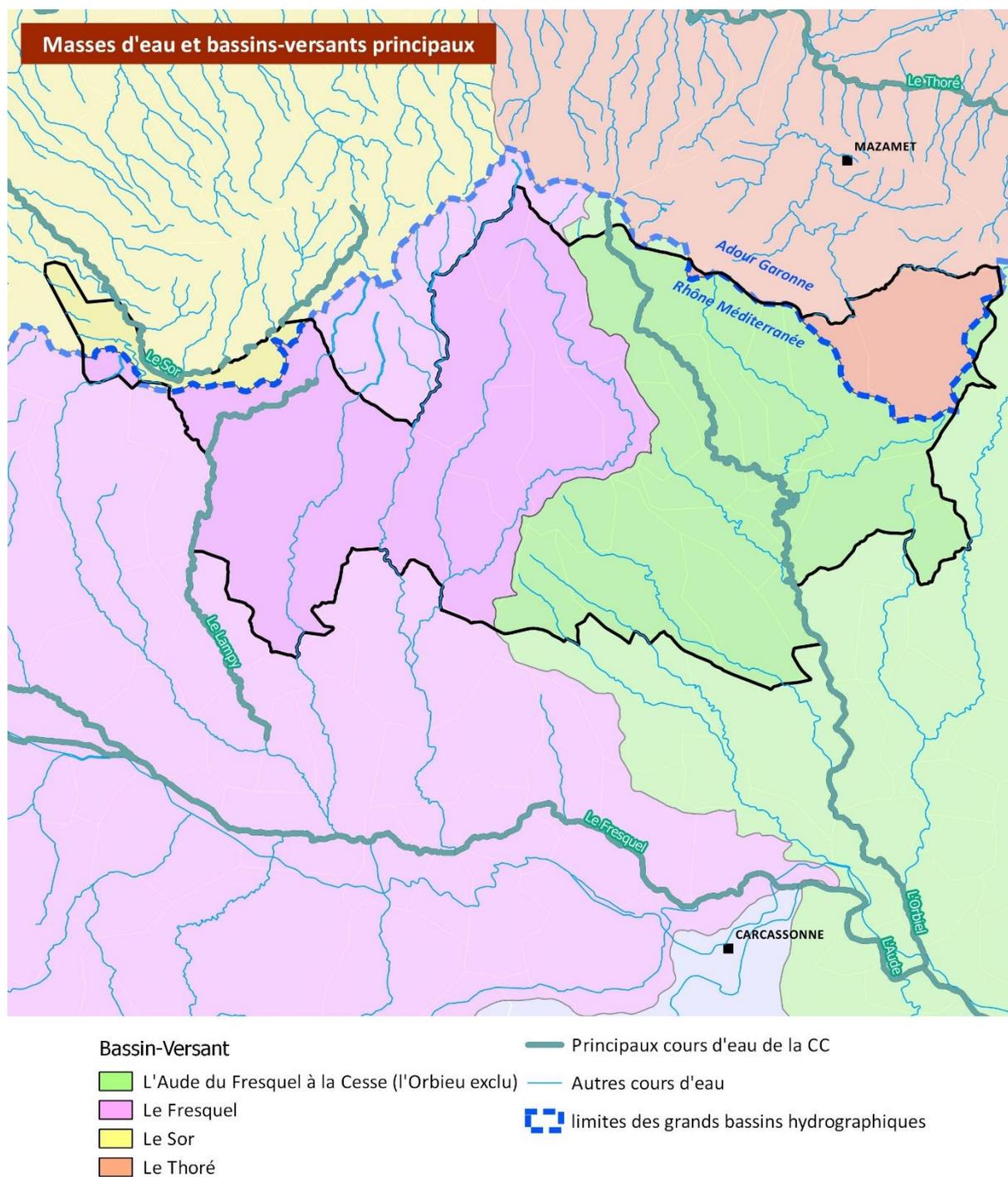


FIGURE 55 : COURS D'EAU ET BASSINS-VERSANTS PRINCIPAUX

ETAT ET OBJECTIF DE BON ETAT DCE

La Directive Cadre Eau définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

- **Etat écologique :**

Pour rappel, l'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité :

- biologiques (espèces végétales et animales) ;
- hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Pour chaque type de masse de d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

Le tableau suivant présente l'état des lieux écologique des masses d'eau de surface concernant le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire :

NOM ET CODE DE LA MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE			
	ETAT	OBJECTIF BE	MOTIFS DU REPORT	
			CAUSES	PARAMETRES
FRDR193 Le Lampy amont	Très bon Etat	2015	/	/
FRDR190 La Rougeanne, L'Alzeau, la Dure	Moyen	2015	/	/
FRDR185 L'Orbiel	Moyen	2021	FTr/CDr	Paramètre général de qualité physico-chimique : substances dangereuses hors pesticides, pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses, pollution par les pesticides, déséquilibre quantitatif.
FRDR186 La Clamoux	Moyen	2021	FTr/CDr	Paramètre général de qualité physico-chimique / flore aquatique
FRDR187 Ruisseau Le Trapel	Moyen	2021	FTr/CDr	flore aquatique
FRFR359 Le Sor de sa source au lac des Cammazes	Bon	2015	/	/
FRFR151 Le Sor du lac des Cammazes au confluent avec l'Agout	Moyen	2021	Conditions naturelles, raisons techniques	Hydromorphologie : Continuité biologique, Hydrologie fonctionnelle, Morphologie, Lutte contre les pollutions diffuses agricoles, Délai décroissance nitrates
FRFR150 L'Arnette de sa source au confluent du Thoré	Moyen	2021	Conditions naturelles, raisons techniques	Hydromorphologie : Continuité biologique, Dynamique sédimentaire, Morphologie

TABLEAU 2: ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE (SDAGE RHONE-MEDITERRANEE)

A l'échelle du territoire, **la majorité des cours d'eau montre un état écologique moyen**. Cela peut s'expliquer en partie par la ruralité des communes du territoire et le recours de manière prédominante à l'assainissement non collectif (seulement 6 communes sur 24 disposent d'une station d'épuration). Cela pourrait traduire des perturbations de la qualité de l'eau liées à un assainissement autonome peu satisfaisant. Par ailleurs, une partie des communes a développé l'activité agricole, venant renforcer la pression qualitative diffuse sur les eaux superficielles.

Concernant plus particulièrement le bassin-versant de l'Orbiel, dans le cadre du dossier d'arrêt définitif des travaux de la mine de Salsigne, des études ont été menées pour la

détermination des facteurs de pollution sur le bassin-versant : il en résulte que les cours d'eau apparaissent comme un vecteur de transport important de l'arsenic. En effet, en 2003, la confluence avec le Grésillou induisait une augmentation des concentrations en arsenic de près de 250 % en périodes de hautes eaux et une augmentation significative en moyennes et basses eaux.

Aujourd'hui, le site minier est arrêté mais les données montrent encore des traces de pollution liées à l'activité minière. Le rapport de synthèse du BRGM sur la période 2007-2010 précise, au sujet du Grésillou, **« son régime est intermittent, coulant uniquement en hiver et au printemps. Il a été de nouveau constaté, lors des prélèvements, qu'une partie des eaux du Grésillou s'écoulait vers la mine. Quand le Grésillou s'écoule, la teneur en arsenic augmente fortement entre l'amont et l'aval des travaux miniers, due aux versées de Nartau et Ramelle, pour atteindre en valeur maximale 2,7 mg/l ».**

Concernant l'Orbiel, du fait de l'arrêt des activités et de la réhabilitation, les résultats de mesures en arsenic montrent un impact limité des eaux de la mine sur le cours d'eau avec des teneurs passant de 5 µg/l en amont à 7 µg/l à l'aval.

- **Etat chimique**

Pour rappel, l'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la Directive Cadre Eau) et 33 substances prioritaires (annexe X de la Directive Cadre Eau).

Le tableau suivant présente l'état des lieux chimique des masses d'eau de surface concernant le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire :

NOM ET CODE DE LA MASSE D'EAU	ETAT CHIMIQUE			
	ETAT	OBJECTIF BE	MOTIFS DU REPORT	
			CAUSES	PARAMETRES
FRDR193 Le Lampy amont	Bon Etat	2015	/	/
FRDR190 La Rougeanne, L'Alzeau, la Dure	?	2015	/	/
FRDR185 L'Orbiel	Bon état	2015	/	/
FRDR186 La Clamoux	Bon état	2015	/	/
FRDR187 Ruisseau Le Trapel	Bon état	2015	/	/
FRFR359 Le Sor de sa source au lac des Cammazes	?	2015	/	/
FRFR151 Le Sor du lac des Cammazes au confluent avec l'Agout	Bon état	2015	/	/
FRFR150 L'Arnette de sa source au confluent du Thoré	Bon état	2015	/	/

TABLEAU 3: ETAT DES LIEUX CHIMIQUES DES MASSES D'EAU DE SURFACE (SOURCE : SDAGE RHONE-MEDITERRANEE)

Au niveau des substances recherchées par la DCE, les cours d'eau de l'intercommunalité – à l'exception de la Rougeanne et du Sor amont n'ayant pas fait l'objet d'un suivi – ne sont pas touchés par des pollutions spécifiques.

- **Risque de non atteinte du bon état (RNABE)**

Il apparaît que les paramètres susceptibles d'empêcher le territoire d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau aux différents horizons (2015 à 2021) sont les pollutions diffuses et ponctuelles, les prélèvements, les altérations hydromorphologiques et l'aménagement des rivières.

A l'échelle du territoire, de nombreux efforts ont été et sont engagés par les différents syndicats de rivière ; que ce soit pour la restauration morphologique et écologique des cours d'eau (bassin du Fresquel, Clamoux-Orbiel-Trapel) ou la gestion quantitative de la ressource (approche à l'échelle départementale, Fresquel).

L'ensemble des efforts entrepris va dans le sens des attentes en matière d'objectifs de la DCE. Néanmoins, deux thématiques peuvent apparaître particulièrement complexes à solutionner sur une période aussi courte pour certains bassins-versants et *in fine*, pour le territoire de l'agglomération ; celles de la maîtrise des pollutions diffuses et de la gestion quantitative de la ressource.

LES POISSONS MIGRATEURS

Les poissons migrateurs amphihalins (ou grands migrateurs) appartiennent à des espèces qui se déplacent entre les eaux douces et la mer, afin de réaliser complètement leur cycle biologique. Sur le territoire, trois espèces principales sont inventoriées : la lamproie, l'aloise et l'anguille.

Ces espèces font l'objet d'un plan de gestion, nommé le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), élaboré à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et annexé au SDAGE. Le dernier plan en vigueur (2010-2014) définit cinq axes stratégiques pour la conservation des poissons migrateurs qui sont :

- reconquérir les axes de migration ;
- poursuivre et renforcer les actions de suivi ;
- connaître et suivre les pêcheries ;
- conforter les populations en place ;
- poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux, notamment en définissant des zones d'action prioritaire.

Ainsi, des zones d'action et des ouvrages sont définis comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique vitales aux espèces migratrices.

Le territoire intercommunal n'est concerné que par un seul type de zones d'action. Il s'agit de **zones d'action prioritaire à long terme** : elles concernent **le Trapel et l'Orbiel** sur le territoire de la CCMN. Au sein de ces zones d'actions à long terme doivent être améliorées les connaissances quant aux potentialités pour l'anguille. Selon les résultats obtenus, ces zones pourront devenir des zones d'actions prioritaires dans le prochain plan de gestion de l'anguille.

• Sollicitation de la ressource en eau

MEDDE-ROSEAU-Octobre 2014 (fiches STEU), CCMN

GESTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

• Structures de gestion de l'alimentation en eau potable

La compétence « Eau potable » est portée par les communes du territoire.

En matière d'approvisionnement, la Communauté de Communes de la Montagne Noire est desservie par :

- des captages d'eau sur le territoire exploités par chaque commune ;
- des achats d'eau à des syndicats d'adduction d'eau potable dont le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SOEMN) (67% des communes du territoire) et le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SSOEMN) (29% des communes).

En l'absence de vision globale à l'échelle du territoire, il n'est pas possible d'établir la consommation actuelle et future, le rendement des réseaux et de diagnostiquer les éventuels problèmes rencontrés dans la gestion de cette compétence.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

• Structures de gestion de l'assainissement

A l'image de la compétence précédente, la compétence « Assainissement collectif » est portée par les communes.

La communauté de communes porte la compétence « Assainissement Non Collectif » qu'elle a délégué à un prestataire, HYDROCONCEPT, par le biais de son SPANC. Les missions de ce bureau d'études sur l'ensemble du territoire sont :

- le contrôle sur les installations neuves (conception et bonne exécution) ;
- le contrôle sur les installations existantes (diagnostic de l'ensemble des installations).

• Station d'épuration et performance

Au 1^{er} janvier 2014, le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire compte 6 150 habitants. **Six stations d'épuration** sont recensées sur 5 communes (Saissac, Salsigne, Villardonnell, Brousse-et-Villaret et Cuxac-Cabardès) offrant une capacité épuratoire cumulée de 5 600 EH (ce qui équivaldrait à 91% de la population du territoire de ces 5 communes).

En matière de mise en service, la station d'épuration la plus ancienne est celle de Cuxac-Cabardès qui fut mise en service en 1989. Les autres sont beaucoup plus récentes avec

une moyenne d'âge de 8,5 ans.

Les principales unités se localisent à Cuxac-Cabardès (2 000 EH) et Saissac (1 800 EH). Toutes les stations d'épuration sont conformes en équipement et performance en décembre 2013 à l'exception de l'unité de traitement de Cuxac-Cabardès (non-conformité de la performance).

- **Assainissement Non Collectif (ANC)**

La Communauté de Communes de la Montagne Noire compte 796 dispositifs d'Assainissement Non Collectif sur son territoire.

Le bilan du SPANC en 2014 est de :

- 38 contrôles diagnostics de l'existant ;
- 6 contrôles de conception des travaux sur des installations réhabilitées ;
- 1 contrôle de conception et d'exécution des travaux sur une installation nouvelle.

- **Un sous-sol riche et exploité**

SDC de l'Aude, SDC Tarn, Base de données du Cadastre Minier, Approche Régional de la révision des SDC en LR (BRGM, 2012)

LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DES CARRIERES

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) **définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département**. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière d'une remise en état et d'un réaménagement des sites.

Sur le territoire de la communauté de communes, 2 schémas s'appliquent ; à savoir celui de l'Aude (arrêté en 2000) et celui du Tarn (arrêté en 2005).

UN PASSE MINIER MARQUE

Au sein de l'agglomération, le secteur de la Montagne Noire est caractérisé par un cadre géologique riche et des substances minérales variées (or, bauxite, sel, uranium...). **La région renferme des mines d'or parmi les plus riches de l'Europe**, ce qui a permis le développement de l'industrie de l'or dans le département de l'Aude. C'est en 1892 que l'on découvrit de l'or dans la Montagne Noire. Le secteur de la Montagne Noire a donc été le siège de plusieurs sites d'exploitation minière dans le passé (La Loubatière, Salsigne,...).

La cessation de l'activité minière en 2004 n'induit pas la disparition des risques susceptibles d'affecter les terrains de surface situés dans l'emprise des anciennes exploitations. Des désordres peuvent se développer, parfois dès l'arrêt des travaux mais aussi beaucoup plus tardivement. **L'exploitation minière peut ainsi être à l'origine d'affaissement et d'effondrement localisés, d'émissions de gaz et de pollutions des eaux et des sols, pouvant présenter un risque pour la population⁹**

En 1892, la présence d'or fut découverte par Marius Esparseil à Salsigne. L'exploitation de ce métal précieux débuta en 1910, après la construction d'une usine de traitement du minerai.

FIGURE 56: VUE SUR LE SITE DE SALSIGNE AUJOURD'HUI (BIOTOPE)



⁹ Se reporter au chapitre dédié aux risques.

Le district minier de Salsigne s'étendait sur environ 200 km² et comptait 7 concessions (dont toutes ne portèrent pas sur l'exploitation de l'or). En 1936, l'exploitation générait environ 1 600 kg d'or et l'effectif de la mine était de 1 200 personnes. Entre 1940 et 1945, la Société des Mines et Usines de Salsigne procurait de nombreux emplois. Par ailleurs, sa production d'anhydride arsénieux, seule arme connue à l'époque pour combattre le doryphore qui dévastait les plantations de pommes de terre, sauva le pays de la famine. La mine de Salsigne était alors le premier producteur mondial d'arsenic.

En 1992, le tribunal de commerce décida de scinder la société en 3 parties parmi lesquelles la société des Mines d'Or de Salsigne (MOS) qui a poursuivi l'exploitation de la mine jusqu'à sa **fermeture en 2004**. 120 tonnes d'or auront été extraites de ce qui fut la plus importante mine d'or de France et même d'Europe de l'Ouest. Les rendements ont souvent atteint 2 tonnes d'or par an. **Le site de l'usine de traitement du minerai, l'un des plus pollués de France, a fait l'objet d'un très gros chantier de dépollution piloté par l'ADEME et le BRGM.**

DES RESSOURCES BIEN IDENTIFIEES

Une approche régionale de la révision des SDC en Languedoc Roussillon (« approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en Languedoc-Roussillon », décembre 2012) a abouti notamment à la cartographie des ressources en matériaux du département de l'Aude. Une cartographie des ressources est également disponible dans le SDC du Tarn.

Sur le territoire tarnais de la communauté de communes, les ressources apparaissent comme limitées dans l'espace et sont représentées par des dolomies et calcaires du Cambrien.

Côté audois, les gneiss et granites sont bien présents sur les communes de Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret (une exploitation passée recensée sur la commune) et Lacombe. Les grès et quartzites intéressent une bonne partie des communes du nord-est de la communauté de communes.

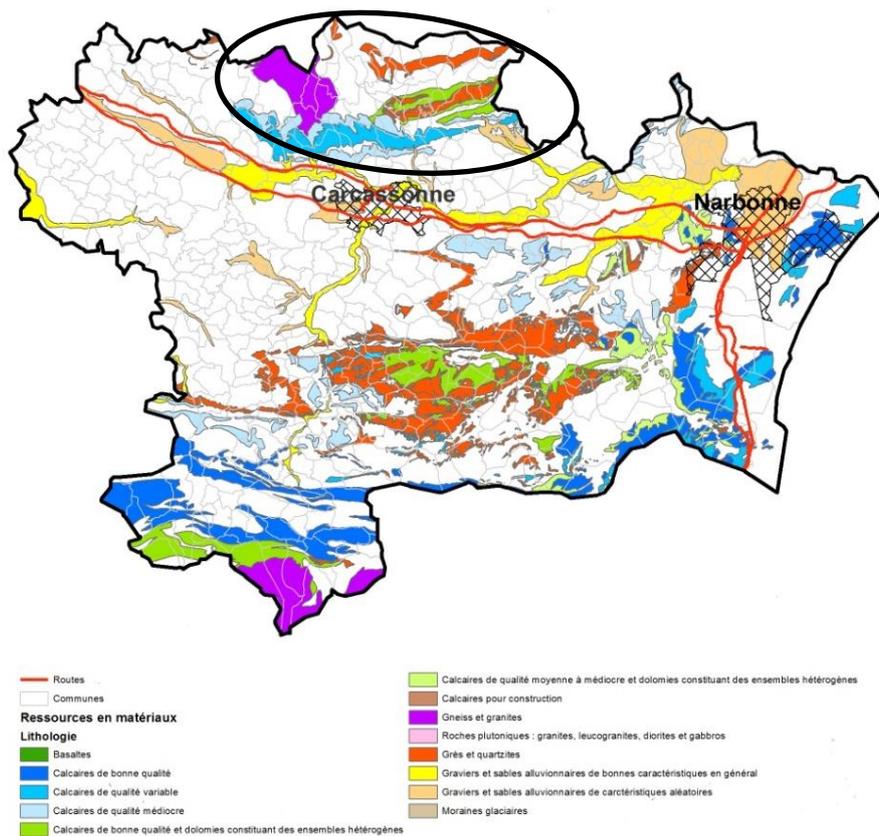


FIGURE 57: RESSOURCES EN MATERIAUX DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE (BRGM)

4. Un territoire aux nuisances concentrées ...

- Une qualité de l'air contrastée entre sillon audois et piémonts

SRCAE LR – AIR LR (résultats des campagnes de mesures en ligne, PRQA LR

LES SRCAES

En Languedoc-Roussillon, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2013. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de Midi-Pyrénées a lui été approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 28 juin 2012 et arrêté par le préfet de région le 29 juin 2012.

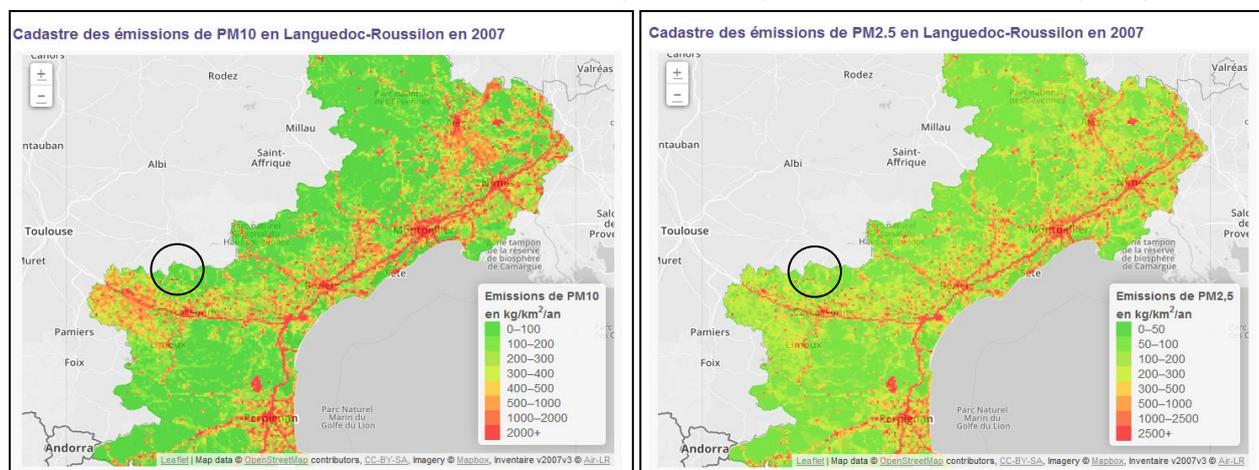
Conformément à la Loi Grenelle 2, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) a été remplacé par le volet "air" du SRCAE. Des zones sensibles pour la qualité de l'air ont été identifiées dans ce cadre. **Le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire n'est pas concerné par ce zonage.**

Aucun Plan Climat-Energie Territorial ne s'y applique sur cette intercommunalité.

LA QUALITE DE L'AIR

Localement, les modélisations régionales d'AIR LR mettent en évidence une bonne qualité de l'air. Cela s'explique notamment par l'absence d'axe de circulation d'envergure et par le caractère relativement rural du territoire.

FIGURE 58: CADASTRE DES EMISSIONS DE PARTICULES EN SUSPENSION (PM10 ET PM2.5) EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2007 (AIR LR)



Toujours dans le cadre du PSQA 2010-2015, **une campagne de mesures complémentaires dédiée à l'ozone a eu lieu pendant l'été 2012 en Montagne Noire**. La quasi-absence de précurseurs locaux d'ozone (pas d'industrie et peu/ou pas d'axe routier majeur) implique que **les concentrations les plus élevées d'ozone** sont essentiellement dues à des phénomènes de transport des polluants sur de grandes distances, surtout en provenance du littoral méditerranéen.

A l'échelle du territoire, deux sites font l'objet d'un suivi spécifique, à savoir :

- la **carrière de la Caunette** sur la commune de Lastours. En 2013, comme les années précédentes, l'empoussièremment autour de la carrière est très faible (en moyenne, les niveaux d'empoussièremment de 2013 sont les plus faibles depuis le début des mesures en 1996). L'activité de la carrière de la Caunette n'a pas d'influence sur l'empoussièremment de son environnement immédiat;
- le **site de Salsigne**, sur la commune du même nom. Les suivis menés par AIR LR ont pris fin en 2005 où l'empoussièremment moyen sur la zone avait légèrement diminué. Ce constat était à mettre en relation avec l'arrêt de l'activité du site de la mine d'or de Salsigne en septembre 2004. L'influence des travaux de réhabilitation de la mine sur l'empoussièremment de son environnement immédiat était alors faible, voire inexistante.

- **Un territoire peu concerné par des "sites et sols pollués" mais héritant de la pollution minière de l'Orbiel**

Base de données BASOL

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence actuelle ou passée de l'exploitation de sites industriels. La banque de données BASOL identifie les sites pollués avérés qui ont été recensés sur le territoire, ainsi que ceux potentiellement fortement pollués et appelant une action publique.

A l'échelle du territoire, la banque de données BASOL n'identifie qu'un site, à savoir **l'ancienne mine d'or de Salsigne**.

La dernière exploitation minière du secteur de Salsigne, la société MOS, a cessé ses activités fin 2004 et a terminé fin 2006 les opérations de réhabilitation et de mise en sécurité des installations qu'elle avait exploitées. A côté d'un fond géochimique naturel très important en arsenic, la pollution est principalement liée à la présence d'arsenic dans les stocks de déchets divers sur les sites des anciennes exploitations métallurgiques. Les vecteurs potentiels de migration de la pollution sont la rivière Orbiel et ses affluents ainsi que les envols de poussières. Il convient aussi de prendre en compte l'impact des poussières notamment issues des cheminées des fours pyrométallurgiques qui ont

fonctionnés du début du siècle jusqu'en 1990. L'exploitation des puits d'eau potable, la vente et la consommation de certains légumes à feuilles produits dans la vallée de l'Orbiel et ses affluents sont interdites. Le dossier de Salsigne a fait l'objet de nombreuses procédures administratives ou judiciaires : régularisation et modification des conditions d'exploitation, sanctions pour non-respect de la réglementation et pollution, surveillance et gestion des eaux, évacuation et mise en sécurité de déchets, établissement d'un bilan environnemental de la vallée de l'Orbiel, réalisation d'une étude épidémiologique. Après avoir fait réaliser en 1998 et 1999 des travaux de surveillance et de mise en sécurité, l'inspection des installations classées œuvre pour la mise en place d'un plan global d'actions visant à maîtriser les risques présentés par la présence d'arsenic dans cette zone. Enfin des travaux de mise en sécurité réalisés par le BRGM sont en cours sur certains sites acquis par l'Etat.

- **Un territoire non concerné par la problématique des nuisances sonores**

PPBE (version projet mise à consultation du public jusqu'en décembre 2014), Préfecture de l'Aude, DDTM 11

LES PLANS DEPARTEMENTAUX DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

La Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, a pour objectif de définir une approche commune à tous les États membres afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement. Un objectif qui se décline en trois actions :

- l'évaluation de l'exposition au bruit des populations réalisation des *cartes de bruit stratégiques* (CBS) ;
- la mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des « zones calmes » (espaces extérieurs remarquables du fait de leur faible exposition et méritant donc une attention particulière) par la réalisation des *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement* (PPBE) ;
- l'information du public publication des CBS et PPBE.

De plus, la transposition de la Directive Européenne dans le Code de l'Environnement français fixe des valeurs limites (par type de source), cohérentes avec la définition des Points Noirs du Bruit (PNB) du réseau national donnée par la circulaire du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de transports terrestres.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Aude est actuellement en phase de consultation du public, et cela jusqu'au 26 décembre 2014. Aucun PNB n'est identifié au droit de la communauté de communes.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Tarn (commune des Cammazes) de première et seconde échéances a été approuvé en avril 2015. Aucun PNB n'y est identifié au droit de la communauté de communes.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le classement sonore des transports terrestres constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre (réseau routier et réseau SNCF) en tronçons.

Le classement sonore dans le département de l'Aude est actuellement en cours de révision. La version actuellement en vigueur de ce classement n'identifie aucune infrastructure traversant le territoire de l'intercommunalité.

Dans le Tarn, le classement sonore des infrastructures de transport terrestre du Tarn (routes et voies ferrées) a été mis à jour par arrêté préfectoral du 5 octobre 2012. Il n'identifie aucune infrastructure de ce type sur la commune des Cammazes.

• Une gestion des déchets structurée

Communauté de Communes de la Montagne Noire (Rapport d'activités 2014), Covaldem 11 (notamment le rapport annuel 2013), DREAL LR, PDGDND de l'Aude, SIPOM de REVEL, TRIFYL

ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Selon les communes du territoire, les services de collecte, de transfert et de traitement des ordures ménagères sont gérés différemment. Depuis la création de la communauté de communes, ces services sont organisés comme suit.

La **Communauté de Communes de la Montagne Noire** assure la **collecte des ordures ménagères en régie sur 21 des 24 communes** qui la composent.



En 2013, le SYCTOM11 et le SMICTOM du Carcassonnais ont fusionné pour donner naissance au **Covaldem11** (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude). Il

s'agit d'un syndicat mixte fermé à la carte auquel les adhérents confient obligatoirement la compétence de traitement et facultativement la compétence de collecte.

Le Covaldem11 a été doté de la compétence « traitement des déchets » sur l'ensemble des 23 communes audoises de la CC. Sur la commune de Brousses-et-Villaret ainsi que celle de Fontiers-Cabardès, cette compétence est associée à celle de la collecte des déchets.

A l'échelle de l'intercommunalité, **3 déchetteries sont répertoriées**. Toutes gérées par le Covaldem11, elles sont en place sur les communes de Saissac, Cuxac-Cabardès et Salsigne.

Aucun centre d'enfouissement ou d'incinération n'est en place sur le territoire d'intervention du COVALDEM 11. Le territoire ne disposant d'aucun Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU), ni usine d'incinération, le traitement des déchets s'effectue hors territoire. Ainsi, les ordures ménagères produites sont évacuées pour traitement vers les centres de transfert, puis envoyés vers le centre d'enfouissement technique de Lambert sur la commune de Narbonne.



Le Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM) de REVEL est un **syndicat mixte** qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers. Cette collectivité locale couvre un vaste territoire correspondant à 71 communes.



Les Cammazes, unique commune tarnaise de la communauté de communes, voit la collecte de ses déchets réalisée par le SIPOM. Le traitement des déchets de cette commune lui est assuré par TRIFYL, le Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Aucune déchetterie n'est présente sur cette commune. Les déchets du département du Tarn sont envoyés vers le bioréacteur de Labessière Candeil.

Le tableau ci-après identifie pour chaque commune l'organisme ayant les compétences collecte, transfert et traitement des ordures ménagères.

COMMUNES	COLLECTE	TRANSFERT	TRAITEMENT
<p>Caudebronde Cuxac-Cabardès Fraïsse-Cabardès Lacombe Laprade Saint-Denis Saissac Pradelles-Cabardès Labastide Esparbàirenque Roquefère Latourette Miraval Les Martyrs Mas-Cabardès Les Ilhes Cabardès Lastours Fournes Salsigne Villardonnell Villanière Trassanel</p>			
<p>Brousses et Villaret Fontiers-Cabardès</p>			
<p>Les Cammazes (81)</p>			

DES AMELIORATIONS ENCORE POSSIBLES

En 2014, la communauté de communes (excluant les communes de Brousse-et-Villaret, Fontiers-Cabardès et Les Cammazes) a collecté:

- 1197,89 tonnes de déchets ultimes ;
- 393,12 tonnes de déchets recyclables (dont près de 200 tonnes pour le papier et les emballages et 190 tonnes pour le verre).

Sur cette base, la quantité totale de déchets collectés par habitant atteint 310kg/hab en 2014 (sur la base de 5089 habitants). Pour une répartition des déchets se présentant comme ci-contre :

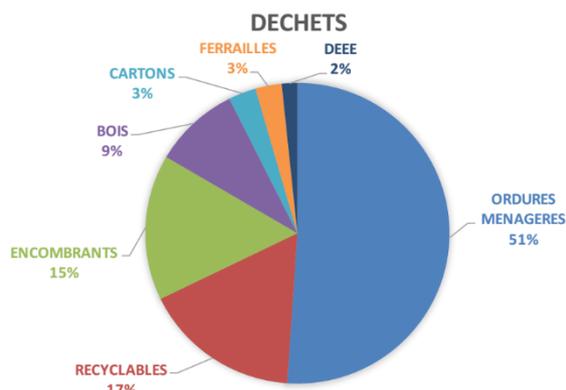


FIGURE 59: REPARTITION DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA CC DE LA MONTAGNE NOIRE)

Les tonnages de déchets traités sur le territoire avant 2014 sont antérieurs à la création de la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Les données disponibles sont donc établies à l'échelle des anciennes Communautés de Communes du Haut Cabardès, et du Cabardès Montagne Noire.

EPCI AVANT JANVIER 2014 +POPULATION DE REFERENCE	TONNAGE D'ORDURES MENAGERES EN 2012 (EN TONNE)	TONNAGE D'ORDURES MENAGERES EN 2013 (EN TONNE)
CC Haut Cabardès (2206 habitants)	402,15	379,89
CC Cabardès Montagne Noire (2931 habitants)	816,94	810,16

TABEAU 4 : TONNAGE D'ORDURES MENAGERES TRAITEES PAR LES CC HAUT-CABARDES ET CABARDES MONTAGNE NOIRE EN 2012 ET 2013 (RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COVALDEM11)

Sur cette période, une baisse du tonnage d'ordures ménagères traitées sur ces deux territoires a pu être constatée.

Afin de baisser le tonnage des ordures ménagères, des campagnes de communication sont régulièrement organisées sur le territoire, par le biais des feuilles d'informations communales ou du bulletin de la CdC et du site internet,... Des composteurs sont également en vente et une harmonisation du tri sur l'ensemble de la communauté est en cours.

PLANS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Aude (PPGDND11) est en cours de révision. Il a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est achevée en janvier 2015.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn a été arrêté en 2011.

5. Un territoire marqué par des risques...

DDRM 11, base de données Prim.net, Base de données des pluies extrêmes de Météofrance, Atlas des zones inondables, Etude sur la délimitation des espaces de mobilité de l'Aude et de ses affluents (SMMAR), Base de données de la DDTM 11 concernant les PPRI, PDPFCI de l'Aude, Préfecture de l'Aude, Base de données du BRGM sur les mouvements de terrain, Base de données ICPE, DICRIM de certaines communes

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'information préventive autour des risques majeurs à l'échelle régionale est formalisée au travers du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), lui-même répercuté à l'échelon communal en Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et en Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- **Des risques bien présents et appréhendés**

Les documents de référence que constituent les DDRM de l'Aude (datant de 2011) et du Tarn (datant de 2006) permettent de disposer d'une bonne vision des risques s'appliquant au territoire de la communauté de communes. Ces derniers sont listés, par commune, dans le tableau en page suivante.

Il apparait que l'ensemble du territoire est classé en **zone de sismicité très faible**, où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal ».

La prégnance des milieux boisés sur la communauté de communes explique que près de 45% des communes sont concernées par un **aléa feu de forêt fort**, auxquels s'ajoutent 33% en aléa moyen¹⁰. Se sont clairement les **communes situées dans le Cabardès** (frange sud-sud/est de la communauté de communes) qui s'inscrivent dans un massif où, en raison des conditions météorologiques, de la combustibilité des peuplements et de la continuité du combustible, le niveau moyen de l'aléa subi est fort. Ailleurs, la végétation n'est réellement sensible que sur des portions limitées du territoire.

Le **risque inondation** est **bien présent** sur le territoire (60% des communes concernées).

3 Plan de Prévention des Risques Inondation (**PPRI**) s'appliquent sur la communauté de communes.

¹⁰ Selon la DDRM de l'Aude, 11 communes sur 24 ont un aléa feu fort, soit 45% du territoire total. 8 sur 24 sont en aléa moyen, soit 33% des communes.

NOM DU PPRI	COMMUNES CONCERNEES ¹¹	NBRE COMMUNES
SOR	Aguts, Arfons, Belleserre, Blan, Cahuzac, Cambounet-sur-le-Sor, Les Cammazes , Dourgne, Durfort, Escoussens, Garrevaques, Labruguiere, Lagardiole, Lempaut, Lescout, Massaguel, Montgey, Naves, Palleville, Pechaudier, Poudis, Puylaurens, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Amancet, Saint-Avit, Saint-Germain-Des-Près, Saint-Sernin-Les-Lavaur, Soreze, Soual, Verdalle, Viviers-les-Montagnes	31
ORBIEL ET CLAMOUX	Bagnoles, Bouilhonnac, Cabrespine, Castans, Conques Sur Orbiel, Fournes-Cabardès, Les Isles, Lastours , Limousis, Malves en Mvois, Les Martys, Mas Cabardès, Miraval Cabardès, Sallèles Cabardès, Trassanel , Villalier, Villanière , Villarzel, Cabardès, Villegly, Villeneuve Mvois	20
TRAPEL	Aragon, Conques sur Orbiel, Fraise Cabardès , Villalier, Villedubert, Villegailhenc, Villemoustaussou	7

TABLEAU 5: LISTE DES PPRI EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE (DDTM 11 ET PREFECTURE DU 81)

A noter que le **barrage des Cammazes**, situé sur la commune du même nom, le long du Sor fait partie des grands barrages implantés sur son territoire tarnais auxquels un **risque de rupture de barrage** est associé.

Le relief relativement marqué explique que 45 % des communes de l'intercommunalité se voient associer un **risque de mouvement de terrain**. Il s'explique essentiellement par des **phénomènes de glissement de terrain, de chute de blocs et d'effondrement**. La commune des Cammazes se voit appliquer un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Mouvement de terrain, comme tout le reste du département du Tarn. Approuvé en janvier 2009, il a été lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Le seul risque technologique inventorié sur le territoire par les DDRM est le **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**. Celui-ci porte sur la **route départementale RD118** qui traverse la communauté du nord au sud.

Bien qu'aucun risque industriel ne soit répertorié, il peut être noté la présence d'une **installation classée SEVESO Seuil Haut de Titanobel** sur la commune de Cuxac-

¹¹ Les communes en gras sont celles intégrées dans l'agglomération de Carcassonne.

Cabardès, en lien avec du stockage d'explosifs. Un **PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral n°2012200-0004 du 24 juillet 2012.**

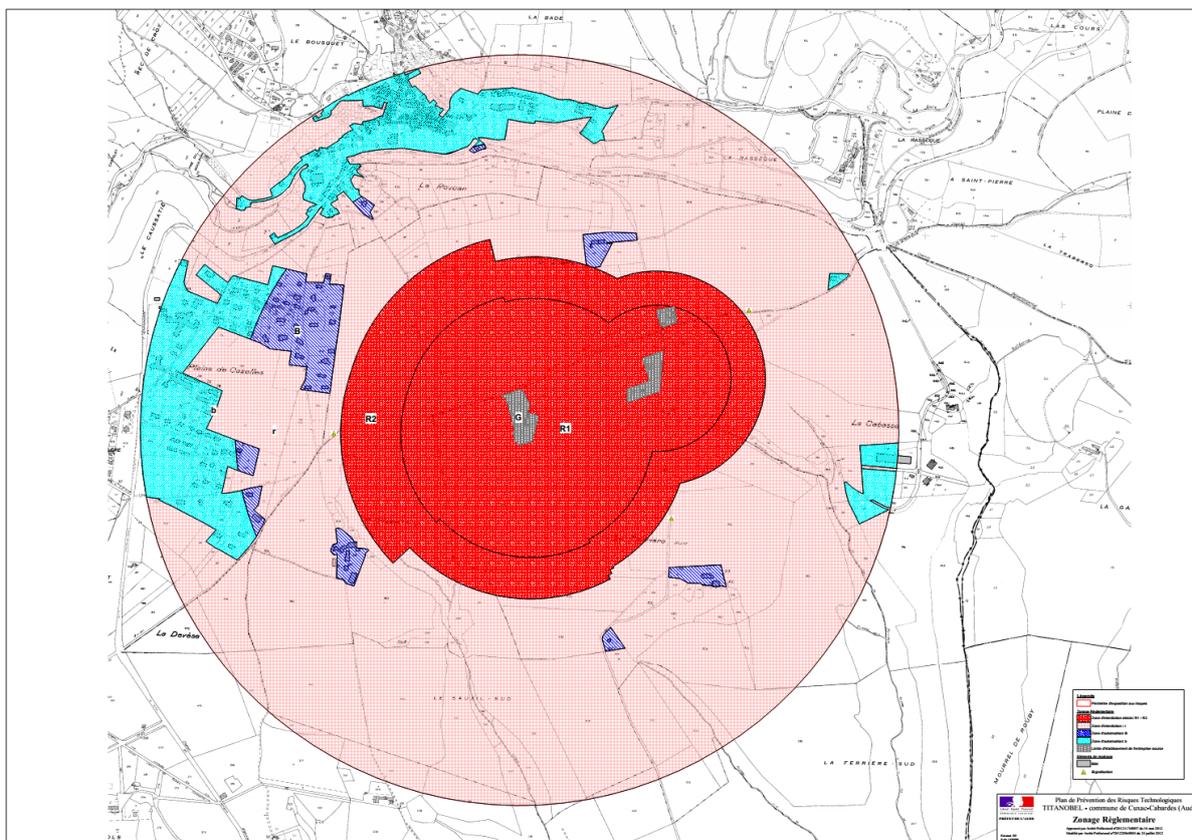


FIGURE 60 CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPRI DU SITE TITANOBEL (DREAL LR)

**CC MONTAGNE NOIRE-
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PREALABLE A LA PLANIFICATION URBAINE INTERCOMMUNALE**

COMMUNES	FEU DE FORET	INONDATION	MOUVEMENT DE TERRAIN	RUPTURE DE BARRAGE	TMD	SEISME
Les Cammazes	X (faible)	X PPRI de la Sor arrêté le 11/08	X (faible) PPRn Mouvement de terrain à l'échelle du département - Tassements différentiels approuvé le 01/09	X	X (faible)	zone 1
Fournes Cabardès	X (fort)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06				zone 1
Labastide Esparbairénque	X (moyen)					zone 1
Lastours	X (fort)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06	X (glissement, blocs)			zone 1
La Tourette Cabardès	X (faible)					zone 1
Les Ilhes Cabardès	X (fort)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06	X (glissement)			zone 1
Les Martyrs	X (moyen)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06			X (CD118)	zone 1
Mas Cabardès	X (fort)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06				zone 1
Miraval Cabardès	X (fort)	X PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06	X (glissement)			zone 1
Pradelles Cabardès	X (faible)					zone 1

**CC MONTAGNE NOIRE-
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PREALABLE A LA PLANIFICATION URBAINE INTERCOMMUNALE**

COMMUNES	FEU DE FORET	INONDATION	MOUVEMENT DE TERRAIN	RUPTURE DE BARRAGE	TMD	SEISME
Roquefère	X (moyen)		X (glissement)			zone 1
Salsigne	X (fort)		X (blocs)			zone 1
		X				
Trassanel	X (fort)	PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06	X (blocs)			zone 1
		X				
Villanière	X (fort)	PPRI de l'Orbiel et de la Clamoux arrêté le 06/06				zone 1
Villardonnell	X (fort)		X (glissement, blocs, effondrement)		X (CD118)	zone 1
Laprade	X (faible)					zone 1
Cuxac Cabardès	X (moyen)	X			X (CD118)	zone 1
Saissac	X (moyen)	X				zone 1
Fontiers Cabardès	X (moyen)	X				zone 1
Caudebronde	X (moyen)	X			X (CD118)	zone 1
Saint Denis	X (moyen)					zone 1
Brousses et Villaret	X (fort)	X	X (glissement)			zone 1
		X				
Fraïsse Cabardès	X (fort)	PPRI le Trapel approuvé le 12/03	X (glissement)			zone 1
Lacombe	X (faible)		X (effondrement)			zone 1

TABLEAU 6 : RISQUES ET ALEAS S'APPLIQUANT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR COMMUNES (DDRM 11, DDRM 81, PRIM.NET)

• Synthèse

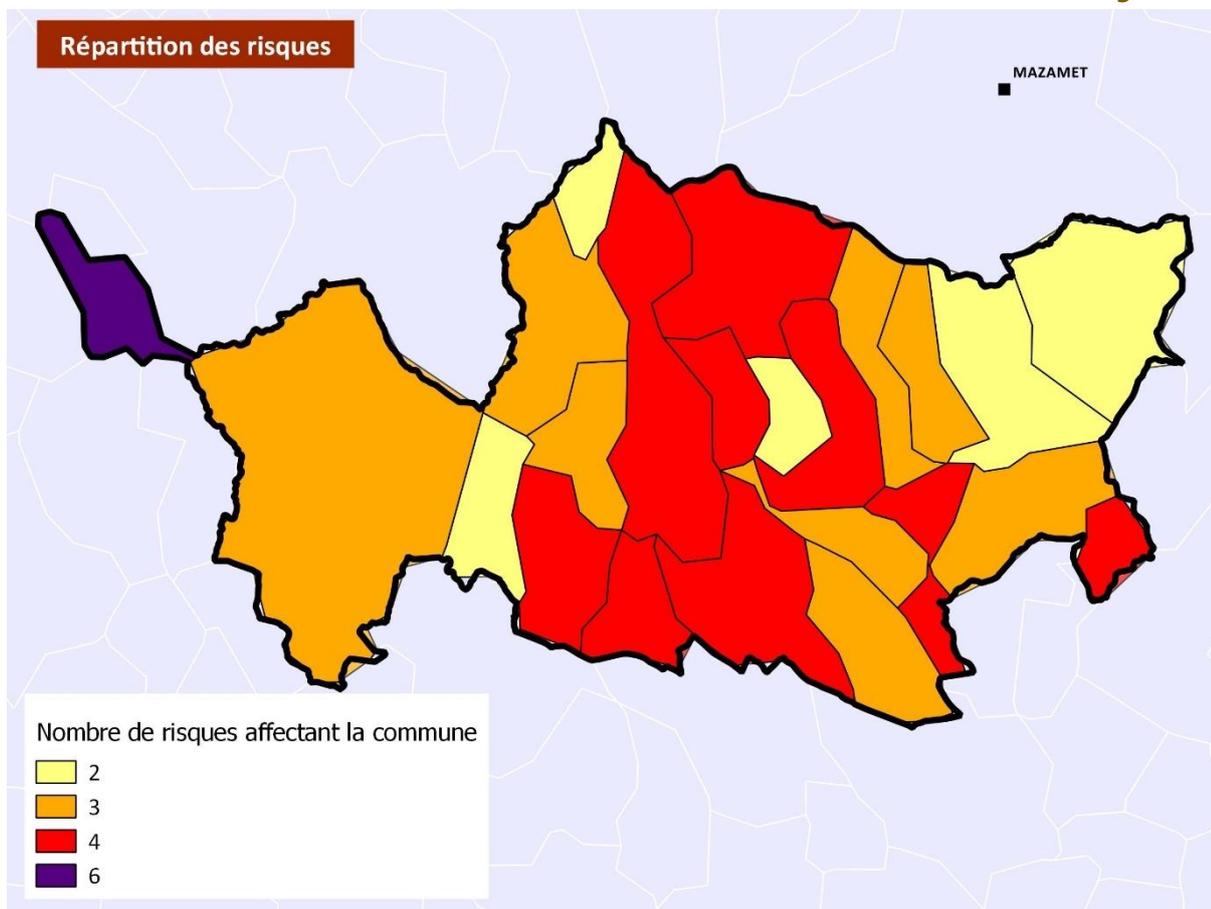


FIGURE 61 : REPARTITION DES RISQUES SUR LA CC DE LA MONTAGNE NOIRE (DDRM 11 ET DDRM 81)

La question des risques est bien présente sur le territoire de la communauté de communes. La commune des Cammazes, ainsi que la partie centrale du territoire, est particulièrement concernée par cette problématique.

6. Les questions de l'énergie et du climat sont avant tout des enjeux environnementaux

Fichier produits pétroliers départemental 2011 (SOeS) traité au prorata de la population de l'agglomération (INSEE)

Ventilation par usage selon les données déplacement du SRCAE de la Région Languedoc Roussillon, Données ErDF, Fichier produits pétroliers départemental (SOES) au prorata du nombre de résidences principales, Fichier produits pétroliers départemental (SOES) au prorata du nombre de résidences principales chauffées au fioul et de la part d'emplois industriel, tertiaire et agricole du territoire, Application d'un prorata sur la base des données SRCAE.

Trois aspects énergie-climat sont examinés :

- la production d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- les consommations d'énergies présentées par secteur et par source ;
- les émissions de gaz à effet de serre qui sont induites.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier les spécificités du profil énergie-climat de la Communauté de Communes de la Montagne Noire afin de cibler les postes d'actions prioritaires en vue de la réduction des consommations énergétiques et de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Notons que si les enjeux énergétiques sont une préoccupation environnementale en raison des changements climatiques en cours, ce sont surtout des enjeux locaux en matière de qualité de vie et de pérennité de l'emploi.

En effet, les consommations énergétiques sont liées à des éléments structurants sur chaque territoire :

- le logement ;
- les déplacements de personnes ;
- les activités économiques, industrielles, touristiques et tertiaires.

Ainsi, une augmentation sensible du prix de l'énergie peut avoir des impacts importants sur les marges des entreprises ou sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dès lors, prendre en compte ces enjeux devient un impératif pour tout projet de territoire qui cherche à articuler l'action de court terme avec un projet de long terme.

- **La production d'énergie renouvelable sur le territoire**

La production d'énergies renouvelables est estimée à 150 GWh en 2014 et devrait être portée à **300 GWh d'ici 2016**.

Production d'énergies renouvelables prévue en 2016

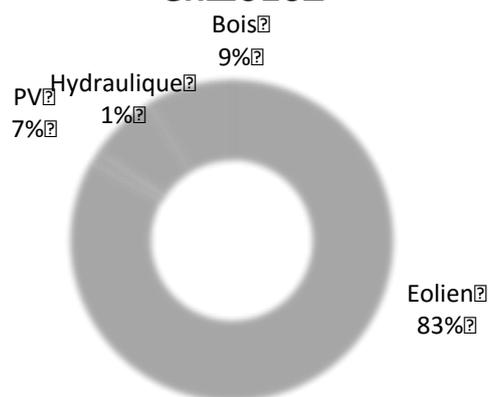


FIGURE 62 : PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES PREVUE EN 2016 (ERDF ET SRCAE ; CRP CONSULTING)

Notons que l'essentiel de la production d'énergies renouvelables est lié à la production d'électricité éolienne. La production d'électricités renouvelables représente plus 90 % du total.

- **Les consommations énergétiques du territoire**

LES CONSOMMATIONS PAR TYPE D'ENERGIE

Les consommations d'énergie finale sont estimées à 130 GWh par an, soit 21,6 GWh par habitant.

Ces consommations sont proches des moyennes constatées en région : 22 MWh/hab de moyenne en région (données 2007 - SRCAE), mais largement inférieures à la moyenne nationale qui est de 29 MWh/hab.

Consommations d'énergie finale par type

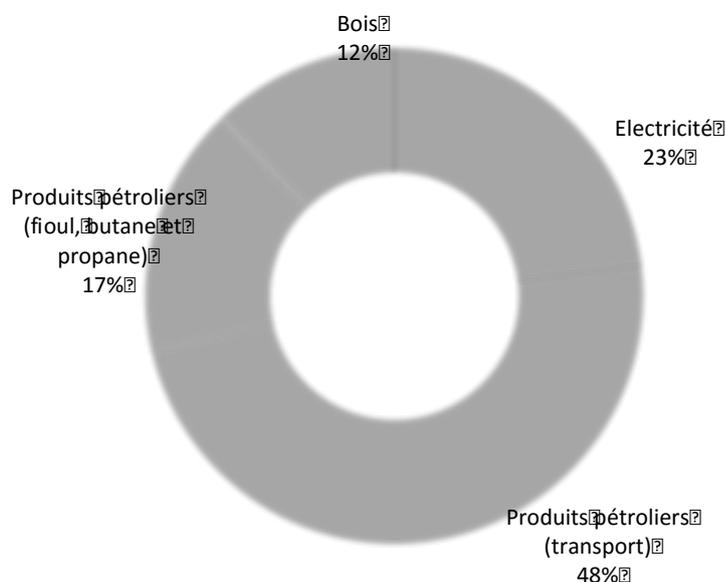


FIGURE 63 : CONSOMMATIONS D'ENERGIE FINALE PAR TYPE (TRAITEMENT DE NOMBREUSES SOURCES DETAILLES DANS LES ENCADRES METHODOLOGIQUES ; CRP CONSULTING)

65% des consommations sont des énergies fossiles dont la totalité représente des produits pétroliers, puisque le territoire n'est pas desservi par le gaz naturel.

Si l'on compare cette consommation avec la production d'énergie renouvelable locale, nous constatons que le territoire peut d'ores et déjà être qualifié de **territoire à énergie positive** et qu'en 2016, il devrait produire plus de deux fois sa consommation énergétique totale, déplacements et fret inclus. Mais le profil de consommation locale ne tire pas profit des productions locales !

En 2014, si l'on zoome sur l'électricité, le territoire produisait 4 fois plus d'électricité qu'il n'en consommait.

Les 2/3 des consommations énergétiques du territoire sont des énergies fossiles. Or, ce sont les énergies les plus sensibles aux variations de prix. Le territoire est – en valeurs - un territoire à énergie positive qui couvre plus que la totalité de ces consommations énergétiques, déplacements et frets inclus. Mais il ne consomme pas sa propre production (65% de consommation non renouvelable dans le mix énergétique du territoire), qui part sur les réseaux.

LES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR

Consommation d'énergie finale par secteur

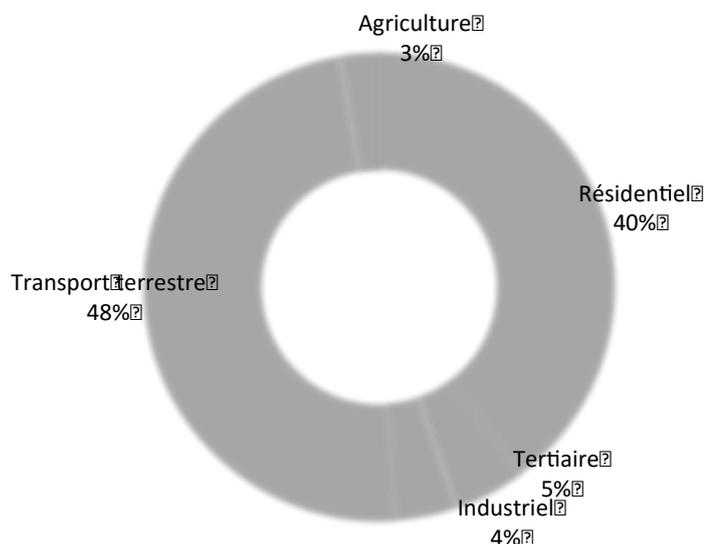


FIGURE 64 : CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR (TRAITEMENT DE NOMBREUSES SOURCES DÉTAILLÉES DANS LES ENCADRES MÉTHODOLOGIQUES ; CRP CONSULTING)

- Les transports représentent près de la moitié des consommations énergétiques du territoire (48 %) ;
- Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 45 % des consommations ;
- La production industrielle se chiffre à 4 % et l'agriculture à 3%.

Notamment, le profil des émissions du territoire est assez distinct du profil national ou régional.

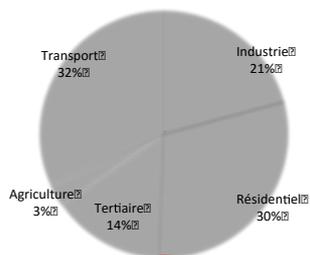


FIGURE 66 REPARTITION DES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES EN FRANCE (SOES 2013 ; CRP CONSULTING)

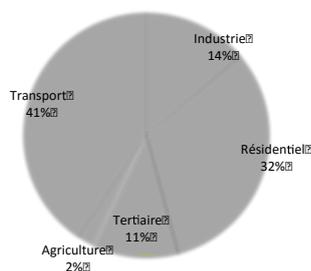


FIGURE 65 REPARTITION DES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON (SRCAE LR; CRP CONSULTING)

Par rapport au profil des consommations françaises, la région Languedoc-Roussillon est marquée par une prépondérance des déplacements de personnes et par une part plus faible des consommations industrielles et tertiaires.

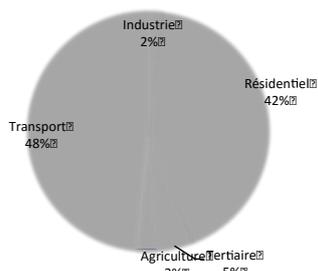


FIGURE 67 REPARTITION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES SUR LA CCMN

Le profil de la Communauté de Communes de la Montagne Noire accentue encore plus fortement cette tendance, avec une part prépondérante des transports et une part plus importante des émissions résidentielles ainsi que de très faibles consommations industrielles et tertiaires.

Ce constat correspond aux grandes caractéristiques du territoire :

- Des déplacements liés à la dimension rurale, dimension qui suppose des déplacements plus longs et nombreux qu'en zone urbaine ;
- Un fort taux de logements individuels, souvent anciens probablement énergivores ;
- De faibles activités industrielles et tertiaires.

Les transports représentent quasiment la moitié des consommations énergétiques. Les consommations résidentielles sont également très importantes et témoignent d'un risque important de précarité énergétique.

Le profil de la CCMN se distingue des profils nationaux et régionaux avec une plus forte représentation des déplacements et du résidentiel et une moindre place de l'industriel et du tertiaire.

• **Les émissions de gaz à effet de serre énergétiques**

Les données utilisées sont celles présentées dans le cadre du bilan énergétique. Elles sont converties en tonnes CO₂e en s'appuyant sur les facteurs d'émissions proposés par la base carbone de l'ADEME.

Seules les émissions énergétiques ou directement liées à la consommation d'énergie, soit les émissions amont ou connexes à la consommation d'énergie, ont été prises en compte.

Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre est donc partiel et ne peut être comparé à un bilan carbone® global.

Les émissions s'élèvent à 32 500 tonnes CO₂.

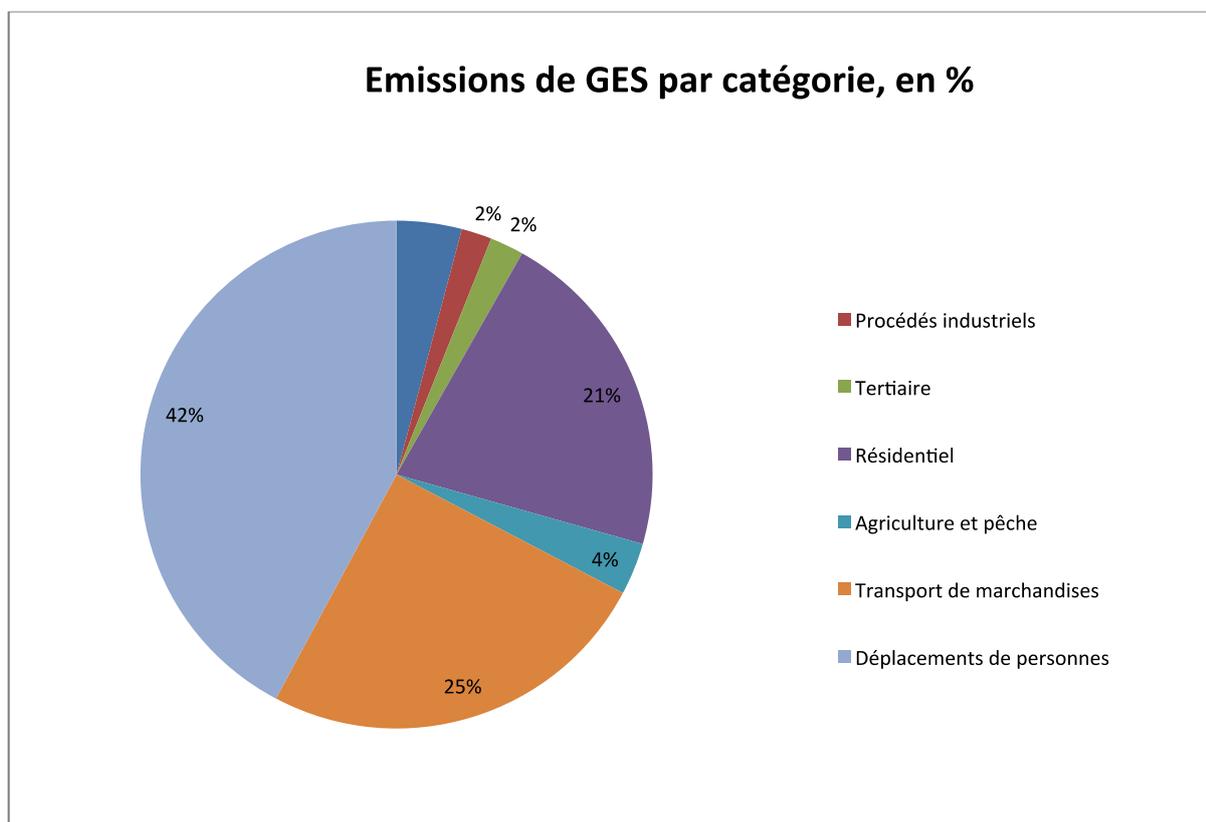


FIGURE 68 EMISSION DE GES PAR CATEGORIE (EN %) (TRAITEMENT DE NOMBREUSES SOURCES DETAILLES DANS LES ENCADRES METHODOLOGIQUES ; CRP CONSULTING)

Le profil des émissions de gaz à effet de serre est différent de celui des consommations énergétiques. En effet, toutes les énergies n'ont pas le même impact sur les changements climatiques.

Seules les énergies fossiles ont, dès que du carburant ou fioul sont notamment brûlés, un impact direct sur le changement climatique.

Les autres sources d'énergie ont un impact bien moindre car indirect. Cet impact correspond à la consommation d'énergie fossile nécessaire à leur production (par exemple la fabrication de panneaux solaires ou de centrales nucléaires).

Ainsi, la consommation d'un kwh d'énergie fossile aura un impact climatique bien plus important que la consommation d'un kwh d'énergie renouvelable ou nucléaire (facteur d'émission).

Dès lors, la prédominance des déplacements est encore renforcée dans le profil climat, puisqu'ils sont les seuls à être quasi-exclusivement liés à des énergies fossiles.

Ainsi le cumul des déplacements de personnes et du transport de marchandise atteint 67 % du bilan des émissions.

Vient ensuite le secteur résidentiel, avec des émissions essentiellement liées au chauffage et à la production d'eau chaude (utilisation d'énergies fossiles).

Comme indiqué ci-dessus, il ne s'agit pas d'un bilan global des émissions de gaz à effet de serre, mais uniquement d'un bilan des émissions liées aux consommations d'énergies.

Pour parvenir à un bilan global des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ces données devraient être complétées par :

- les émissions liées aux émissions industrielles non énergétiques (process) ;
- les différentes fuites de frigorigènes (groupes froids et climatisation) ;
- les émissions agricoles non énergétiques (engrais, fermentation entérique) ;
- la consommation de biens et l'alimentation de la population ;
- l'élimination des déchets ;
- l'aménagement et la construction.

Les émissions énergétiques du territoire sont liées à la consommation d'énergies fossiles de façon directe ou indirecte.

Ainsi, les secteurs qui consomment le plus de produits dérivés du pétrole, gaz et charbon voient leur poids relatif augmenter dans le bilan.

Cela se traduit par un poids essentiel des déplacements puis du secteur résidentiel.

Ainsi, il est clair que les enjeux environnementaux et sociaux se rejoignent fortement, car ces postes sont directement liés au pouvoir d'achat des ménages (facture de carburants et facture énergétique).

• Les enjeux de la transition énergétique

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015.

Elle pose les grands objectifs à atteindre pour la France en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Sans avoir vocation à être nécessairement déclinés tels quels sur chaque territoire, ils ont le mérite de cadrer la réflexion.

ENERGIE

• Les objectifs de la loi :

- Diviser par deux les consommations énergétiques finales entre 2002 et 2050 avec un objectif intermédiaire de – 20% en 2030 ;
- Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30 % en 2030 par rapport à 2012.

• Quelle perspective sur le territoire ?

La réduction de 20 % des consommations énergétiques ne pourra pas être réalisée sans une action importante sur les déplacements.

Tous les leviers permettant de réduire les besoins et la portée des déplacements sont essentiels à activer sur le moyen et le long terme :

- forme urbaine et diversité des fonctions ;
- co-working et centre de télétravail...

Il faut également travailler à l'augmentation des alternatives à la voiture thermique individuelle notamment par le développement des transports en commun et du co-voiturage :

- intermodalité ;
- adaptation des horaires, fréquences et tarifs.

Bien sûr, l'ensemble des autres chantiers énergétiques doit être ouvert :

- aux constructions neuves performantes ;
- à l'identification des logements énergivores et programmes de rénovation thermique des bâtiments, à un travail sur le logement social comme sur le logement de droit commun ;
- à l'amélioration de l'éclairage public ;
- à la mobilisation des habitants sur l'économie d'énergie ;
- à un travail avec les entreprises sur les notions d'économie circulaire (écologie industrielle, éco-conception, économie de la fonctionnalité, etc.).

ENERGIES RENOUVELABLES

- **Les objectifs de la loi :**

- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

- **Quelle perspective sur le territoire ?**

Le territoire produit d'ores et déjà plus d'énergie qu'il n'en consomme. En 2013, il représentait 12 % de la puissance en énergie renouvelable du département de l'Aude.

De nouveaux projets en cours de finalisation vont permettre au territoire de produire plus de deux fois sa consommation énergétique totale, dès 2016.

L'un des enjeux sera de poursuivre le développement de l'énergie bois sur le territoire, notamment dans les logements particuliers.

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les objectifs de la loi :

- réduire 40 % les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 ;
- puis de 75 % d'ici 2050.

Les actions sur l'énergie doivent être mises en œuvre pour atteindre ce niveau d'objectif, mais il est également nécessaire de travailler sur l'ensemble des sources d'émissions, non intégrées ici, en particulier :

- la production et la consommation alimentaire ;
- la production et la consommation de biens et de services ;
- la gestion des déchets ;
- la construction et l'aménagement.

Surtout, un tel niveau d'objectif ne peut être atteint par la seule action des collectivités locales dans le cadre de leurs compétences. Il est absolument nécessaire de mobiliser les acteurs économiques et les habitants pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux.

AUTRES OBJECTIFS QUALITATIFS

- Créer **un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements d'ici à 2050 ;**
- Lutter **contre la précarité énergétique ;**
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie **sans coût excessif au regard des ressources des ménages.**

En liaison avec les autres objectifs, la Communauté de Communes de la Montagne Noire peut travailler à la performance énergétique des bâtiments et à la lutte contre la précarité énergétique.

7. L'essentiel à retenir

Le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire se construit et se perçoit entre deux entités paysagères marquantes : les contreforts et les crêtes de la Montagne Noire.

Elles se traduisent par une prédominance de milieux boisés dans les parties hautes, découpés par un riche réseau de cours d'eau et quelques patches de milieux plus ouverts (pelouses, landes et tourbières). En allant vers le sud, avec des pentes plus douces, les milieux boisés s'ouvrent entre cultures et prairies.

De manière générale, ces milieux naturels se montrent encore relativement préservés. Même s'ils sont faibles, des facteurs de pression et de dégradation de ces derniers existent et résultent de la fréquentation humaine, du développement des énergies renouvelables (sur les crêtes en particulier), de la dynamique sylvicole et des choix de gestion qui en découlent et enfin, pour certains secteurs (ouest du territoire en particulier), par l'abandon des activités pastorales traditionnelles.

Le paysage de demain se construit à travers les choix de planification et d'aménagement du territoire opérés à court terme. Si le paysage participe à l'identité forte de la Montagne Noire, la collectivité ne souhaite pas pour autant une mise sous cloche de ses milieux. Quels sont les paramètres à prendre en compte dans les choix de planification à venir pour garantir un équilibre entre préservation - voire conservation des paysages existants - et acceptation d'une évolution du territoire (développement des énergies renouvelables notamment) ?

En ce qui concerne les **continuités écologiques**, le territoire se caractérise par l'omniprésence d'une Trame Bleue dense et répartie de manière homogène sur de multiples têtes de bassins-versants. Certains de ces cours d'eau sont marqués par la présence d'ouvrages pouvant perturber les continuités selon les secteurs (Orbiel, Linon,...). En matière de Trame verte, la particularité du territoire est d'être recouvert pour près de 60% par des réservoirs de biodiversité, concentrant les enjeux, et d'un réseau de connexion entre ces réservoirs encore bien préservé. Les seuls points de conflits identifiés se concentrent au niveau de la principale voie de communication à savoir la RD118 (secteurs de Villardonnell, Cuxac-Cabardès, Caudebronde, Les Martyrs).

Quels outils permettront d'accompagner un aménagement du territoire respectueux des fonctionnalités écologiques des milieux ? Des arbitrages seront-ils nécessaires entre développement du territoire et continuités écologiques ?

En matière de **ressources en eau souterraine**, le territoire s'inscrit principalement au droit de la zone axiale de la Montagne Noire, formation aquifère pauvre au regard de sa nature géologique imperméable. En effet, les ressources aquifères de cette masse d'eau ne le sont qu'à la faveur de failles et n'offrent que des ressources ponctuelles et peu productives. Quelques communes périphériques du sud du territoire se localisent au droit d'autres masses d'eau souterraines qui offrent, elles, de réelles possibilités d'exploitation et font déjà l'objet de sollicitations par d'autres collectivités, au-delà du territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Malgré la présence de captages permettant parfois une desserte locale, la majorité des communes du territoire sont dépendantes des syndicats d'eau (SOEMN et SSOEMN) pour leur alimentation en eau potable.

La collectivité dispose-t-elle d'une connaissance suffisante des possibilités d'exploitation offertes au niveau de son territoire? Y a-t-il des besoins en matière de sécurisation de la ressource que ce soit au niveau de production (nouvelles ressources à rechercher ?) ou d'exploitation (captages non protégés ?) ?

Pour les **eaux superficielles**, la Communauté de Communes de la Montagne Noire se situe en limite entre deux grands bassins hydrographiques : Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée. Si le réseau hydrographique est dense, seules les têtes de bassins-versants sont interceptées par le territoire : Sor et Arnette pour le bassin Adour-Garonne ; Lampy, Rougeanne, Clamoux-Orbiel-Trapel pour le bassin Rhône-Méditerranée.

L'omniprésence et la densité du réseau hydrographique exprime le fait que le ruissellement est important sur le territoire, en raison notamment d'un contexte géologique plutôt imperméable mais aussi d'une pluviométrie abondante. Aussi, si le territoire se révèle pauvre en ressource souterraine, il ne l'est pas au niveau des eaux superficielles. Cependant, du fait de leur transit rapide, l'exploitation de ces eaux superficielles n'est pas aisée.

C'est précisément ce constat qui par le passé, a conduit à l'aménagement de plusieurs barrages structurants au niveau du territoire (Laprade, Les Cammazes, la Galaude,...) et qui a même conduit Pierre-Paul RIQUET à dévier les eaux de la Montagne Noire, considérée comme un « château d'eau », pour alimenter les ouvrages du Canal du Midi (Rigole de la Montagne).

Enfin, l'ensemble du réseau hydrographique subit des dégradations de la qualité de ses eaux en raison de pollutions domestiques, diffuses et parfois liées à un passé industriel (cas particulier de l'Orbiel).

La collectivité a-t-elle une bonne connaissance des ressources mobilisables sur son territoire ? De quelles ressources-secours disposent le territoire ? Des possibilités de diversification des ressources (intra et extra-territoriales) sont-elles opportunes à étudier ?

Comment assurer la cohérence, à long terme, des actions découlant de la planification du territoire et celles visant l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre Eau alors que le territoire ne recouvre pas les limites des bassins versants naturels et ne perçoit pas nécessairement les conséquences de ses décisions sur les collectivités en aval (en l'occurrence Carcassonne Agglo) ?

Les stations d'épuration sur le territoire sont suffisamment dimensionnées pour le réseau collectif. L'assainissement collectif est aujourd'hui presque dans sa totalité en situation de conformité, à l'exception de l'unité de traitement de Cuxac-Cabardès. Un travail important est en cours autour de la compétence SPANC de la collectivité.

Quelles priorités en matière de besoins d'équipements et comment les mettre en œuvre via l'intercommunalité ? Une mutualisation des moyens peut-elle être recherchée ?

Le territoire de la Montagne Noire dispose encore de nombreux gisements au droit de son sous-sol, notamment en matière de métaux de base que de roches massives. Si la collectivité n'est pas en demande aujourd'hui, ces gisements peuvent à plus ou moins long terme permettre de répondre aux besoins d'autres collectivités périphériques (Carcassonne Agglo notamment dont un déficit de ressource est identifié aux horizons 2015-2020).

La Communauté de Communes souhaite-t-elle relancer ou diversifier les activités économiques sur son territoire, et l'exploitation des ressources du sous-sol peut-elle dans ce cas constituer une opportunité ?

La faiblesse du réseau routier et du niveau d'équipement du territoire intercommunal ne facilite pas les échanges externes et tend à concentrer sur un seul axe (RD118) la circulation dont une part importante pour le fret. Cela se traduit par de nombreuses nuisances (dégradation de la voirie, nuisances sonores, difficultés de circulation) ainsi que des enjeux de sécurité publique au droit du réseau primaire comme secondaire (notamment en lien avec l'exploitation forestière). Au-delà, l'éloignement et l'étendue du territoire ne privilégie pas une desserte confortable pour les usagers pouvant se traduire par une certaine « souffrance » (transports scolaires de bonne heure ou tardifs, transports de personne malades ou à mobilité réduite, ...) voire participer au départ de populations (frais liés aux déplacements,...).

Est-ce que les choix de planification à venir permettront d'envisager des alternatives au modèle de vie décliné autour du moyen de transport et donc de proposer une meilleure qualité de vie aux habitants ?

Sur le territoire, les volumes de déchets collectés par habitat peuvent encore se voir diminuer, et c'est dans cette dynamique notamment que la collectivité travaille aujourd'hui. La gestion des déchets à l'échelle du territoire est bien organisée entre différents acteurs : la CCMN, le COVALDEM 11, le SIPOM et TRIFYL. Néanmoins, le territoire reste dépendant de la tarification du COVALDEM 11 pour le traitement des déchets collectés (aucun équipement ne permettant de les traiter sur le territoire ; exportation vers Narbonne).

Comment éviter la démobilitation des administrés vis-à-vis de la nécessité d'atteindre et de maintenir un niveau d'excellence en matière de tri et recyclage des déchets ? Quelles alternatives s'offrent à la collectivité dans le cas où la tarification par le COVALDEM 11 apparaîtrait trop pesante au niveau du budget de l'intercommunalité (taxe incitative ?) ?

Les **risques majeurs naturels et/ou technologiques** sont bien appréhendés sur le territoire et connus de tous. Les deux principaux risques étant le risque inondation et feu de forêt.

Ces deux risques sont directement liés d'une part à la configuration géographique du territoire mais se trouvent également influencés par les activités humaines et les choix opérés en matière d'aménagement du territoire (imperméabilisation des zones urbanisées, fermeture des milieux naturels, ...).

Quelles incidences auront les futurs choix d'aménagement découlant de la planification future du territoire sur les risques majeurs ?

Les deux-tiers des consommations énergétiques du territoire sont des consommations d'énergies fossiles issues des produits pétroliers. Or, ce sont les énergies les plus sensibles aux variations de prix à venir dans la prochaine décennie.

Le territoire produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et produira plus du double de sa consommation dès 2016. Plus de 80% de cette production est issue de l'éolien.

Les consommations liées aux déplacements constituent le premier poste de consommation et représentent quasiment la moitié des consommations énergétiques.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques sont liées à la part d'énergie fossile consommée directement (par exemple consommation de super ou fuel) ou indirectement (fabrication et entretiens des centrales nucléaires ou des éoliennes). Dès lors, le bilan des émissions de gaz à effet de serre accentue la part des postes qui consomment le plus d'énergie fossile. La place prépondérante des déplacements et du secteur résidentiel dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre se retrouve encore renforcée.

Il est ainsi clair que **les enjeux environnementaux, sociaux et économiques se rejoignent fortement, car les principaux postes sont directement liés au pouvoir d'achat des ménages et aux coûts de production des entreprises** (facture de carburants et facture énergétique).

Si l'on met ce bilan en perspective par rapport aux objectifs du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, il en découle la nécessité : de réduire de 20 % les consommations énergétiques, ce qui suppose nécessairement **une action forte sur les besoins et les modes de déplacement.**

ATOUTS

- Identité paysagère forte : la Montagne Noire avec deux déclinaisons (contreforts et crêtes)
- Diversité et richesse écologiques des milieux
- Fort développement des énergies renouvelables : territoire à énergie positive
- Etat général bon des masses d'eau souterraines
- Nuisances localisées dans l'espace

FAIBLESSES

- Abandon localisé de l'agropastoralisme traditionnel et fermeture partielle des milieux
- Fort drainage des eaux superficielles (exploités pour le Canal du Midi)
- Du fait d'un fort drainage des eaux superficielles et d'une géologie imperméable, faiblesse homogène de la ressource en eau souterraine sur tout le territoire
- Etat général qualitatif moyen des cours d'eau (pollution industrielle, ANC peu satisfaisant)
- Forte utilisation du fioul et parc de logement ancien
- Mix énergétique local peu utilisé localement
- Une part essentielle des consommations énergétiques liée aux déplacements

OPPORTUNITES

- Faiblesse des pressions anthropiques
- Valorisation du patrimoine paysager et écologique
- Réduction de la précarité énergétique et des GES (substitution du fioul par le bois + isolation des logements?)
- Relance de l'exploitation minière ?

MENACES

- Risque de pollution des ressources
- Homogénéisation des milieux et aggravation du risque incendie
- Accroissement de la dépendance des collectivités à des ressources en eau extérieures au territoire
- Risque d'aggravation de la précarité énergétique avec l'augmentation du prix des énergies et notamment du pétrole à moyen terme

C. Une mobilité contrariée ?

1. Le contexte de la mobilité : Où en est-on aujourd'hui ?

Les données mobilisées pour cette partie sont issues du recensement INSEE 2011, aussi bien pour les données domicile/travail que pour les parts modales.

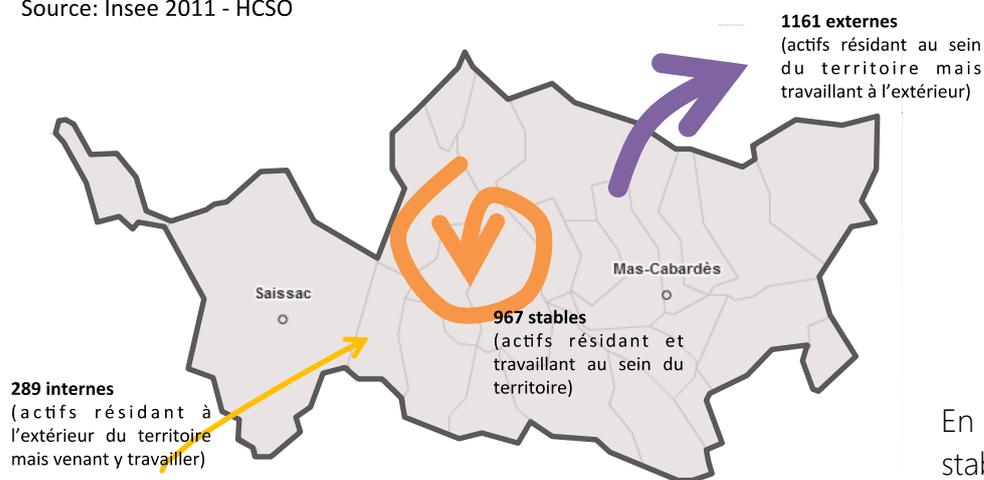
• Des mobilités « classiques d'un territoire rural »

Le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire compte 2 128 actifs résidents, parmi eux :

- près de 55% partent travailler à l'extérieur du territoire (soit 1 161 actifs),
- et près de 45% restent travailler sur une commune de la communauté de communes, ils sont considérés comme stables (soit 967 actifs)

FIGURE 69: PRINCIPALES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL (INSEE 2011, HCSO)

Source: Insee 2011 - HCSO



Le territoire reçoit seulement 289 actifs habitant à l'extérieur et venant travailler sur une des communes de la communauté de communes.

En ce qui concerne les actifs stables, c'est-à-dire qui habitent et travaillent sur la

même commune, leur part varie selon les communes :

- Sur Lacombe, 70% des actifs sont stables (soit 50 actifs) et sur Labastide Esparbairénque, 60% des actifs sont stables (soit 12 actifs) ;
- En revanche, certaines communes ne conservent aucun actif résident au sens de l'INSEE qui semble oublier les exploitants agricoles, telles que Fournes Cabardès, Laprade, La Tourete, Les Cammazes, Les Ilhes, Miraval et Trassanel.

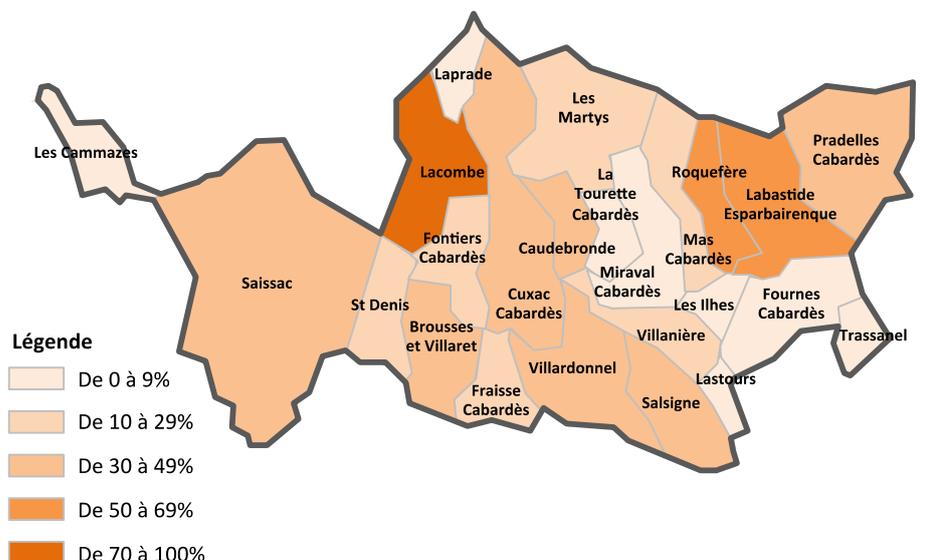
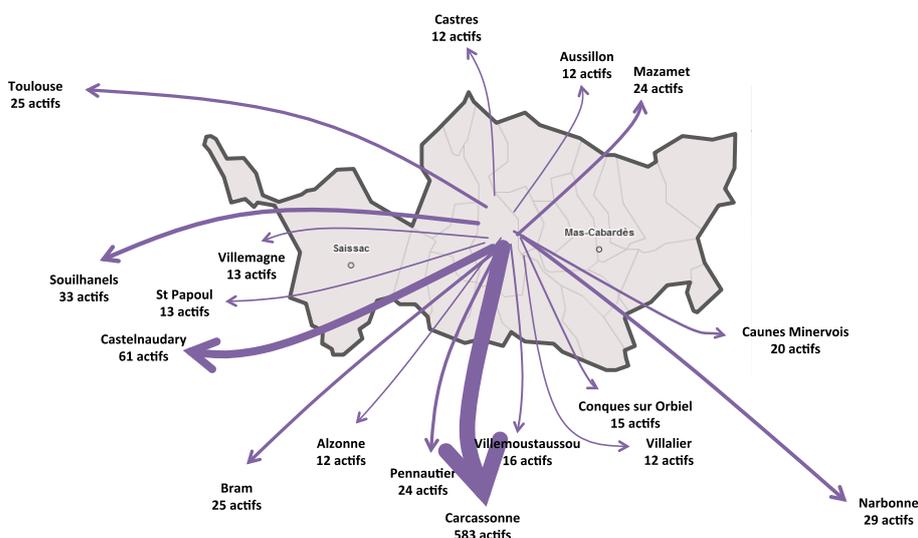


FIGURE 70 (CI-DESSUS): PARTS DES ACTIFS STABLES AU SEIN DES COMMUNES (INSEE 2011, HCSO)

FIGURE 71 (CI-DESSOUS): PRINCIPAUX FLUX VERS L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE (INSEE 2011, HCSO)

Au sein du territoire, les mouvements d'actifs sont essentiellement tournés vers les communes de Cuxac-Cabardès et Saissac qui constituent les principaux pôles d'emploi pour le territoire. En effet, 107 actifs résidant sur une autre commune du territoire viennent travailler à Cuxac-Cabardès et 32 actifs viennent travailler à Saissac.

En ce qui concerne les actifs qui vont travailler vers l'extérieur du territoire, les destinations sont multiples. Les principaux mouvements sont illustrés sur la carte ci-contre.



Parmi les 1161 actifs résidents qui partent travailler à l'extérieur, la principale commune attractive est Carcassonne (583 actifs).

Globalement, les principaux mouvements d'actifs restent assez proches du territoire et tournés vers le sud, sud-ouest (Castelnaudary reçoit 61 actifs, Souilhanel 33 actifs, Bram 25 actifs...).

En ce qui concerne les 289 actifs qui habitent à l'extérieur du territoire et viennent y travailler, ce sont les communes de Cuxac-Cabardès et Saissac qui accueillent en majorité les actifs (respectivement 127 et 102 actifs).

Les principales communes qui émettent des actifs vers le territoire sont Carcassonne (37 actifs), Conques-sur-Orbiel (20 actifs), Villalier (17), Villesèquelande, Trèbes et Cazilhac (12 actifs chacune). Le reste des actifs provient de 38 communes de l'Aude et de la Haute-Garonne majoritairement (par groupe de 3 à 8 actifs).

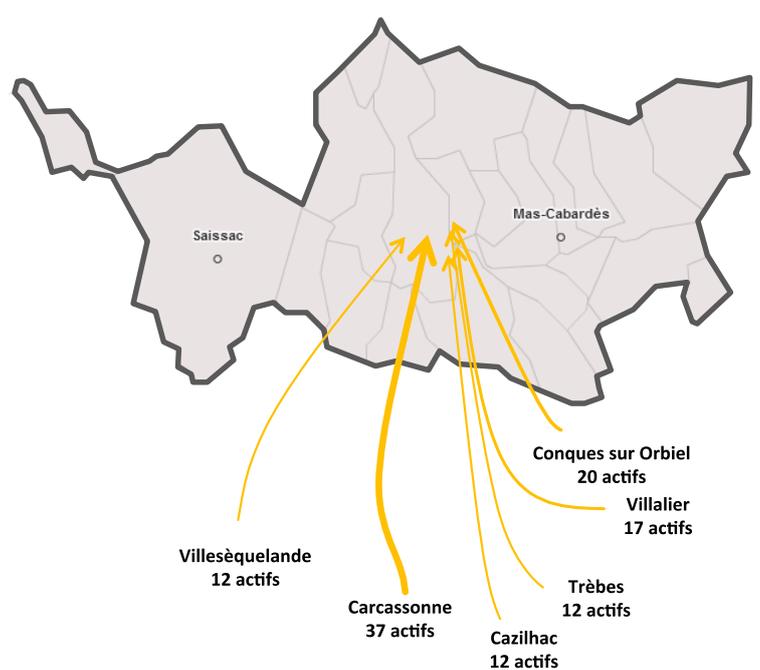


FIGURE 72: PRINCIPAUX FLUX VERS L'INTERIEUR DU TERRITOIRE (INSEE 2011, HCSO)

- **Le choix du mode de déplacement, la voiture reine**

Parmi les actifs, le mode de transport dominant pour les déplacements domicile-travail est la voiture individuelle. Au sein de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, elle est choisie dans 82% des cas.

Les transports en commun sont peu utilisés, ils ne représentent que 2% dans les pratiques de déplacement.

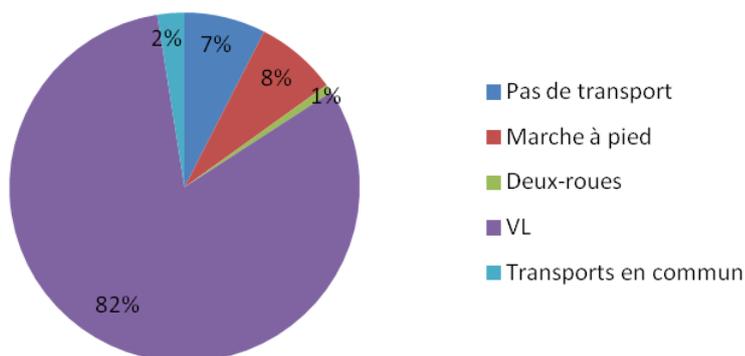


FIGURE 73 : LES PARTS MODALES SUR LA CC DE LA MONTAGNE NOIRE (INSEE 2011 ; HCSO)

La marche à pied représente quant à elle 8% des pratiques et les deux-roues seulement 1%.

2. Se déplacer dans la CC de la Montagne Noire

Les données mobilisées pour cette partie sont issues des comptages routiers réalisés par le Conseil Général de l'Aude en 2011.

- **L'accessibilité du territoire**

Le territoire de la CC de la Montagne Noire est traversé par un axe principal Nord-Sud, la RD118, qui relie Carcassonne à Mazamet et Castres. L'ouest du territoire est desservi par la RD629, qui relie Saissac à Revel.

Le réseau viarie du territoire est ensuite structuré autour d'un maillage de routes départementales secondaires.

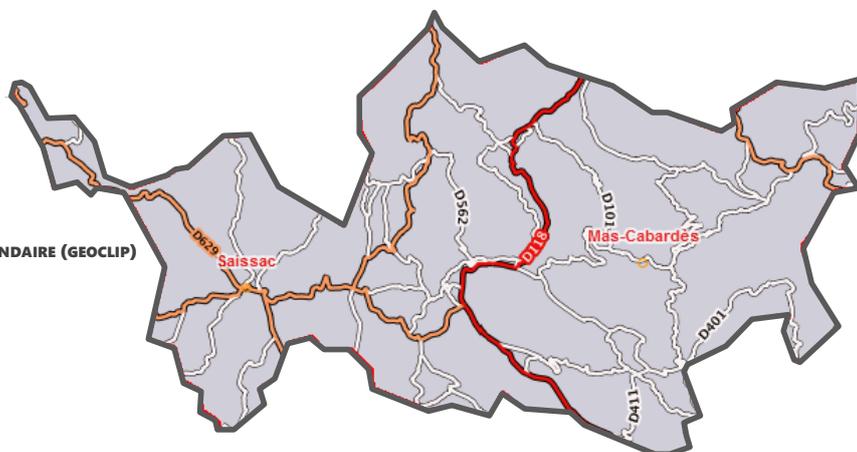


FIGURE 74 : UN MAILLAGE ROUTIER SECONDAIRE (GEOCLIP)

• **Des niveaux de trafic peu élevés**

L'axe le plus « circulé » est la RD118. En 2011, 2 873 véhicules en moyenne journalière annuelle, deux sens confondus, sont enregistrés au sud de Cuxac-Cabardès et 1 475 véhicules en moyenne journalière annuelle, deux sens confondus, sont enregistrés au nord. Ces trafics révèlent les liaisons privilégiées tournées vers le sud, vers et depuis l'agglomération de Carcassonne.

La RD118 enregistre, quant à elle, 837 véhicules en moyenne journalière annuelle, deux sens confondus.

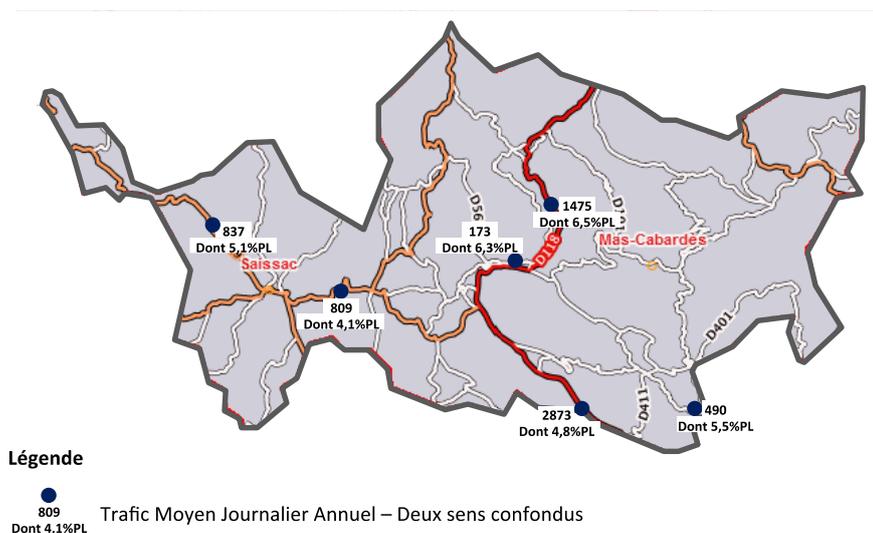


FIGURE 75 : LES TRAFICS MOYENS JOURNALIERS ANNUELS EN 2011 (CD11)

Concernant l'accidentologie sur le territoire, 26 accidents ont été recensés entre 2005 et 2010, principalement sur les communes de Cuxac-Cabardès, Saissac, Les Cammazes, Villardonnel et St-Denis.

Malgré un nombre peu élevé d'accidents, la majorité d'entre eux entraînent des blessés graves, plus que la moyenne nationale (64% de blessés graves recensés contre 22% en moyenne nationale).

Nombre d'accidents corporels entre 2005 et 2010
Source: ONISR, Geoclip

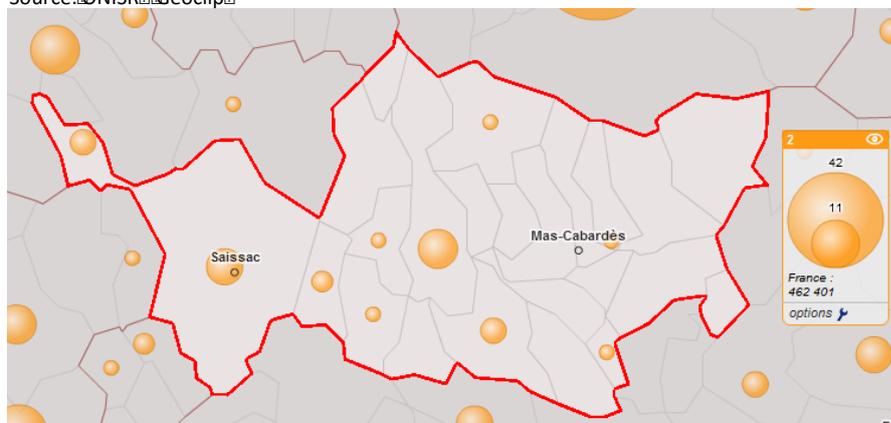


FIGURE 76 : NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ENTRE 2005 ET 2010 (ONISR, GEOCLIP ; MD)

TABLEAU 7 REPARTITION ET GRAVITE DES ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE (GEOCLIP)

		Réseau autoroutier	Réseau routes nationales	Réseau routes départementales	Réseau routes communales	Total
CC Montagne Noire	Nb	0	0	22	4	26
	%	0%	0%	85%	5%	100%
France	Nb	30 372	40 455	138 609	228 264	437 700
	%	7%	9%	32%	52%	100%

		Personnes tuées	Blessés graves	Blessés légers	Indemnes	Total
CC Montagne Noire	Nb	3	36	5	12	56
	%	5%	64%	9%	22%	100%
France	Nb	27874	219 693	367 249	421 807	1 036 623
	%	3%	21%	35%	41%	100%

3. La desserte en transports en commun (TC)

Concernant le réseau de transports en commun interurbain, les éléments sont issus des données disponibles sur le site Audelignes.fr (tracé, fréquence et horaires)

Le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire est desservi par six lignes du réseau Audelignes (Conseil Général de l'Aude), toutes tournées vers l'agglomération de Carcassonne :

- la ligne 40 ou 41 reliant Carcassonne à Pradelles-Cabardès, avec 4 allers/retours en moyenne par jour,
- la ligne 42 reliant Carcassonne à Les Martyrs, avec 2 allers/retours en moyenne par jour,
- la ligne 43 reliant Carcassonne à Roquefère, avec 3 allers/retours en moyenne par jour,
- la ligne 44 reliant Carcassonne à Villanière, avec 1 aller/retour en moyenne par jour,
- la ligne 45 reliant Carcassonne à Lacombe, avec 2 allers/retours en moyenne par jour,
- la ligne 52 reliant Carcassonne à Saissac, avec 3 allers/retours en moyenne par jour.

La desserte en transports en commun

Source: Audelignes - HCSO

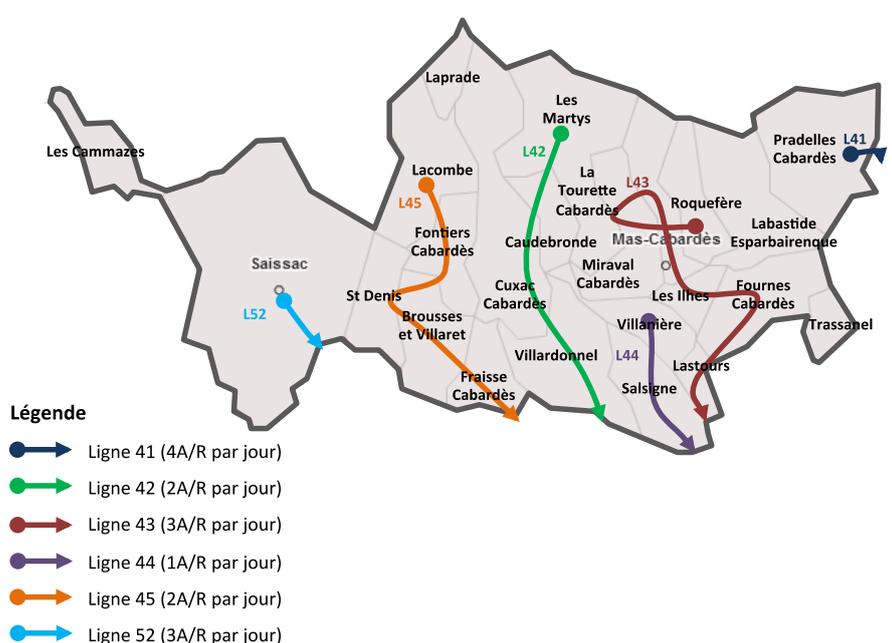


FIGURE 77 LE RESEAU DE TRANSPORT INTERURBAIN (AUDELIGNES)

Les lignes de bus sont ouvertes à tout public mais les horaires et le nombre de service par jour sont surtout adaptés à des scolaires.

Les tarifs proposés par le CD11 sont volontairement intéressants dans le but de proposer une offre attractive. Le trajet simple est à 1€, quel que soit le trajet parcouru.

Des abonnements sont proposés pour les scolaires dont le Conseil Départemental se charge d'assurer 85% du coût.

La gratuité est proposée aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

4. Les modes doux

Les données utilisées pour cette partie sont issues de l'association Véloroutes et Voies Vertes de France et du Conseil Départemental de l'Aude.
Le potentiel de développement d'un maillage cyclable de proximité est basé sur une analyse réalisée par HCSO qui s'appuie sur l'identification de sentiers de randonnée dans des périmètres de proximité de 5 et 10 minutes à vélo à partir d'un équipement identifié ou d'un centre-bourg.

• Les liaisons cyclables

Le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire ne bénéficie pas d'axe cyclable structurant.

Dans les parts modales, l'usage du deux-roues ne représente que 1% des pratiques. Le territoire est donc concerné plutôt par les pratiques de loisirs.

Des itinéraires de véloroutes et de VTT sont proposés sur certains sites internet, par des passionnés, des associations, des sites de tourisme. Les parcours empruntent, dans la plupart des cas, les routes départementales au trafic peu dense et rejoignent parfois les itinéraires aménagés, tel que le Canal du Midi, la Rigole de la Plaine, l'Eurovélo 8, la Véloroute 81 qui traversent le département.

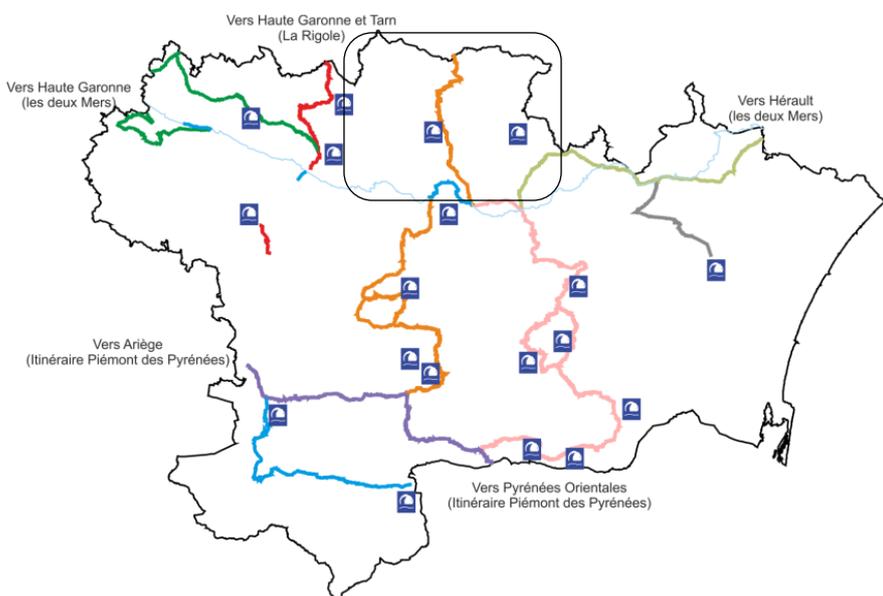


FIGURE 78 LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES LIAISONS CYCLABLES (CG11)

Cependant, des projets de voies cyclables structurantes concernent le territoire.

En effet, depuis 2011, le Conseil Départemental de l'Aude s'est lancé dans une politique de développement des modes de transports doux. Un Schéma Départemental des Liaisons Cyclables a été réalisé en 2012/2013 et met en évidence des itinéraires structurants qui seront aménagés à l'échelle du département.

Deux d'entre eux concernent le territoire de la CC de la Montagne Noire (en rouge et en orange).

Dans un premier temps, le Conseil Départemental de l'Aude a mis en place un jalonnement spécifique sur les itinéraires identifiés et procède dans un second temps, aux aménagements nécessaires, échelonnés sur plusieurs années.

5. L'essentiel à retenir

Au regard des éléments de diagnostic, le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire ne semble pas propice au développement d'une réponse unique en matière de déplacements.

En effet, l'enjeu est de répondre aux besoins des citoyens par des solutions multiples, adaptées aux caractéristiques du territoire et aux différents publics.

Ainsi, il s'agirait de privilégier les axes de développement suivants :

- Développer la desserte en transports en commun au sein du territoire (réseau TAD entre les communes notamment) ;
- Encourager les mobilités alternatives du territoire (transports locaux et solidaires, type location ou prêt de véhicules, partage de véhicule, liaisons cyclables...) ;
- Favoriser les liaisons avec les différents bassins de vie alentours (en transports en commun, en liaisons cyclables, en transports partagés, covoiturage...)

Ces axes de développement devront être précisés dans le cadre du projet de territoire en lien avec Carcassonne Agglo :

- D'un point de vue opérationnel (mise en cohérence des calendriers et des actions entre acteurs compétents, région, CD, intercommunalité, communes) ;
- D'un point de vue financier (logique de Plan Pluriannuel d'Investissement, ajustement de l'offre au regard des moyens à disposition anticipation des impacts en matière de fonctionnement) ;
- D'un point de vue réglementaire (intégration dans le futur SCoT, notamment PADD et DOO, inscription d'éventuels emplacements réservés au sein des PLU concernés).

ATOUTS

- Une certaine stabilité des actifs au sein du territoire (45% de stables) ;
- Un réseau de transports en commun existant (6 lignes tournées vers l'agglomération de Carcassonne).

FAIBLESSES

- Un territoire éloigné des agglomérations alentours ;
- Des temps de parcours de TC non concurrentiels à la voiture (notamment dus aux distances importantes).

OPPORTUNITES

- Des coûts induits pour l'automobile individuelle qui génèrent des changements progressifs de mentalités, d'usages ;
- Des démarches de planification (SCoT, PLUi, PDU) qui imposent une autre vision des déplacements ;
- Une tendance des nouvelles générations à utiliser la voiture de manière collective.

MENACES

- Des habitudes (contraintes ?) de déplacements en milieu rural encore tournées vers l'automobile ;
- Des contraintes budgétaires des collectivités locales qui nécessitent de faire des choix stratégiques.

D. Une Economie plurielle

1. Se souvenir de l'histoire pour comprendre le présent

- **Les ressources du territoire**

Le Cabardès a écrit, par le passé, deux types d'histoires, selon les ressources et les lieux. De manière très synthétique, on peut distinguer d'un côté le Cabardès agricole, de l'autre le Cabardès industriel.

Le Cabardès agricole est pluriel en fonction des terroirs. L'économie agricole des fonds de vallées repose sur le maraîchage. Plus haut, mais en dessous de 300 m, on trouve la vigne. Le vignoble s'exprime sur des sols argilocalcaires et des marnes. Au-dessus de 300 m, c'est le domaine de la polyculture / élevage ovin et de la garrigue. En altitude, les boisements (chênes verts, chênes pubescents, châtaigniers, hêtres, sapins, épicéas) et les pâturages (prairies pâturées) constituent la ressource économique.

Le Cabardès industriel, quant à lui, reposait sur l'industrie du drap (le tissage) en lien avec Mazamet, le minerai et sa transformation (fer, plomb, antimoine, étain, arsenic, or), et l'extraction du granit.

- **Un développement à la fois endogène et exogène**

Cette économie plurielle, de faible rapport pour les populations locales, notamment celles qui vivaient de l'agriculture, a été en partie dépendante des apports extérieurs, en main d'œuvre (immigration pour le développement industriel), comme en capitaux (de proximité avec ceux de Mazamet, à beaucoup plus éloignés avec la Grande Bretagne, les USA et l'Allemagne...). L'histoire industrielle est aujourd'hui achevée. Les élus s'organisent aujourd'hui pour comprendre et appuyer le tissu d'entreprises locales, afin de mettre en commun les forces de chacun et ainsi lutter contre le pessimisme économique ambiant.

2. Les emplois sur le territoire

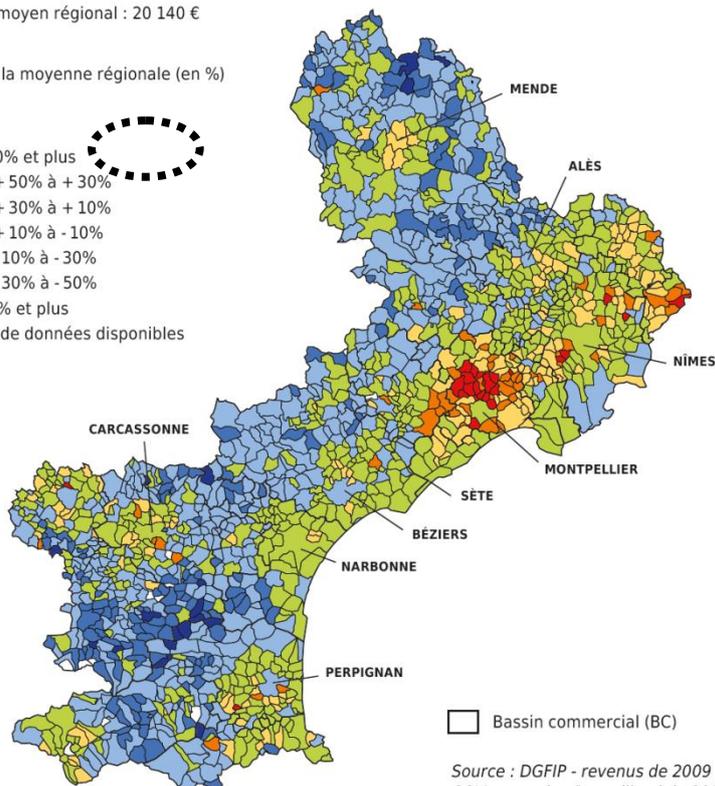
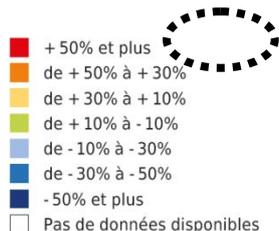
• **Comment le revenu fiscal traduit-il l'économie ?**

FIGURE 80 : REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON (DGFIP; CCI LR 2012)

REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL
RÉPARTITION PAR RAPPORT À LA MOYENNE RÉGIONALE

Revenu moyen régional : 20 140 €

Écarts à la moyenne régionale (en %)



Source : DGFIP - revenus de 2009
CCI Languedoc-Roussillon juin 2012

Le revenu fiscal moyen par foyer en 2013 (source DGFIP) s'élevait à **1 409 €/mois** sur l'ensemble du territoire, avec une **amplitude importante**, allant de 1 025 €/mois à Trassanel à 1 644 €/mois à Miraval-Cabardès. En comparaison, le département de l'Aude a un revenu fiscal moyen par foyer qui s'élève à 1 978 €/mois, déjà faible par rapport au niveau national.

Le revenu fiscal ne peut traduire la réalité de la présence et de l'intensité économique sur un territoire. Par contre il reflète en partie les ressources que l'économie locale procure aux habitants. On verra plus loin que ces deniers se

positionnent massivement sur une offre touristique d'hébergement pour compléter leurs revenus.

• **Des emplois principalement tertiaires**

Le territoire de la communauté de communes de la Montagne Noire propose entre 1 000 et 1 200 emplois, chiffre en diminution (1 157 emplois au lieu de travail en 2011 source INSEE), soit **1 emploi pour 5 habitants**.

⋮ Densité d'emploi (Emploi salarié/Km²) par commune

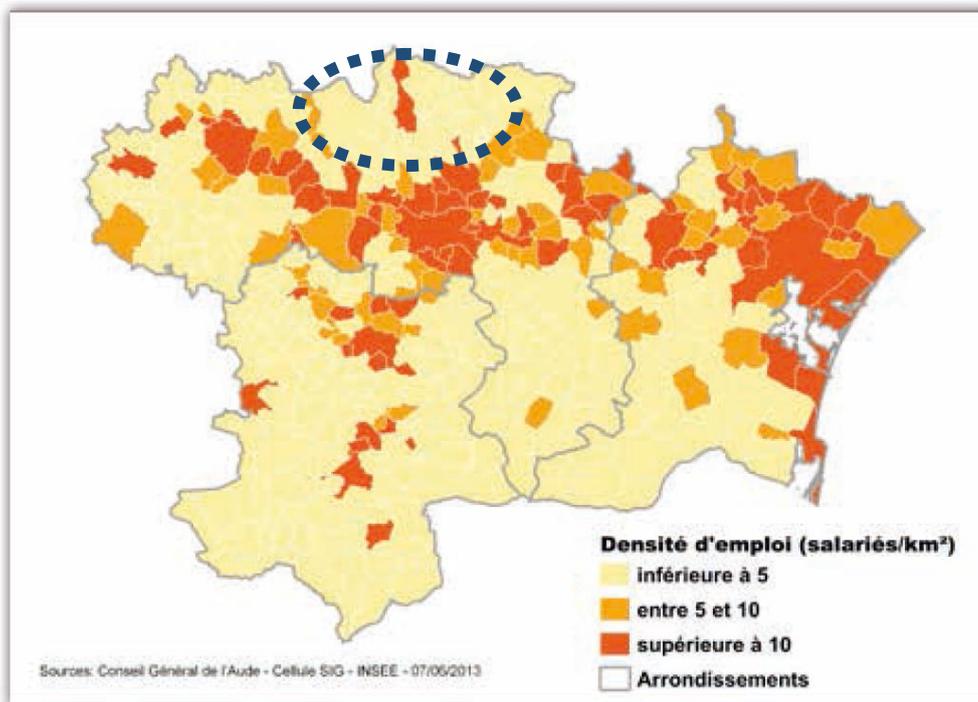


FIGURE 81 : DENSITE D'EMPLOI SALARIE DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE)

Les emplois occupés par les habitants sont essentiellement tertiaires, en cela ils reflètent l'évolution radicale du profil social. Les emplois qui ont marqué l'histoire du territoire dans le passé sont toutefois encore significatifs, les emplois agricoles représentant 14,4 % des emplois occupés totaux, et les emplois industriels 6,7 %.

Part des emplois par secteur Sélection

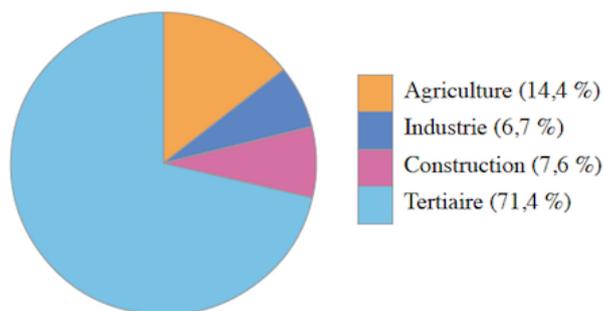


FIGURE 82 LES EMPLOIS OCCUPES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (INSEE RGP 2011)

3. Les lieux de l'économie

• L'économie est partout

L'économie fonctionnant encore en grande partie sur les ressources propres au territoire, on peut considérer que l'économie est partout.

Les espaces **agricoles** et **sylvicoles** représentent une grande partie des lieux économiques. La mise en filière bois de la forêt est un axe majeur du développement communautaire (cf charte forestière) et le **bois-énergie** (copeaux ou plaquettes) est produit et commercialisé par une SEM créée à cet effet en 2008.

Dans ces espaces, sont installés ou pourront être installés des équipements de production d'énergies renouvelables autres que le bois. **L'éolien** est l'axe principal du développement intercommunal. Actuellement, le territoire est doté d'une puissance de 25,3 MW répartie de la façon suivante :

- 8 éoliennes sur la commune de Pradelles-Cabardès pour 1,3 MW,
- 6 éoliennes sur la commune de Cuxac-Cabardès pour 12 MW,
- 2 éoliennes sur la commune de Caudebronde pour 4 MW
- 4 éoliennes sur la commune de Lacombe pour 8 MW.

Un parc est en cours de développement sur la commune de Lacombe pour 13 éoliennes et 26 MW, un autre sur les communes de Mas-Cabardès, Roquefère et Labastide-Esparbairénque pour 26 éoliennes et 52 MW.

Le **photovoltaïque** est également présent avec une occupation spécifique des espaces, notamment la valorisation des espaces autrement inutilisables. Ainsi, la Communauté de Communes a installé un parc de 5MWc à Villanière sur d'anciens terrains stériles de la Mine d'or de Salsigne, 2 fois 36KWc sur le toit de son siège social aux Ilhes-Cabardès, et 100 KWc sur le hangar bois de la plateforme bois énergie à Villanière. De multiples projets privés sont aussi en développement sur le territoire dont un parc de 10MWc à Villanière et un projet à l'étude à Cuxac-Cabardès pour une puissance semblable.

Enfin, le territoire est doté de turbines **hydroélectriques** sur l'Orbiel dans la vallée de Miraval Cabardès (propriétaires privés). Un projet est à l'étude actuellement sur la commune de Saint-Denis.

Les **espaces publics** des villages accueillent fréquemment des **commerces ambulants**¹², faisant perdurer le lien social dans les villages. Dans le **tissu bâti**, se trouvent également des **boutiques et ateliers**, dont certains sont certes fermés, mais d'autres encore très présents.

¹² Cf. Rubrique commerce

• Dans les zones d'activités également

On trouve **cinq zones d'activités** dans le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, dans quatre communes :

- La Cabasse à Cuxac-Cabardès, s'étend sur 1.87 ha et accueille 5 entreprises
- Les Martyrs accueillent 2 entreprises sur 4 000 m², la zone est un échec au dire des élus
- Massefans à Mas Cabardès accueille 3 entreprises
- Saint Jean à Saissac et La Bourdette, zone mixte habitat /économie accueille quelques entreprises.

Aux dires des élus, les zones d'activités n'ont pas un fonctionnement déterminant pour les communes ou la communauté de communes, elles ont toutes eu du mal à se remplir et n'ont pas de qualités propres (à Cuxac, 45% de remplissage en 30 ans).

• Pour s'implanter, un inventaire des locaux et fonciers disponibles

La communauté de communes a procédé au recensement des **locaux et fonciers disponibles** et s'interroge sur la façon de les mobiliser, dans leur grande diversité.

- Brousses-et-Villaret : terrains 16 ha raccordés
- Cuxac : terrain 0,9 ha non raccordés (la Cabasse)
- Fontiers : ancienne usine de salaison (isolé)
- Laprade : ancienne école (90 m²); terrains 0,5 ha raccordés; terrains 0,15 ha non raccordés
- Les Ilhes : locaux CC
- Pradelles : ancien hôtel restaurant ; terrains
- Saint Denis : terrains 2 x 0,15 ha raccordés
- Saissac : terrains 1,5 ha raccordés
- Villanière : pièce de bâtiment communal 40 m²
- Villardonnel : ancien bar-restaurant-épicerie 200 m²; ancienne menuiserie; grange et immeuble (250 m²); terrain 0,2 ha raccordé; terrain 0,7 ha non raccordé.

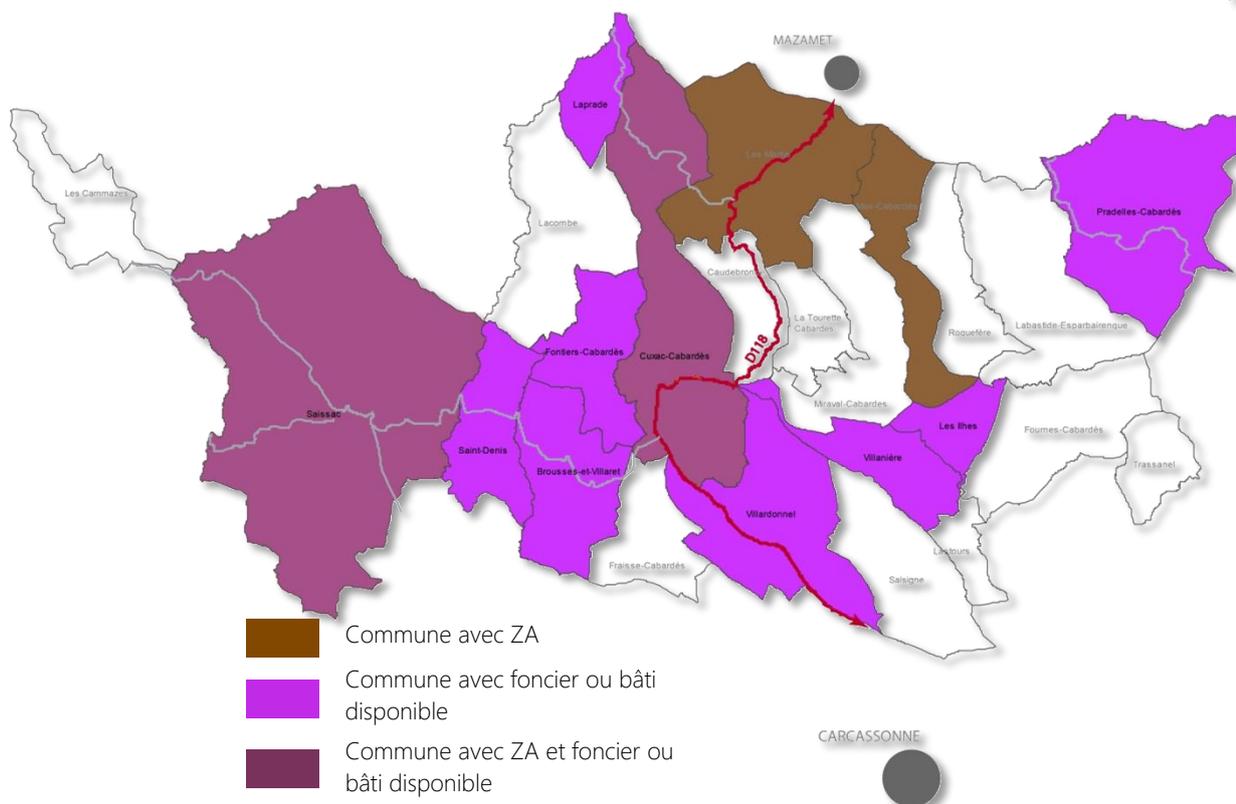


FIGURE 83 : PRESENCE DES ZONES D'ACTIVITES, DE FONCIER OU DE BATI DISPONIBLES (RUA)

- **Le secteur du bâtiment ne connaît pas la crise**

Dans un contexte de territoire vivant essentiellement de la rénovation, ayant une population majoritairement âgée, qui ne met pas en concurrence mais recherche l'expérience et la qualité, les entreprises du bâtiment ne connaissent pas la crise et sont sollicitées largement au-delà du territoire. Le développement de l'activité touristique peut conforter leur marché.

• **Le haut débit pour relier les territoires**

France Très Haut débit

Le haut débit est aujourd'hui indispensable au dynamisme économique d'un territoire, notamment d'un territoire touristique ou tertiaire. Des investissements ont été réalisés sur le territoire par la région Languedoc-Roussillon et le département de l'Aude, en partenariat avec Orange. Mais la couverture effective est faible et les petits entrepreneurs s'en plaignent.

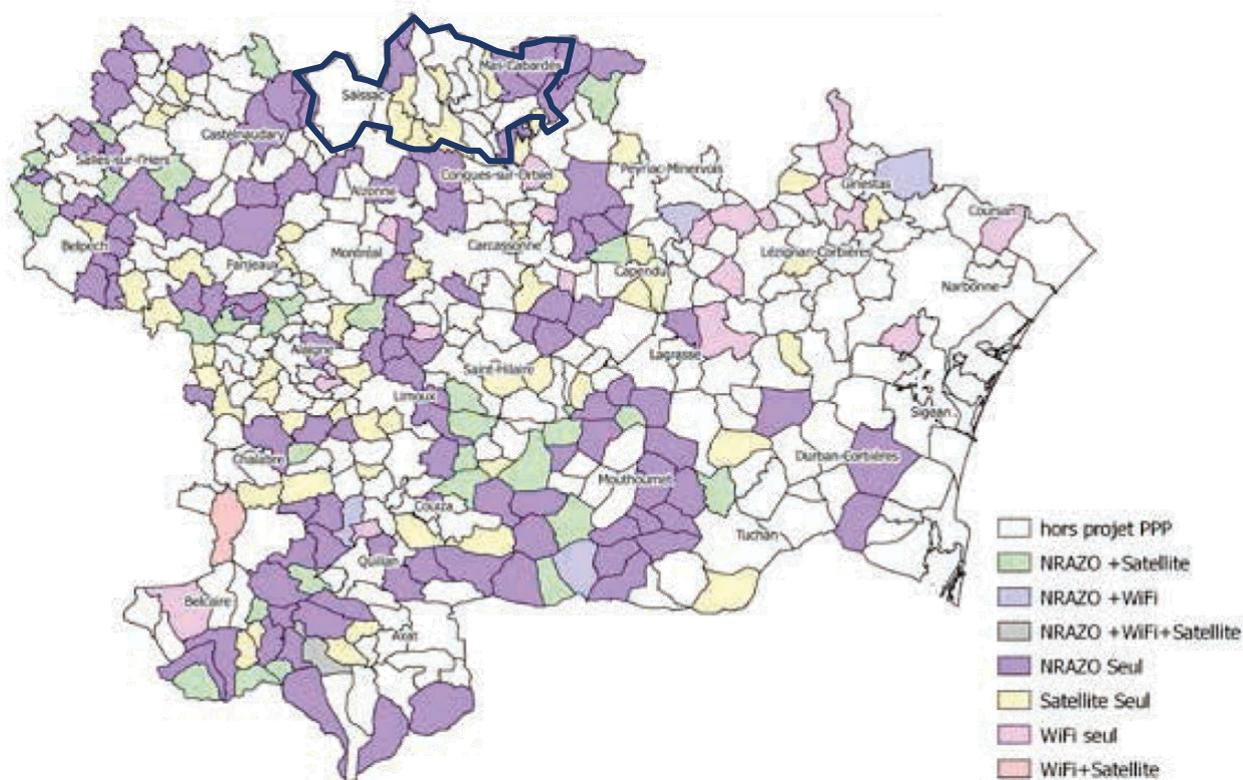


FIGURE 84 : COUVERTURE HAUT DEBIT DU DEPARTEMENT DE L'AUDE (DDTM 11)

A la fin de l'année 2015, deux communes, dans leur partie densément urbanisée, étaient correctement couvertes par le Haut Débit, Cuxac et Saissac (> **100 Mbits/s**) et deux autres assez correctement couvertes, St Denis et Mas Cabardès (**entre 30 et 100 Mbits/s**).

4. Le commerce

Même s'il est **fragile** et de **petite taille**, le commerce est encore **présent** sur le territoire de la communauté de communes. Il est **ambulante** ou **sédentaire**, **permanent** ou **saisonnier**. Son dynamisme repose sur celui de son exploitant, de son investissement, de sa disponibilité et de son sens commercial. La commune est souvent propriétaire du local.



Le territoire est diversement couvert par l'offre commerciale sédentaire, et très bien couvert par l'offre commerciale ambulante. Les élus estiment à 35% les courses faites localement et 65% celles faites sur Carcassonne (hyper et super).

FIGURE 85 : LA DIVERSITE COMMERCIALE SEDENTAIRE DANS LE TERRITOIRE (CREDIT PHOTOS RUA)

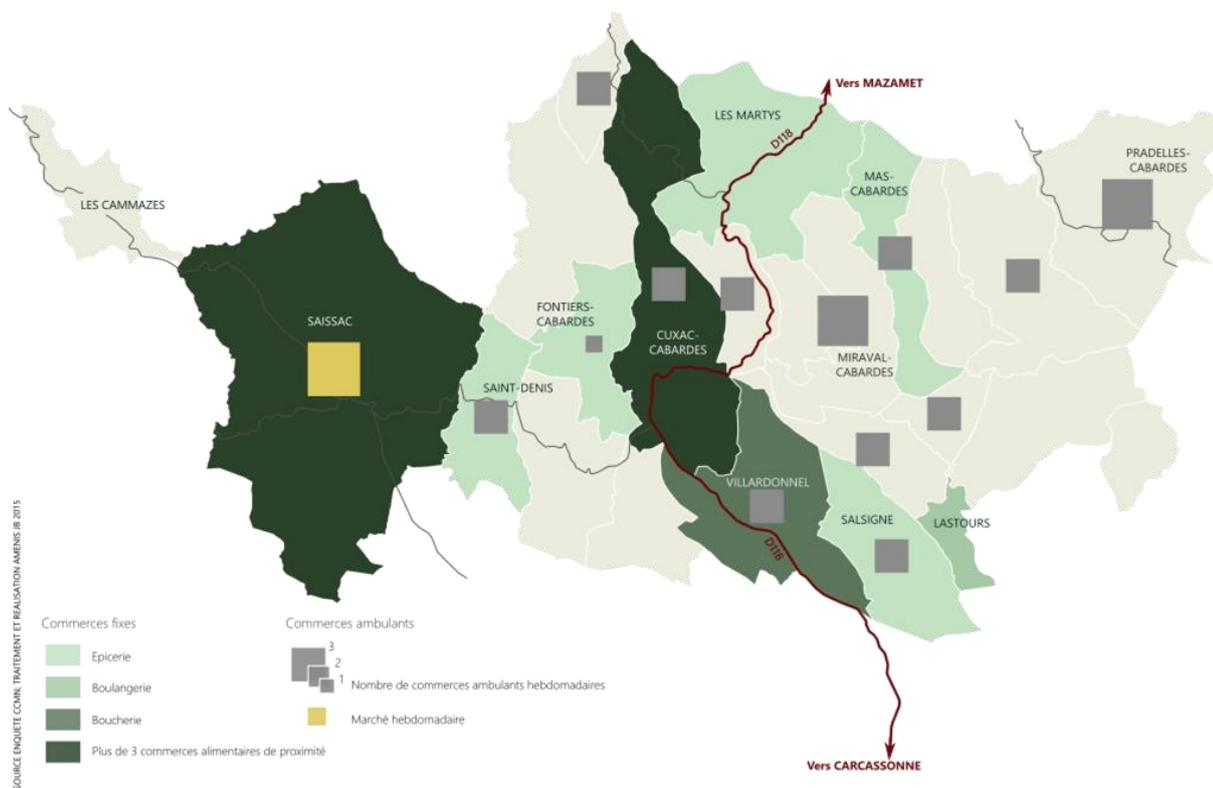


FIGURE 86 : LA PRESENCE COMMERCIALE DANS LE TERRITOIRE (ENQUETE AUX COMMUNES CCMN; AMENIS 2015)

La polarité commerciale principale à l'intérieur du territoire est **Cuxac-Cabardès**, Saissac étant une polarité intermédiaire. La captation interne au territoire est importante. A l'extérieur du territoire, les polarités attractives sont au nord Mazamet/Aussillon et Labruguière, au sud-ouest Montolieu et Bram, et au sud-est, secteur des zones les plus attractives, Carcassonne, Conques sur Orbiel, Caunes Minervois et Villeneuve Minervois.

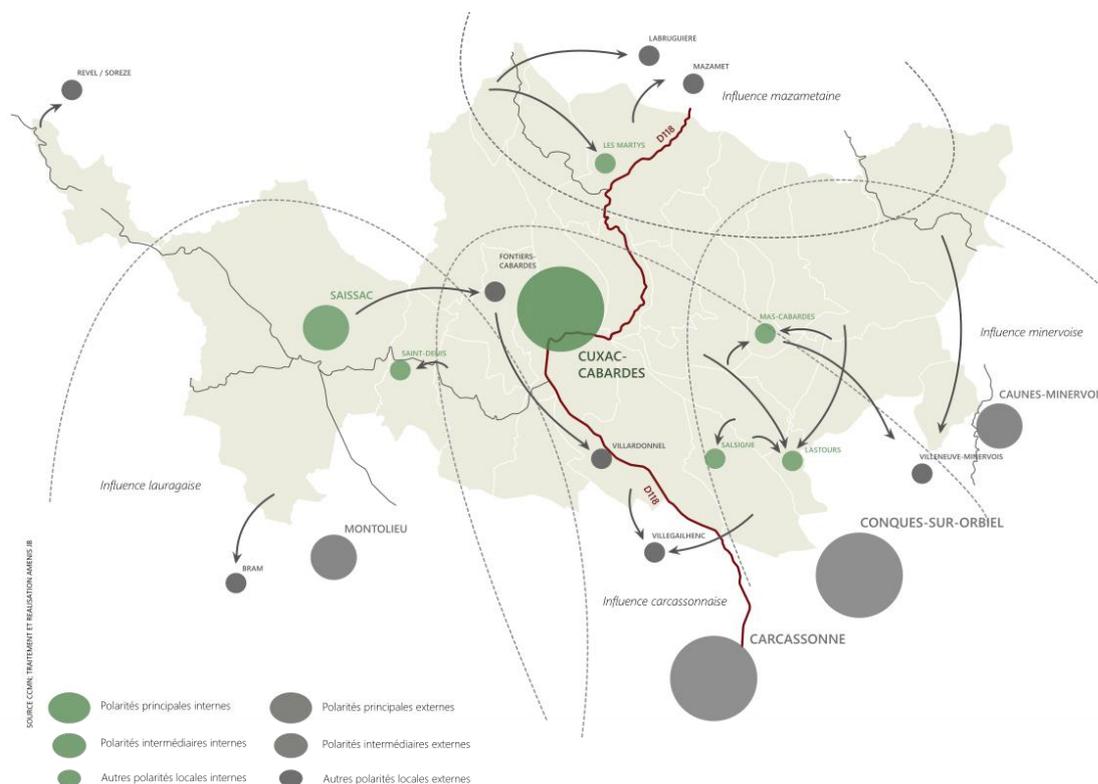


FIGURE 87 : LES LIEUX DU COMMERCE ET DES SERVICES DANS ET HORS LE TERRITOIRE (ENQUETE AUX COMMUNES CCMN ; AMENIS 2015)

5. La forêt et l'agriculture

• En amont, culture et récolte

Hormis quelques rares communes au sud du territoire intercommunal (coteaux du bas Cabardès, Laure Minervois, Salsigne, Trassanel...), les communes sont **boisées à plus de 50%** de leur superficie, jusqu'à plus de 85% en limite nord du département.

La part de la **forêt privée** dans l'ensemble est de **70%**. Le territoire est couvert par une charte forestière, qui fait suite à celle du Haut Cabardès-Haut Minervois.

Cette charte pose des enjeux en distinguant, du fait des conditions climatiques très contrastées, des enjeux différents entre le nord et le sud :

- Au **nord**, partie la plus **productive** (grands résineux productifs et hêtraies) a un taux de plans de gestion très élevé (plus de 80%). La structure foncière y est globalement satisfaisante (très faible marché foncier) comme la desserte forestière. Les enjeux seront : l'adéquation entre les produits mis à la vente et les produits recherchés par les industriels ; le renouvellement des peuplements d'épicéas, avec des incidences paysagères, écologiques et environnementales au-delà des incidences économiques ;

le développement du marché des plaquettes forestières qui échappe actuellement aux propriétaires ; l'avenir du châtaignier comme bois d'œuvre.

- Au **sud**, partie boisée de chênes verts et de chênes pubescents, les enjeux seront la protection contre les incendies ; le développement de cultures en garrigue, comme la trufficulture en certains lieux ; le tourisme en forêt, la chasse et l'organisation de la cueillette des champignons.

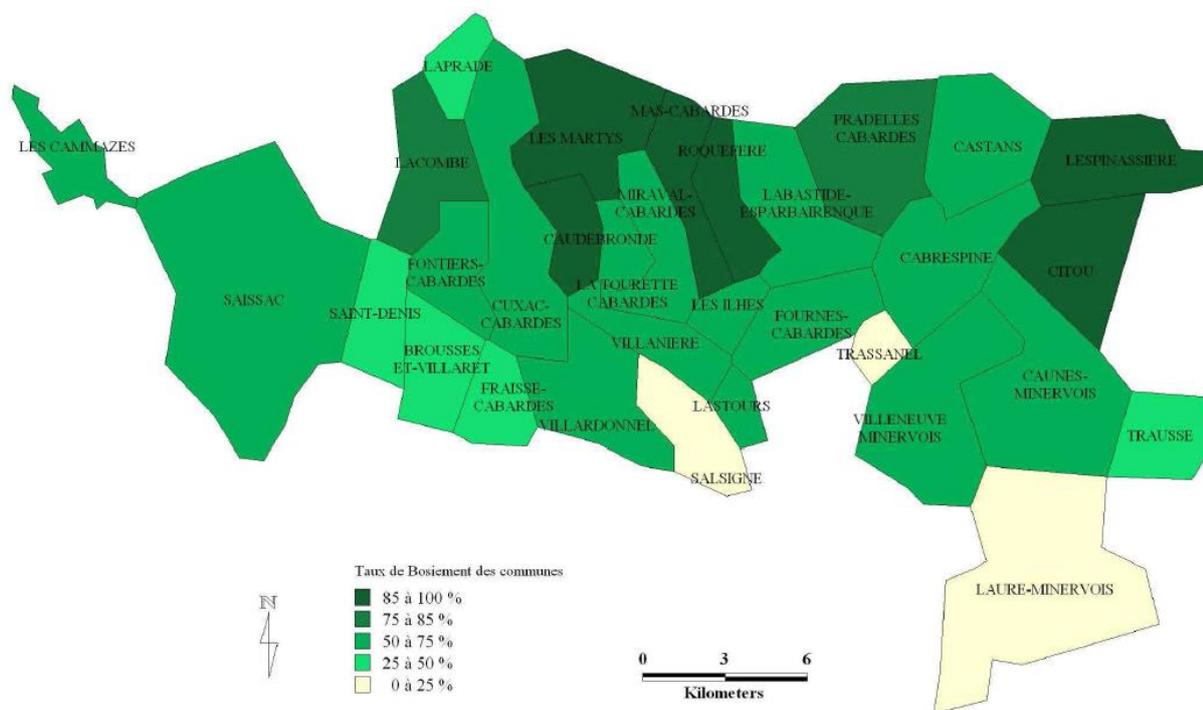


FIGURE 88 : TAUX DE BOISEMENT DES COMMUNES (CHARTRE FORESTIERE)

• En aval la question de la filière bois

Malgré de nombreux liens avec les entreprises aval, il n'y a pas en Montagne Noire de véritable **filière**.

- Papeterie (papeterie de Tarascon sur Rhône, papeterie de St Gaudens, Tarnaise des panneaux à Labruguière) ;
- Bois de feu (SEMBE du Haut Cabardès, négociants et revendeurs) ;
- Sciages (qualité palette, caisserie et charpente) (scieries audoises ou tarnaises, haut garonnaises ou ariègeoises).

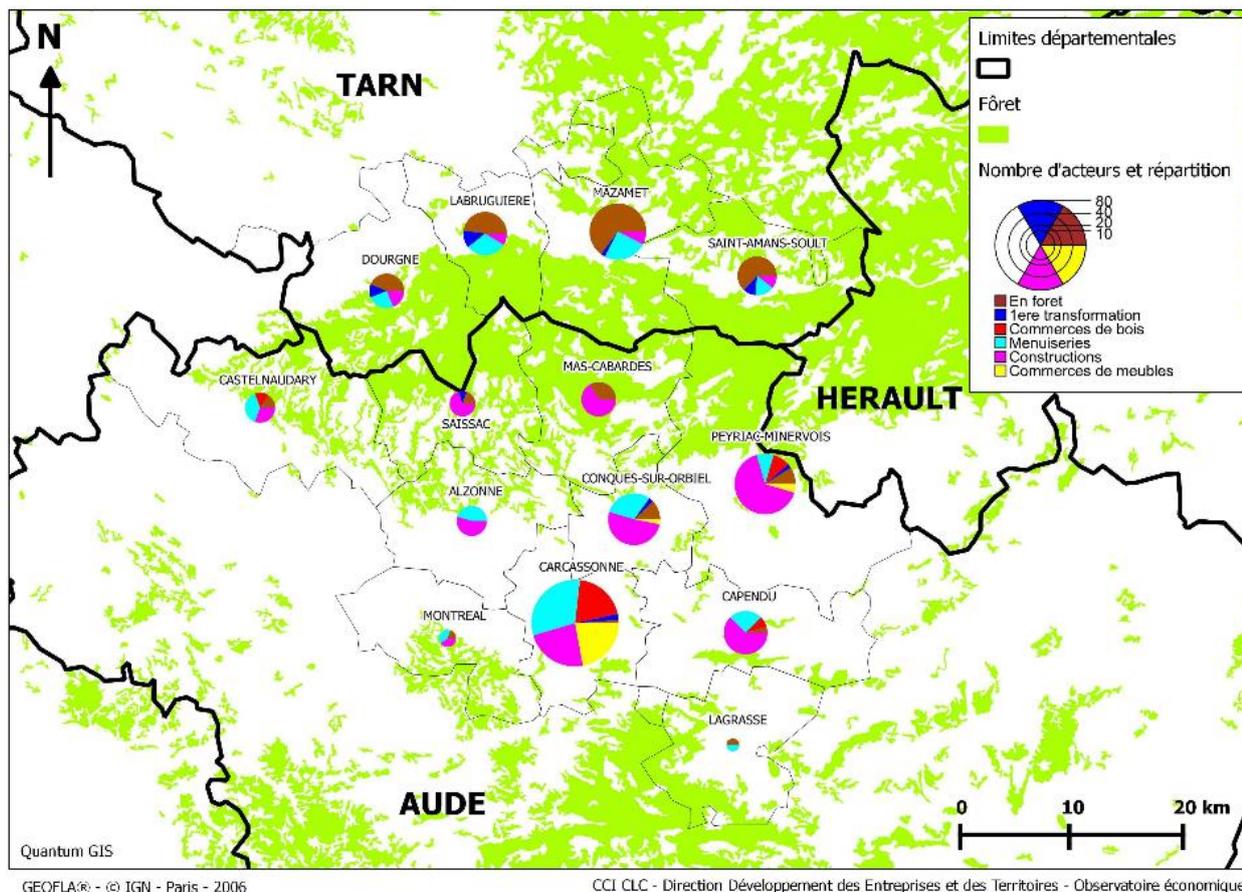


FIGURE 89 : LES ACTEURS DE LA FILIERE BOIS DANS ET HORS LE TERRITOIRE (CCI 11)

Par contre, la forêt peut aisément jouer un **rôle attractif** dans le cadre du développement touristique (chasse, champignons, découverte/balades).

• L'agriculture, un marqueur toujours présent

L'agriculture, comme la forêt, façonne le **paysage**. Avec le temps, elle évolue, elle est ici particulièrement en lien avec les espaces dits de nature, essentiellement des espaces forestiers.

A l'origine, on la trouvait sur les pentes, avec des cultures en terrasses et dans les fonds avec des cultures en jardins. Désormais, le maintien des paysages ouverts est lié à la présence de l'élevage, bovin et ovin.

Si elle produit des paysages variés, son efficacité économique pose problème.

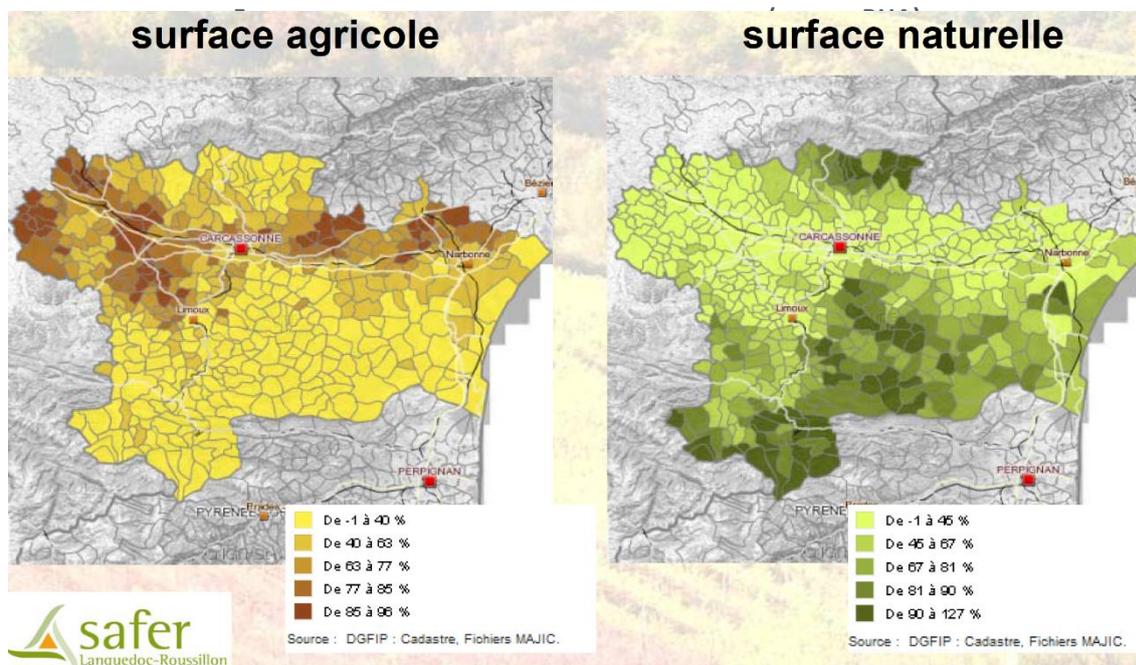


FIGURE 90 : LA STRUCTURE DU FONCIER ET L'OCCUPATION DU SOL (SAFER LR)

Cependant, elle reste **variée**, mais cette variété est tenue : maraîchage et élevage (ovins et caprins), viticulture, et beaucoup plus marginalement oléiculture, castanéculture, arboriculture-amandes.

Il y a globalement **peu d'exploitations** par commune (1 à 2 en moyenne), hormis sur Saissac, Villardonnell et Salsigne (autour d'une vingtaine).

La **SAU moyenne** par exploitation est de **72 ha** sur le canton de Saissac pour 65 exploitations et une production brute standard de 4,2 M € et **45,4 ha** sur celui de Mas Cabardès pour 59 exploitations et une production brute standard de 1,9 M € (moyenne France 61 ha, source Agreste RGA 2010).

Les surfaces toujours en herbe sont majoritaires dans le canton de Mas Cabardès (53,8%) et quasi majoritaire dans celui de Saissac (44%).

Les vallées encaissées sont aujourd'hui délaissées au profit d'une agriculture mécanisée, qui trouve sa place sur des parcelles moins en pente et plus faciles d'accès, permettant ainsi aux agriculteurs **d'augmenter leurs surfaces**.

De **jeunes producteurs** s'installent dans le territoire, en développant des activités diversifiées : légumes, plantes aromatiques, châtaignes, chèvres, truffes.

6. Le tourisme

• Un territoire de ressources touristiques

Le territoire dispose d'une **multitude de valeurs patrimoniales et paysagères**, support réel ou potentiel d'un développement touristique.

Véritable château d'eau régional, fondement de la démarche de Riquet pour la création du Canal du Midi, la Montagne Noire accueille la « **Rigole** » qui descend jusqu'à Naurouze, seuil de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée. Le site est classé au patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco.

Deux sites « **pôles pays Cathare** » sont présent, l'un à Saissac, l'autre à Lastours. Les lieux **naturels** ou **aménagés** sont nombreux : les forêts, le pic de Nore, le lac de Pradelle, le barrage de Laprade, le bassin du Lampy, le barrage de Saint Denis, la retenue des Cammazes...

Dans ce cadre, les pratiques de **loisirs de pleine nature** ont du mal à se développer par rapport au Tarn : vélo, équitation, randonnées pédestres, baignade, chasse, pêche, spéléologie (Trassanel), escalade ...

Un projet de **golf** porté par le groupe Lacoste devrait démarrer en 2016 à Fontiès.

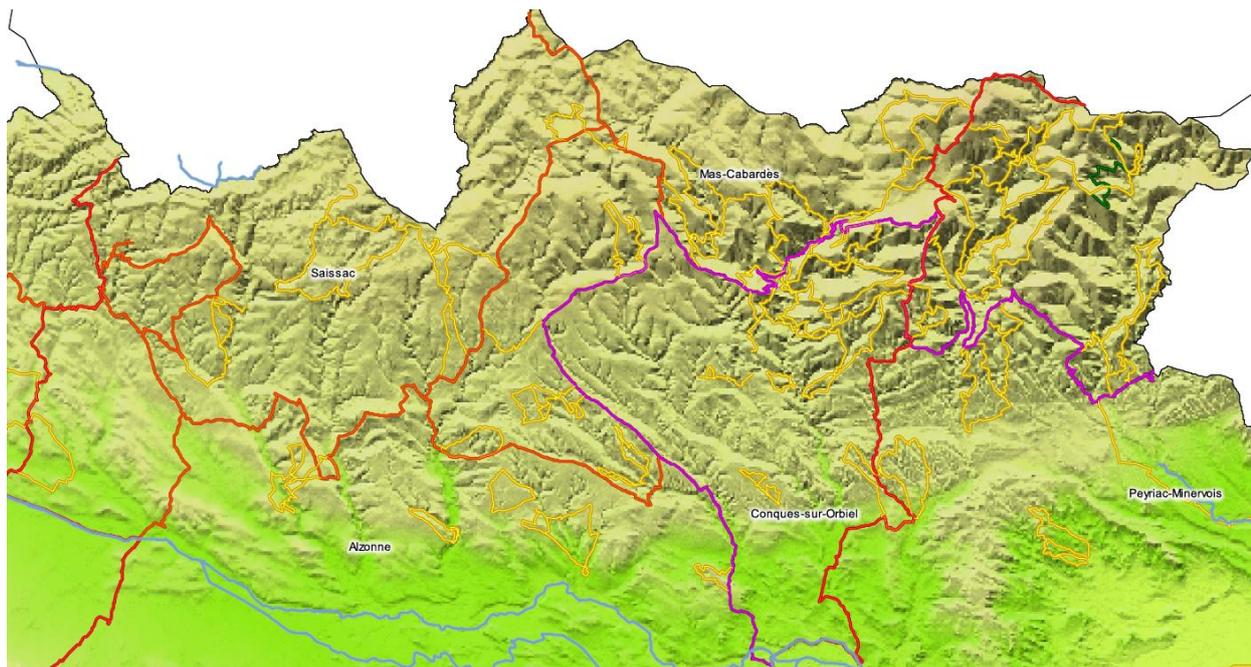


FIGURE 91 : LES CHEMINS DE RANDONNEE (CDT 11)

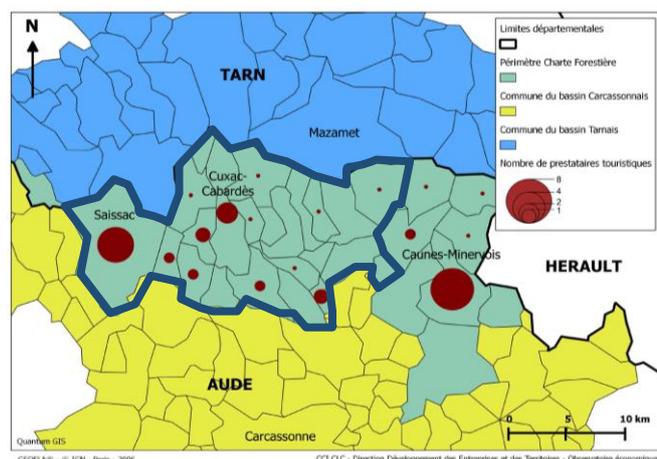


FIGURE 92 : NOMBRE DE PRESTATAIRES TOURISTIQUES PAR COMMUNE (CCI)

- **Mais peu d'organisation professionnelle du secteur**

Si le secteur du tourisme est **dynamique** (créations d'activités ou de lieux d'hébergement ; renouvellement), il est **peu organisé** sur le plan collectif et parfois **peu professionnel** dans la démarche commerciale (source CCI), hormis sur Saissac. Parmi les 150 prestataires, peu en vivent.

Les attentes sont fortes en matière d'aménagement de la forêt, mais comment rendre rentable pour les propriétaires cet usage qui pourrait être une diversification ? La question est posée dans le cadre de la charte.

- **Et pourtant une forte capacité d'accueil**

Le « **substrat** » touristique existe, **l'accueil** en matière d'hébergement existe, mais il est très **disparaté**, souvent mis en place pour obtenir des **compléments de ressources**.

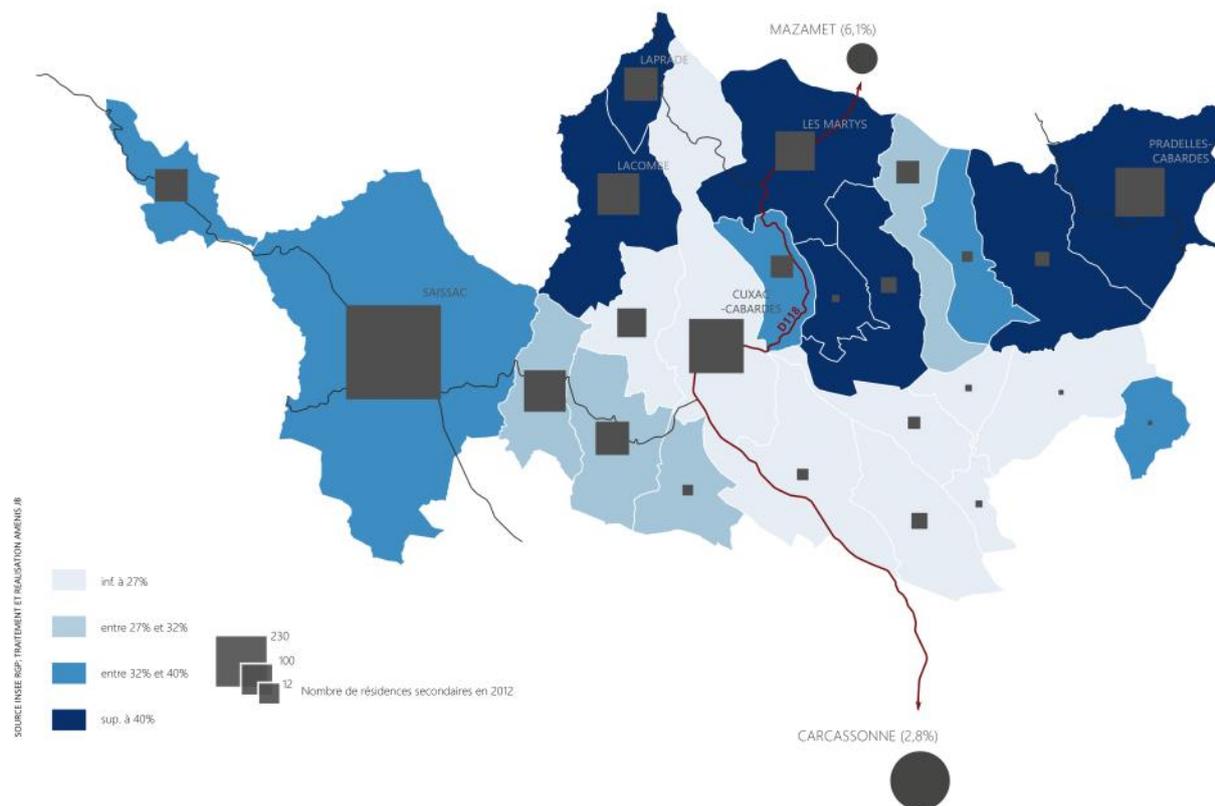


FIGURE 93 : LES RESIDENCES SECONDAIRES EN 2012 (INSEE 2012; AMENIS 2015)

La place des **résidences secondaires** dans le paysage des logements est prégnante, renforçant cette capacité potentielle de développement touristique. Mais le résident secondaire n'apporte pas nécessairement de ressources au territoire.

Certains **hébergements touristiques** sont **publics** mais ne fonctionnent pas bien, proposent peu d'emplacements (dont des emplacements de tentes qui ne sont plus demandés), les gestionnaires ne sont pas suffisamment professionnels.

D'autres sont **privés**, mais on n'y trouve **pas de prestations haut de gamme**, le territoire est très en retard en la matière.

ATOUTS

- Une économie variée, très adaptée au contexte local (petite échelle)
- Une agriculture extensive, des prairies pâturées
- Des commerces qui viennent au territoire en complément de l'existant
- Les ressources de nature et du patrimoine

FAIBLESSES

- Fragilité des successions agricoles
- Pas d'organisation ni de rémunération pour la mise à disposition - de fait - des aménités
- Une filière bois surtout développée à l'extérieur du territoire
- Des atteintes au milieu qui fragilisent la ressource « nature »

OPPORTUNITES

- Les aménités du territoire : forêt, eau, patrimoine, circuits...
- L'interface avec les territoires de proximité (Tarn, Aude, Hérault)

MENACES

- Mise en perspective du système dans le long terme
- Dissocier l'ouest du reste du territoire

PARTIE 4

LES ENJEUX DU FUTUR SCOT POUR LA CCMN

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 renforce le principe d'urbanisation limitée. Toutes les communes non couvertes par un SCoT au 1^{er} janvier 2017 sont soumises à cette contrainte.

Cela sera le cas de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

La loi ALUR a également imposé qu'un périmètre de SCoT délimité après le 30 juin 2014 ne peut correspondre à celui d'une seule communauté. La création d'un SCoT sur le périmètre de la Communauté de Communes n'était donc pas possible au commencement de l'étude.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – loi NOTRe – adoptée le 7 août 2015, ouvre une nouvelle possibilité pour la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Comme la loi Macron, elle assouplit le régime issu de la loi ALUR.

Ainsi est supprimée l'interdiction d'établir un périmètre de SCOT correspondant au périmètre d'un seul EPCI.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire et Carcassonne Agglo peuvent donc décider d'élaborer chacun un SCoT sur leurs périmètres respectifs.

En conséquence, trois possibilités s'offrent à la Communauté de Communes de la Montagne Noire :

- Elaborer un SCoT avec Carcassonne Agglo comme les discussions déjà engagées le prévoient ;
- Elaborer un SCoT seul ;
- Elaborer un PLUI valant SCoT.

La première solution est celle qui a amené à la réalisation de ce diagnostic.

Elle aboutirait à la création d'un Syndicat Mixte regroupant la Communauté de Communes de la Montagne Noire et Carcassonne Agglo¹³.

¹³ A l'heure où est écrit ce rapport, la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric n'a pas encore été dissoute.

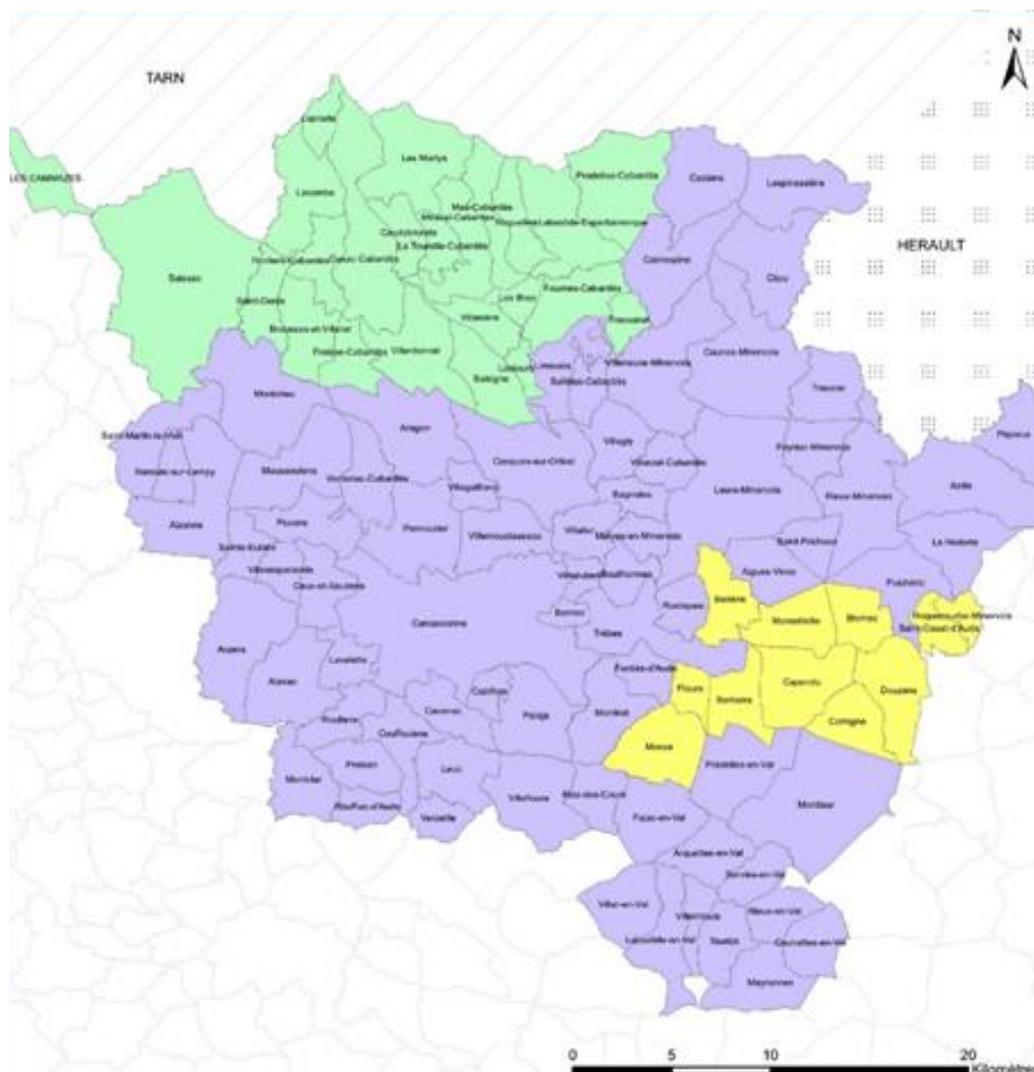


FIGURE 94 : LES EPCI PRESENTS SUR LE PERIMETRE DU FUTUR SCOT AU 31 DECEMBRE 2015

La Communauté de Communes de la Montagne Noire représente un quart des communes et de la superficie de cet ensemble.

En revanche, en prenant en compte la population, la Communauté de Communes de la Montagne Noire est largement minoritaire avec un poids démographique, représentant seulement 6% de celui du SCoT.

Néanmoins ces chiffres ne reflètent pas l'importance des enjeux du territoire de la Montagne Noire pour le futur SCoT...

En effet, de nombreuses thématiques et enjeux sont très proches de ceux d'une partie du territoire de Carcassonne Agglo :

- Le vieillissement de la population ;
- Le maintien des commerces et services de proximité ;
- La présence d'espaces de nature, de grande nature et de grande valeur ;
- Le développement d'une filière bois ;
- Le développement des énergies renouvelables tout en prenant la qualité paysagère ;

- Le développement du tourisme (hors Cité de Carcassonne)
- ...

Le SCoT peut donc être une occasion pour développer des actions et / ou adopter des attitudes allant au-delà des limites de la communauté de communes, par exemple sur les enjeux suivants :

- Sur la mobilité ;
- Sur le développement, l'utilisation d'équipements structurants ;
- Sur la gestion des ressources : foncier, sol, nature, énergie... ;
- Sur le tourisme ;
- Sur la valorisation de l'image du territoire et sa complémentarité avec le Carcassonnais ;
- La recherche de solidarités sociales et territoriales ;
- ...

Tout cela ne sera possible que si certains prérequis techniques et politiques sont mis en œuvre par les élus et les techniciens du territoire.

En effet, les élus de la Communauté de Communes de la Montagne Noire devront s'impliquer dans le SCoT afin de faire entendre la voix du territoire. Il sera absolument nécessaire d'aller plus loin que la simple représentation dans les futurs Bureau et Comité Syndical. Les élus devront être présents dans les différentes commissions thématiques qui seront créées.

Les services techniques devront également être fortement mobilisés en participant au Comité Technique de l'élaboration du SCoT mais aussi, en donnant des avis sur les différents documents transmis par le futur Syndicat Mixte.

Être actif durant l'élaboration du SCoT est indispensable pour le territoire car *in fine*, les décisions prises dans le SCoT s'imposeront aux documents d'urbanisme de la CCMN...

L'élaboration d'un SCoT n'élude pas la question de l'évolution de la planification communale.

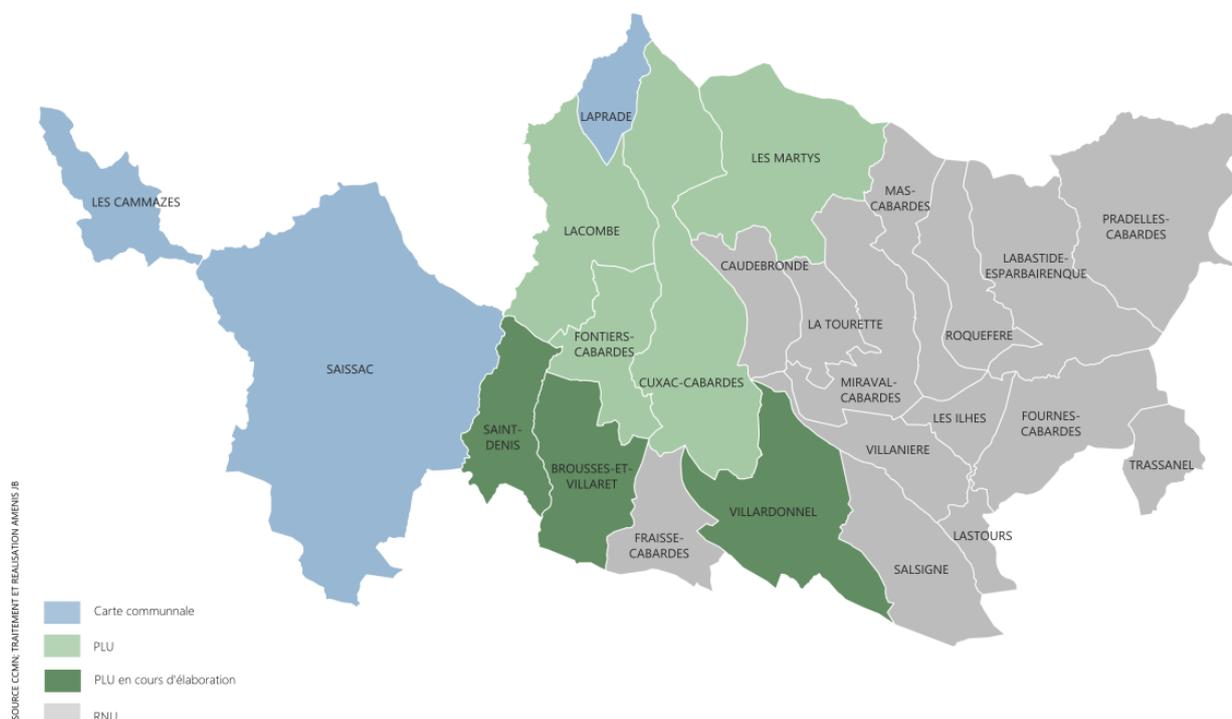


FIGURE 95 : LA PLANIFICATION COMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE (AMENIS 2016)

3 cas de figure sont présents sur le territoire :

- Les communes au RNU qui n'ont rien à faire, excepté si elles désirent se doter d'un document d'urbanisme ;
- Les communes en Carte Communale et en Plan Local d'Urbanisme qui ont une obligation de Grenellisation de leur document, avant le 01 janvier 2017 ;
- Les communes en cours d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

Cet état des lieux montre qu'aucune commune du territoire n'a un document d'urbanisme qui réponde aux obligations législatives...

Ce constat n'est pas spécifique à la Communauté de Communes de la Montagne Noire, de nombreux territoires peuvent faire le même constat.

Néanmoins, pour urbaniser une partie de leur territoire, les communes de la Communauté de Communes de la Montagne Noire seront contraintes et soumises à l'application du principe de constructibilité limitée : l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation porte sur les zones à urbaniser délimitées par les PLU après le 1er juillet 2002, les zones A, N des POS et PLU, les secteurs non constructibles des cartes communales, les secteurs en dehors des parties actuellement urbanisées dans les communes sans document d'urbanisme

L'absence de SCoT entraîne un resserrement du régime de dérogation à ce principe. Les dérogations ne peuvent être données par le préfet ou le président de l'établissement qui porte le SCoT (jusqu'au 31 décembre 2016) qu'après avis de la CDPENAF.

La deuxième solution consiste à élaborer un SCoT sur le périmètre de la Montagne Noire. Elle est la moins intéressante des trois.

En effet, cette démarche lourde devrait être portée par la seule Communauté de Communes sans compter qu'elle devrait être complétée par un travail important sur les documents d'urbanisme communaux comme vu précédemment.

Mais plus qu'un SCoT, l'élaboration d'un PLUi valant SCoT pourrait être une solution intéressante pour le territoire (troisième solution).

En effet, la loi ALUR prévoit la possibilité de PLUi ayant les effets d'un SCoT.

Ce choix ne serait pas sans incidence. En effet, cette procédure est avant tout une démarche de PLUi. La mettre en place aboutirait à ne plus avoir qu'un seul document d'urbanisme pour l'ensemble de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Cette question de l'élaboration d'un PLUi reste entière pour le territoire.

En effet, la loi ALUR impose à la communauté de communes de se prononcer avant le 27 mars 2017, sur le transfert ou non de la compétence urbanisme.

Si elle ne le fait pas le transfert sera automatique.

Dans les trois mois précédant ce délai, les modalités de vote pour s'y opposer sont les suivantes : 25 % des communes représentant 20 % de la population.

Le transfert de compétence vise la compétence en matière de PLU, de POS et de CC. Il ne concerne pas la délivrance des permis de construire ; le maire reste l'autorité compétente pour donner l'autorisation de construire.

Le transfert de compétence ne vaut pas prescription d'un PLUi. La communauté de communes prescrirait l'élaboration de son PLUi, à sa guise, et tant qu'elle ne l'aura pas décidé, les PLU et CC existants demeureront. Toutefois, elle devra le prescrire au plus tard lorsqu'elle révisera l'un des PLU ou POS existants.

Elaborer un PLUi valant SCoT aurait également une incidence positive pour les deux EPCI. Il ne serait pas obligatoire de mettre en place un Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT ; syndicat qui demande de se mettre d'accord sur une gouvernance entre les deux EPCI, d'être doté d'un budget propre... On peut même imaginer que cette solution permettrait de lancer plus vite un SCoT sur chacun des territoires.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Une communauté des communes à la croisée des territoires (OSM 2014 ; Amenis 2015)	9
Figure 2 Le territoire du futur SCoT (Amenis 2015)	10
Figure 3 Les pôles d'équipements et de services internes et externes au territoire de la CCMN (Entretiens élus, Pages jaunes, DGE ; Amenis 2015).....	12
Figure 4 La répartition de la population en 2010 (INSEE RGP 2010 ; Amenis 2015).....	13
Figure 5 La géologie du territoire (Atlas régional du paysage, DIREN LR).....	14
Figure 6 L'Héritage de l'ère primaire (Atlas des Paysages).....	16
Figure 7 L'héritage de l'ère quaternaire (Atlas des paysages)	16
Figure 8 Différents types de paysages (Atlas des Paysages)	17
Figure 9 Pentés, vallées et sommets de la Montagne Noire (Charte Paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane)	18
Figure 10 Des ambiances forestières contrastées (Atlas des Paysages)	19
Figure 11 Carte de la végétation (CVF Feuille de Carcassonne 1963 CNRS)	20
Figure 12 Montagne Noire (Atlas des Paysages).....	20
Figure 13 Vue depuis le Cabardès (Atlas du Paysage).....	21
Figure 14 Les villages cales contre le relief (Laprade, Villanière...) (Charte Architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane)	22
Figure 15 Les villages au fond des vallées (Lastours...) (Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane).....	22
Figure 16 Formes urbaines ouvertes (Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane)	23
Figure 17 Villages aux formes ouvertes (Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane)	24
Figure 18 Bastide de Saint-Denis ("Les Bastides" AAM 1985)	25
Figure 19 La reconstruction urbaine (Charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane)	26
Figure 20 Différentes extensions urbaines récentes (Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais, Urbane).....	27

Figure 21 Evolution démographique entre 1968 et 2011 (INSEE RGP de 1968 à 2011 ; Amenis 2015)**31**

Figure 22 Evolution démographique entre 1968 et 1982 (INSEE RGP 1968 et 1982 ; Amenis 2015).....**33**

Figure 23 Evolution démographique entre 1982 et 1999 (INSEE RGP 1982 et 1999 ; Amenis 2015).....**33**

Figure 24 Evolution démographique entre 1999 et 2012 (INSEE RGP 1999 et 2012 ; Amenis 2015).....**33**

Figure 25 Les mobilités résidentielles en 2008 (INSEE 2008; Amenis 2015) **34**

Figure 26 Population de la CCMN selon l'âge en 2006 et 2012..... **35**
(INSEE RGP de 2006 et 2012 ; Amenis 2015)..... **35**

Figure 27 Répartition des 55-69 ans en 2012 (INSEE RGP 2012 ; Amenis 2015) **36**

Figure 28 Profil des ménages de la Communauté de Communes de la Montagne Noire en 2012 (INSEE RGE 2012; Amenis 2016).....**37**

Figure 29 Répartition des foyers fiscaux non imposables en 2011 (INSEE DGFIP 2011; Amenis 2015) **38**

Figure 30 Les logements commencés entre 2003 et 2013 sur la Communauté de Communes de la Montagne Noire (Sitadel de 2003 à 2013; Amenis 2015) **39**

Figure 31 Répartition des logements produits entre 2003 et 2013 (Sitadel de 2003 à 2013 ; Amenis 2015) **39**

Figure 32 Profil résidentiel du parc de logements en 2012 (INSEE RGP 2012 ; Amenis 2015) **40**

Figure 33 (ci-contre) Profil des logements en 2012 (INSEE RGP 2012; Amenis 2015).....**41**

Figure 34 (ci-dessous) Taille des résidences principales en 2012 (INSEE RGP 2012 ; Amenis 2015)**41**

Figure 35 Age du parc résidentiel principal en 2012 (INSEE RGE 2012; Amenis 2015).....**41**

Figure 36 Lastours et son centre-bourg (Crédit Photo Amenis).....**42**

Figure 37 Villardonnel et son centre-bourg (Crédit Photo Amenis).....**42**

Figure 38 Le parc vacant en 2012 (INSEE RGP 2012 ; Amenis 2015)..... **43**

Figure 39 Le parc résidentiel secondaire en 2012 (INSEE RGP 2012 ; Amenis 2015) **44**

Figure 40 Les maisons de service au public en 2015 (Entretiens élus CCMN 2015; Amenis 2015) **46**

Figure 41 Les équipements de santé en 2015 (INSEE RGE 2015; Amenis 2015) **47**

Figure 42 Les établissements scolaires et services à la petite-enfance en 2015 (INSEE RGE 2015 ; Amenis 2015) **48**

Figure 43 Nombre d'installations sportives et de loisirs en 2014 (INSEE RGE 2014)	50
Figure 44 : Recouvrement de la CC par les zonages environnementaux.....	62
Figure 45 : Schéma du principe de la Trame Verte et Bleue.....	64
Figure 46: Schéma d'un ensemble continu d'espaces naturels considéré comme un réservoir potentiel	68
Figure 47: Carte des continuités écologiques de la sous-trame des forêts.....	70
Figure 48: Carte des continuités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts	71
Figure 49: Carte des continuités écologiques de la sous-trame des milieux cultivés.....	72
Figure 50: Carte des continuités écologiques de la sous-trame des milieux humides	74
Figure 51: Carte des continuités écologiques de la sous-trame des cours d'eau	75
Figure 52: Carte des continuités écologiques de la trame verte	78
Figure 53: Carte des continuités écologiques de la trame bleue	79
Figure 54 : Localisation des masses d'eau à l'affleurement au sein de la CC Montagne Noire (BD Carthage)	80
Figure 55 : Cours d'eau et bassins-versants principaux.....	86
Figure 56: Vue sur le site de Salsigne aujourd'hui (Biotope)	94
Figure 57: Ressources en matériaux dans le département de l'Aude (BRGM)	96
Figure 58: Cadastre des émissions de particules en suspension (PM10 et PM2.5) en Languedoc-Roussillon en 2007 (AIR LR).....	97
Figure 59: Répartition des déchets collectés sur le territoire en 2014 (Rapport d'activités 2014 de la CC de la Montagne Noire)	103
Figure 60 Cartographie du zonage règlementaire du PPRI du site TITANOBEL (DREAL LR)	107
Figure 61 : Répartition des risques sur la CC de la Montagne Noire (DDRM 11 et DDRM 81)	110
Figure 62 : Production d'énergies renouvelables prévue en 2016 (ErDF et SRCAE ; CRP Consulting)	112
Figure 63 : Consommations d'énergie finale par type (Traitement de nombreuses sources détaillés dans les encadrés méthodologiques ; CRP Consulting)	113
Figure 64 : Consommation d'énergie finale par secteur (Traitement de nombreuses sources détaillés dans les encadrés méthodologiques ; CRP Consulting)	114
Figure 65 Répartition des consommations énergétiques en France (SOES 2013 ; CRP Consulting).....	114
Figure 66 Répartition des consommations énergétiques en Languedoc-Roussillon (SRCAE LR ; CRP Consulting).....	114

Figure 67 Répartition des consommations énergétiques dans la CCMN.....	115
Figure 68 Emission de GES par catégorie (en %) (Traitement de nombreuses sources détaillées dans les encadrés méthodologiques ; CRP Consulting)	116
Figure 70 (ci-dessus): Parts des Actifs Stables au sein des communes (INSEE 2011, HCSO) .	128
Figure 71 (ci-dessous): Principaux Flux vers l'Extérieur du Territoire (INSEE 2011, HCSO)	128
Figure 72: Principaux Flux vers l'intérieur du Territoire (INSEE 2011, HCSO).....	129
Figure 75 : les trafics moyens journaliers annuels en 2011 (CD11)	131
Figure 76 Nombre d'accidents corporels entre 2005 et 2010 (ONISR, Géoclip, MD).....	131
Figure 77 Le réseau de transport interurbain (Audelignes).....	133
Figure 78 Le schéma départemental des liaisons cyclables (CG11).....	134
Figure 79 Les chemins de randonnées sur le territoire (PDIPR, CD11 ; HCSO).....	135
Figure 80 Revenu moyen par foyer fiscal en Languedoc-Roussillon (DGFiP; CCLR 2012)....	139
Figure 81 : Densité d'emploi salarié dans le département de l'Aude (Conseil Départemental de l'Aude)	140
Figure 82 Les emplois occupés dans la communauté de communes (INSEE RGP 2011).....	140
Figure 83 : Présence des zones d'activités, de foncier ou de bâti disponibles (RUA)	143
Figure 84 : Couverture haut débit du département de l'Aude (DDTM 11)	144
Figure 85 : La diversité commerciale sédentaire dans le territoire (Crédit Photos RUA).....	145
Figure 86 : La présence commerciale dans le territoire (Enquête aux communes CCMN; Amenis 2015)	146
Figure 87 : Les lieux du commerce et des services dans et hors le territoire (Enquête aux communes CCMN ; Amenis 2015)	147
Figure 88 : Taux de boisement des communes (Charte forestière)	148
Figure 89 : Les acteurs de la filière bois dans et hors le territoire (CCI 11)	149
Figure 90 La structure du foncier et l'occupation du sol (SAFER LR).....	150
Figure 91 : Les chemins de randonnée (CDT 11)	152
Figure 92 : Nombre de prestataires touristiques par commune (CCI)	152
Figure 93 : Les résidences secondaires en 2012 (INSEE 2012; Amenis 2015)	153
Figure 94 : Les EPCI présents sur le périmètre du futur SCoT au 31 décembre 2015	158
Figure 95 : La planification communale de la Communauté de Communes de la Montagne Noire (Amenis 2016)	160

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Préambule	3
A. Les objectifs de la démarche	5
B. Les principales étapes de la démarche	5
Cadre territorial	7
A. Une Communauté de Communes à la croisée des territoires	9
B. Un territoire au cœur d'un paysage institutionnel en recomposition	10
C. Une lecture de l'espace renouvelée pour ce « territoire fusionné »	11
1. Un territoire semi-autonome sous influences.....	11
2. La répartition démographique : entre pôles, axes et zones de faibles densités	13
D. L'occupation des espaces à travers l'analyse paysagère	14
1. Ce que nous apprend la géologie	14
• Les héritages géologiques	14
• Le paysage de la forêt.....	18
• Le paysage des pâtures et des jardins	20
• Les pressions et facteurs de dégradation.....	21
• Les formes ouvertes.....	22
• La bastide, forme particulière	25
• La reconstruction urbaine	25
• Les extensions récentes	26
Les enjeux territoriaux.....	29
A. Où en est-on aujourd'hui : les dynamiques territoriales à l'œuvre.....	31
1. Les dynamiques démographiques	31
• 1982 : le regain démographique après les années de crise.....	31
• Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire.....	33
• Un territoire porté par des soldes migratoires des proximités	34
• Une pyramide des âges qui traduit les dynamiques à l'œuvre	35
• Le vieillissement vis-à-vis du renouvellement générationnel : une vraie problématique ici, un réel atout là-bas.....	36
• Une juxtaposition de profils sociodémographiques.....	37

2.	Les dynamiques résidentielles de foncier et d'habitat	39
·	La production de logements depuis 2003 : l'individuel pur en force	39
·	Habiter en Montagne Noire : des lieux de vie permanents et saisonniers	40
3.	Une intercommunalité qui adapte son offre d'équipements aux dynamiques territoriales	46
·	Les maisons de Services au Public : une nouvelle forme de services pour les territoires ruraux ...	46
·	Les équipements et services de santé : le désert médical des franges rurales de l'est	47
·	Les équipements scolaires et services à la petite-enfance : un ingrédient essentiel à l'accueil et au maintien de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire	48
·	Les équipements sportifs et culturels.....	50
4.	Synthèse et Enjeux	51
B. L'Environnement, subi ou au service du territoire?		52
1.	Où en est-on aujourd'hui ?	52
·	Les outils de gestion du territoire	52
·	Une multiplicité de zonages environnementaux pour une approche différenciée de la richesse écologique des milieux	59
2.	De l'identification des continuités écologiques à l'élaboration de la Trame verte et bleue (TVB).....	63
·	Petit glossaire	63
·	Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?	65
·	La Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de la Montagne Noire	66
3.	Un territoire pourvu de ressources limitées	80
·	Les ressources en eaux souterraines.....	80
·	Les ressources en eaux superficielles.....	83
·	Sollicitation de la ressource en eau	92
·	Un sous-sol riche et exploité	94
4.	Un territoire aux nuisances concentrées	97
·	Une qualité de l'air contrastée entre sillon audois et piémonts	97
·	Un territoire peu concerné par des "sites et sols pollués" mais héritant de la pollution minière de l'Orbiel.....	98
·	Un territoire non concerné par la problématique des nuisances sonores	99
·	Une gestion des déchets structurée.....	100
5.	Un territoire marqué par des risques.....	105
·	Des risques bien présents et appréhendés.....	105
·	Synthèse	110
6.	Les questions de l'énergie et du climat sont avant tout des enjeux environnementaux.....	111
·	La production d'énergie renouvelable sur le territoire.....	112
·	Les consommations énergétiques du territoire	112
·	Les émissions de gaz à effet de serre énergétiques	116
·	Les enjeux de la transition énergétique	118
7.	L'essentiel à retenir	121
C. Une mobilité contrariée ?		127
1.	Le contexte de la mobilité : Où en est-on aujourd'hui ?	127
·	Des mobilités « classiques d'un territoire rural »	127
·	Le choix du mode de déplacement, la voiture reine	130
2.	Se déplacer dans la CC de la Montagne Noire.....	130
·	L'accessibilité du territoire	130
·	Des niveaux de trafic peu élevés.....	131
3.	La desserte en transports en commun (TC)	132

4.	Les modes doux.....	134
·	Les liaisons cyclables.....	134
·	Les chemins de randonnée.....	135
5.	L'essentiel à retenir	136

D. Une Economie plurielle..... 138

1.	Se souvenir de l'histoire pour comprendre le présent.....	138
·	Les ressources du territoire.....	138
·	Un développement à la fois endogène et exogène.....	138
2.	Les emplois sur le territoire	138
·	Comment le revenu fiscal traduit-il l'économie ?	139
·	Des emplois principalement tertiaires	139
3.	Les lieux de l'économie	141
·	L'économie est partout	141
·	Dans les zones d'activités également	142
·	Pour s'implanter, un inventaire des locaux et fonciers disponibles	142
·	Le secteur du bâtiment ne connaît pas la crise	143
·	Le haut débit pour relier les territoires.....	144
4.	Le commerce	145
5.	La forêt et l'agriculture.....	147
·	En amont, culture et récolte	147
·	En aval la question de la filière bois	148
·	L'agriculture, un marqueur toujours présent.....	149
6.	Le tourisme	151
·	Un territoire de ressources touristiques	151
·	Mais peu d'organisation professionnelle du secteur	152
·	Et pourtant une forte capacité d'accueil.....	153

Les enjeux du futur SCOT pour la CCMN..... 155

Table des figures 163